

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2025 – 2030

Procès-verbal

de la séance du mardi 28 avril 2026

M. Howard NOBS, Président

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 avril 2026
20h00 - Salle du Conseil municipal

2025 - 2030
03

PROCÈS-VERBAL

Présents	M. Howard NOBS, Président, M. Claude ANGELOZ (PLR), M. Nicolas AUBERT (LED), M. Mathieu BEER (SOCIALISTES), Mme Katia BENTO PINTO (SOCIALISTES), M. Pierre BLEIKER (VERT.E.S), M. Cédric BRINER (VERT.E.S), M. Gilles-Olivier BRON (PLR), Mme Mélinda BUNTSCHU (VERT.E.S), Mme Manon CARNINO (SOCIALISTES), M. Thierry CERUTTI (MCG), M. Denis CHIARADONNA (SOCIALISTES), M. Léo DUNKEL (SOCIALISTES), M. Rui (Patrick) FERREIRA (UDC), Mme Anabela FRAGA (MCG), Mme Arlinda GAXHERRI (MCG), Mme Diane (Roselyne) GRABER (LED), M. Etrit GRAINCA (MCG), M. Xhavit ISLAMI (LED), M. Thibaut JOTTERAND (SOCIALISTES), Mme Barbara LANZILAO (VERT.E.S), M. Yves MAGNIN (CENTRE-VERT-LIBÉRAUX), M. Pablo MARIN (SOCIALISTES), M. Johan MARTENS (SOCIALISTES), Mme Josette MARTENS (SOCIALISTES), Mme Leila MÜLLER (CENTRE-VERT-LIBÉRAUX), M. Daniel NOËL (UDC), Mme Hélène PIGUET MARTENET (UDC), Mme Ana ROCH (MCG), M. Djawed SANGDEL (LED), M. Eron SELIMI (MCG), Mme Egzona SHURDHANI (JAHJI) (MCG), Mme Magdalena SOWINSKA (VERT.E.S), Mme Emina SULJIC (SOCIALISTES), M. Pierre TERRY (PLR), Conseillers municipaux
Excusés	Mme Béatrice BESSE (PLR), M. Yves OBERSON (UDC), Conseillers municipaux
Assistent	M. Gian-Reto AGRAMUNT (PLR), Maire, MM. Mathias BUSCHBECK (VERT.E.S) et Martin STAUB (SOCIALISTES), Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Lara BRINER et Nastassia LECOCQ, secrétaires

Ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE : 20H00	3
1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2026	3
2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL	4
3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	5
4. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET ÉNERGIE	6
4.A) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'000'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT (DA 010 – 26.03) (M. MARIN, RAPPORTEUR)	6
4.B) CRÉDIT D'ÉQUIPEMENT DE CHF 450'000.00 TTC POUR LE DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTELAINE ET SON AMÉNAGEMENT AU SEIN DE CONCORDE ESPACE CULTURE (CEC) (DA 011 – 26.03) (M. BRINER, RAPPORTEUR)	10
5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES FINANCES, ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION	30
5.A) CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'085'000.00 TTC DESTINÉ À L'ACHAT DE LA PARCELLE 5088 DE VERNIER ET AUX TRAVAUX INHÉRENTS À LA MISE EN EXPLOITATION DU BÂTIMENT (DA 008 – 26.03) (M. BRINER, RAPPORTEUR)	30
5.B) GARANTIE DE LOYER DE LA VILLE DE VERNIER DE CHF 475'000.00 POUR UNE DURÉE DE 12 ANS, EN VUE DE LA REPRISE DU PAVILLON HUMA EN CAS DE FAILLITE DE L'ASSOCIATION PAIDOS (DA 007 – 26.03) (M. DUNKEL, RAPPORTEUR)	50
6. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	70
6.A) FIXATION DE L'HORAIRE DES COMMISSIONS PERMANENTES (M. JOTTERAND) (DM 30 – 26.04)	70
7. PÉTITIONS	79
8. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	79
8.A) APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV) (DA 004 – 26.04)	79
8.B) APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2025 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS (DA 005 – 26.04)	80

8. C)	PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2025 (DA 006 – 26.04)	81
8. D)	CRÉDIT BRUT DE RÉALISATION DE CHF 783'000.00 TTC DESTINÉ À L'ÉTAPE 2 POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ABRIBUS AVEC TOITURE VÉGÉTALISÉE (DA 022 – 26.04)	84
8. E)	CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'610'000.00 TTC DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS DU GRAND-CHAMP ET DES GREBATTES (DA 023 – 26.04)	84
9.	PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF	85
10.	MOTIONS	85
10. A)	EXTENSION DE LA VOIE VERTE – CHEMINS PIÉTONNIERS ET PLAN LOCALISÉ AGRICOLE (M. TERRY) (M 021 – 26.04)	85
10. B)	POUR LES TOUTOUS DE CHÂTELAIN (M. AUBERT) (M 024 – 26.04)	89
10. C)	POUR UNE COMMUNE PLUS PROPRE, PLUS RÉACTIVE ET PLUS RESPECTUEUSE DU CADRE DE VIE À VERNIER (M. AUBERT) (M 026 – 26.04)	91
10. D)	POUR UNE RÉINTRODUCTION ENCADRÉE ET MODERNE DE L’AFFICHAGE LOCAL À VERNIER (M. AUBERT) (M 027 – 26.04)	92
10. E)	RENFORCER LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE À VERNIER PAR DES ATELIERS CITOYENS SUR LE VOTE (M. AUBERT) (M 028 – 26.04)	97
10. F)	UNE MOBILITÉ ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE POUR LES SENIORS ET LES BÉNÉFICIAIRES DE L’AVS/AI (M. AUBERT) (M 029 – 26.04)	102
10. G)	RENFORCER LE SOUTIEN AUX LOCATAIRES (MM. JOTERRAND, CHIARADONNA ET DUNKEL) (M 032 – 26.04)	105
11.	RÉSOLUTIONS	110
11. A)	UNE NOUVELLE MAISON DU QUARTIER ACCESSIBLE À TOUTE LA POPULATION VERNIOLANE (R 034 – 26.04)	110
12.	INTERPELLATIONS	113
12. A)	REPRISE DE LA SAISON CULTURELLE PAR LA FODAC, QUELLES CONDITIONS ? (M. MAGNIN) (I 036 – 26.04)	113
12. B)	BUDGET 2026, DES NOUVELLES (M. MAGNIN) (I 037 – 26.04)	114
13.	QUESTIONS ÉCRITES	115
13. A)	BUVETTE AU MOULIN (M. AUBERT) (QE 025 – 26.04)	115
13. B)	FOOTBALL AUX AVANCHETS (M. AUBERT) (QE 033 – 26.04)	116
13. C)	AVENIR DE LA SALLE DU LIGNON (M. BEER) (QE 035 – 26.04)	116
13. D)	PONTON DU MOULIN DES FRÈRES (M. BRINER) (QE 038 – 26.04)	117
14.	QUESTIONS ORALES	117

SEANCE PUBLIQUE : 20H00

La séance publique est ouverte sous la présidence de M. Howard NOBS.

M. NOBS, Président : Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, bonsoir. Soyez les bienvenus.

Veillez terminer de vous installer.

J'ouvre cette séance. Pensez à insérer les cartes dans les dispositifs.

Je salue M. le Maire, les Conseillers administratifs, M. le Secrétaire général, nos secrétaires, les représentants des médias sans oublier les personnes du public.

Je me tourne vers les groupes. Y a-t-il des personnes à excuser ?

Des cartes sont manquantes, ce qui m'empêche de donner la parole avec mon appareil. Mettez vos cartes afin que nous puissions continuer.

Je pense que le système a « *buggé* ». Peut-être faut-il enlever les cartes et les réintroduire. Je pense que nous devons recommencer.

Voilà, on m'a apporté le bon appareil. Excusez l'interruption.

Je vais céder la parole à M. NOËL.

M. NOËL : j'excuse M. OBERSON qui ne pourra pas venir ce soir.

M. NOBS, Président : merci M. NOËL.

M. ANGELOZ a demandé la parole.

M. ANGELOZ : j'excuse Mme BESSE qui est alitée.

M. NOBS, Président : merci M. ANGELOZ.

Y a-t-il d'autres personnes à excuser ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons entamer notre ordre du jour avec le point 1).

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2026

M. NOBS, Président : bien entendu, vous avez tous lu ce procès-verbal et ses septante-cinq pages.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est accepté par 31 OUI (9 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 6 MCG, 4 LED, 2 PLR, 3 UDC), et 3 abstentions (1 SOCIALISTES, 1 MCG, 1 PLR).

M. NOBS, Président : nous passons au point 2) de l'ordre du jour.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. NOBS, Président : nous avons appris le décès de M. Manuel DA CRUZ BIZARRO BUCHO, beau-père de M. Mathias BUSCHBECK. Le Conseil municipal exprime sa profonde sympathie à M. BUSCHBECK pour la perte de son beau-père et lui témoigne, ainsi qu'à sa famille, toute sa solidarité dans cette épreuve.

Au nom du Bureau, je me suis rendu le 21 avril 2026 à l'Assemblée constitutive de l'Association des intérêts de Gordon-Bennett avant de me rendre, toujours le même soir, à l'Assemblée générale de l'Association Sel et Poivre, et non Poivre et Sel comme je l'avais qualifiée par erreur précédemment. Il s'agit d'une association extrêmement dynamique dont la motivation de son comité est à saluer.

Je me suis rendu le 23 avril 2026 à l'Assemblée générale des Sauveteurs auxiliaires de Vernier au cours de laquelle ses membres ont adopté de nouveaux statuts. Comme vous le savez probablement, il faudra désormais parler du Corps sécuritaire de la Commune de Vernier.

N'ayant malheureusement pas le don d'ubiquité, je n'ai pas pu me rendre à l'Assemblée générale de l'ABARC ni à celle de la Maison de quartier d'Aire.

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, permettez-moi ici de remercier toutes ces associations pour l'accueil chaleureux qui m'a été réservé.

47^{ème} course pédestre à travers le Coteau. Une délégation composée de Mme SULJIC, de MM. BEER, BUSCHBECK, CHIARADONNA, DUNKEL et de votre serviteur a eu le plaisir de représenter notre Commune en terre bernésienne. Parmi l'équipe verniolane, M. BUSCHBECK se classe troisième avec un temps de vingt-trois minutes et deux secondes.

Bravo M. BUSCHBECK !

La salle applaudit.

M. DUNKEL est deuxième avec vingt minutes et quarante-cinq secondes.

Bravo M. DUNKEL !

Applaudissements dans la salle.

Et le meilleur temps au sein de l'équipe ... roulements de tambours ... est celui de M. CHIARADONNA avec vingt minutes et vingt-six secondes.

Bravo M. CHIARADONNA.

La salle applaudit.

Samedi, le speaker annonçait que Vernier se classait au troisième rang mais apparemment le basculement insolite d'un candidat d'une catégorie à une autre est venu modifier le classement sur le site internet du chronométreur. Toutefois, si on exclut l'équipe du Grand Conseil – les députés n'étant pas forcément Conseillers – Vernier reste troisième des communes.

Félicitations à tous les participants.

Nouveaux applaudissements de la salle.

Nous avons reçu une invitation de la Maison de quartier des Avanchets, adressée à toutes et tous, pour assister à son Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 8 mai 2026. Je me suis excusé.

Vous avez également reçu une invitation du Théâtre de Vernier, adressée à toutes et tous, pour son spectacle « Le repas des fauves » qui aura lieu entre le 24 avril et le 9 mai 2026. Je me suis également excusé.

Une invitation a été adressée aux membres du Bureau pour venir aux Promotions seniors qui auront lieu le 9 mai prochain. Je m'y rendrai.

En ce début de législature, le Bureau souhaiterait encore rappeler – c'est peut-être une évidence – aux membres de notre Conseil de ne pas oublier d'apposer leur nom aux objets qu'ils déposent et de les dater, un peu comme à l'école primaire lorsqu'il s'agissait de rendre un devoir, ou aujourd'hui lorsqu'il s'agit de rendre une déclaration d'impôts. Merci d'en prendre bonne note.

J'en ai terminé avec les communications du Bureau.

Je passe au point 3) de l'ordre du jour.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. NOBS, Président : je cède la parole à M. le Maire pour les communications du Conseil administratif.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif :

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Les vacances de Pâques ont eu un impact sur les activités politiques ; gageons que le retour à un ancien format de vacances scolaires, qui sera introduit dans le calendrier de 2028, contribuera à nourrir les chroniques.

Je souhaiterais simplement et rapidement évoquer trois éléments.

1 Séance d'info du lundi 27 avril sur la circulation dans le village

Devant une assemblée nombreuse, le Conseiller administratif délégué, accompagné de ses services ainsi que de représentants de l'Office cantonal du génie civil (OCGC) et de l'Office cantonal des transports (OCT), a pu présenter les différents projets qui situent les enjeux de la mobilité dans le village. Les échanges furent nombreux, parfois vifs. Le débat pourra continuer dans le cadre du groupe de suivi mis en place à cette occasion.

2 Séance d'info pour les propriétaires

Dans le cadre des actions de soutien à la transition énergétique et à l'accompagnement des propriétaires d'immeubles en PPE, le Conseil administratif a le plaisir d'informer le Conseil municipal que deux forums des copropriétaires PPE sont programmés en 2026. Ces rencontres, organisées en collaboration avec plusieurs communes genevoises, visent à offrir aux copropriétaires des informations pratiques, des conseils d'experts et un accompagnement personnalisé dans leurs démarches de rénovation énergétique.

Le premier forum se tiendra le 5 mai 2026, de 18h à 21h, à la salle du Faubourg en Ville de Genève. Organisé avec six autres communes genevoises, il permettra aux copropriétaires de rencontrer des spécialistes de la rénovation, de l'énergie et du financement, et d'obtenir des conseils pratiques pour leurs projets.

Un second forum est prévu le 10 novembre 2026, le lieu sera communiqué ultérieurement.

3 Arrêt de la chambre administrative sur la perception

Nous vous le rappelions lors de votre séance du 31 mars dernier, les communes genevoises ont ouvert une procédure contre l'Etat de Genève en relation avec les frais de perception facturés par l'Administration fiscale cantonale (AFC). Comme vous l'avez appris par la presse locale le 20 avril dernier, la chambre administrative, dans un arrêt du 31 mars (ATA / 326 / 2026), a rejeté le recours pilote porté par la Ville de Genève. Cette décision fait l'objet d'une analyse approfondie au terme de laquelle une décision sera prise sur l'opportunité de porter le débat devant le Tribunal fédéral.

Monsieur le Président, j'en ai terminé avec ces communications de la présente législature.

M. NOBS, Président : je vous remercie M. le Maire.

Nous pouvons passer au point 4) de l'ordre du jour.

4. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES BÂTIMENTS ET ÉNERGIE

4.A) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'000'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT (DA 010 – 26.03) (M. MARIN, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des bâtiments du 1^{er} avril 2026

Rapporteur-e : Pablo MARIN

DA 010 – 26.03 Crédit de réalisation de CHF 4'000'000.00 pour la démolition et la reconstruction du centre de quartier de Balexert

Le projet est présenté par M. BUSCHBECK, Conseiller administratif, M. DUMAS, Secrétaire général adjoint - Pôle aménagement et espace urbain, Mme MEICHTRY PINHO, Cheffe du service des bâtiments, Mme MAHRER, Cheffe du service culture et communication M. BÉNÉ, Architecte – Cheffe de projets et Mme D'ORAZIO, Architecte – Cheffe de projets. Sont également présentes Mmes Emma LEROY et Tanya ZEIN, architectes du Bureau FAZ Architectes Sàrl. La présentation suit celle présente dans le texte de la DA idoine. En voici cependant les éléments les plus importants.

Mme D'ORAZIO rappelle d'abord l'historique du projet. Le bâtiment du centre de quartier de Balexert, sous-dimensionné et particulièrement sollicité pour les repas du parascolaire de l'école avoisinante, date des années 60 et doit être démolit et reconstruit. La DA pour le crédit d'étude a été déposée et renvoyée en commission en 2024, les élèves occupant dans l'intervalle des locaux temporaires installés dans le préau de l'école de Balexert. Elle explique que le nouveau bâtiment offrira davantage d'espace, en plus d'être conforme aux normes actuelles. Il sera adapté à la présence des élèves, en proposant un vestiaire, des lavabos pour le lavage des mains, une cuisine davantage adaptée aux besoins de la restauration collective et un accès facilité aux personnes et aux véhicules de livraison. Elle précise que le projet tient compte du patrimoine arboré, qui comprend notamment un chêne centenaire. Plus généralement, le projet mise sur l'intégration du bâtiment dans l'espace environnant.

Mme ZEIN explique que le nouveau bâtiment a été dimensionné de sorte à ne pas empiéter sur la couronne des arbres existants. Son emprise au sol a également été conçue de sorte à ne pas abîmer les racines déjà présentes. Le bâtiment sera en préfabriqué bois posé sur des dalles de béton réemployé provenant de la région. La salle principale sera ventilée par un système de double-flux. La toiture ne sera pas végétalisée, et ce afin d'éviter la rétention d'eau qui serait néfaste pour les arbres environnants. Au sol, le dallage sera issu du réemploi. Le ciment sera coulé sur place pour les longrines et sera importé pour le reste des éléments préfabriqués. L'isolant sera posé à même le sol, le dallage et d'autres couches étant ensuite disposés au-dessus et un terazzo permettant une diffusion uniforme de la fraîcheur. La toiture, enfin, sera en matériaux de construction durables issus de terre crue recyclée et agrémentée d'une finition en placage bois, dans un souci d'isolation thermique.

Il est expliqué que malgré l'augmentation de la surface du nouveau bâtiment (292 m², contre 176 m² pour l'ancien), son indice de dépense de chaleur (IDC) sera diminué, passant de 693 MJ/m².an à 230 MJ/m².an, sachant que la limite actuelle est fixée à 650 MJ/m².an et est appelée à descendre à 450 MJ/m².an.

Le planning détaillé figure dans le texte de la DA, il prévoit un début des travaux en novembre 2026 et une mise en service du bâtiment au printemps 2028.

Le projet est devisé à CHF 4'000'00.00 TTC. Les travaux à proprement parler (travaux préparatoires, bâtiment, aménagement, divers et imprévus) s'élèvent à CHF 3'086'000.00 TTC. Les honoraires indicatifs s'élèvent à CHF 600'000.00, l'ameublement et la décoration à CHF 186'700.00, les frais secondaires à CHF 26'160.00, ce qui porte un total arrondi à CHF 4'000'000.00. Les coûts connexes s'élèvent à CHF 231'933.00, entre les charges (CHF 58'600.00), les amortissements (CHF 133'333.00) et les intérêts (CHF 40'000.00).

Un commissaire (VERT.E.S) s'enquiert de l'isolation phonique du bâtiment, qui sera principalement utilisé par des enfants. Mme ZEIN explique que les murs briqués seront constellés de trous remplis d'absorbant phonique, ainsi que les portes et les placards.

Un commissaire (UDC) s'interroge sur la sécurité incendie d'un bâtiment en structure bois et isolé à la paille, au chanvre et à la chaux. Mme D'ORAZIO explique que la paille se trouve à l'intérieur des murs et n'est pas exposée. Elle assure que la structure en bois sera difficilement inflammable. Concernant le

mélange chaux-chanvre, Mme ZEIN rappelle que la présence de chaux rend le chanvre ininflammable. M. BUSCHBECK précise que contrairement aux idées conçues, le bois brûle relativement mal, d'une manière lente et homogène, contrairement aux matériaux modernes.

Une commissaire (LED) s'inquiète sur les dégâts potentiels au chêne centenaire et à ses racines. Mme D'ORAZIO rassure en expliquant que des sondages ont permis d'établir que les racines sont profondes, ainsi que de mettre à jour un ancien cheminement piétonnier remblayé près de l'entrée. Le nouveau bâtiment, malgré sa taille, s'éloigne en fait des arbres. Sous leurs couronnes, les fondations prendront la forme de pieux placés ponctuellement, afin d'éviter les racines. Celles des murs, enfin, s'appuieront sur des longrines.

Une commissaire (SOC) se réjouit du nouveau bâtiment et propose une présentation de ses spécificités aux enfants qui l'utiliseront. Elle demande si les frais de nettoyage seront plus élevés. Elle demande si les fenêtres, qui ne s'ouvrent qu'en hauteur, risquent de poser problème pour l'évacuation des lieux et pour la ventilation. Mme D'ORAZIO rassure quant au respect des normes concernant l'évacuation et les voies de fuite. Aussi, les frais de nettoyage ne devraient pas varier fondamentalement. Mme ZEIN approuve le principe d'une présentation à laquelle participeraient volontiers les architectes. Elle explique que la présence ponctuelle d'un grand nombre d'enfants dans le bâtiment rend compliquée sa ventilation. Dans une telle situation, simplement ouvrir les fenêtres ne permet pas de ventiler le bâtiment de manière adéquate, en plus de provoquer des déperditions d'énergie en été et en hiver. Partant, le choix s'est porté sur une ventilation mécanique en double flux, qui permet en plus un rafraîchissement nocturne du bâtiment afin que la fraîcheur se diffuse au cours de la journée.

Une commissaire (VERT.E.S) demande ce qu'il adviendra des matériaux de l'ancien bâtiment. Elle demande également si le terrain devra être mis à niveau. Mme LEROY explique que, lors de la déconstruction, un inventaire des ressources sera tenu et partagé, afin que d'autres entreprises puissent les récupérer et les réutiliser ou les valoriser. Les sanitaires seront récupérés, et peut-être la charpente, en fonction des besoins, afin de créer des caissons pour mettre la paille. Le bardage pourrait également être réemployé pour fermer ces caissons. Cela n'est pas encore fixé dans le marbre, sachant que l'objectif est toujours de garder un maximum de ressources sur place et d'en jeter le moins possible, tant que faire se peut. Concernant la mise à niveau, une partie du remblai existant sera enlevée, afin que le bâtiment soit le plus possible au niveau de la rue. En revanche, les escaliers existants seront démolis.

Suite à la présentation et aux réponses apportées aux questions, la commission vote et ACCEPTE la présente DA par 11 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 2 MCG, 1 LED, 1 PLR, 2 UDC), soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : ce projet de DA avait été accepté par 11 OUI, soit à l'unanimité de la commission.

M. MARIN, vous étiez rapporteur. Souhaitez-vous ajouter quelque chose à votre rapport ?

M. MARIN : oui, M. le Président. Merci.

Très rapidement. C'est un projet qui est dans les cartons depuis la précédente législature et qui traîne du coup pour les raisons que l'on connaît.

Comme cela a été indiqué, le projet a été accepté à l'unanimité en commission.

La présentation était tout à fait complète. Nous avons pu même voir une maquette du futur centre de quartier.

C'était juste pour rappeler un peu le contexte lié à cette dépense importante mais qui a convaincu la commission.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. le rapporteur.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Madame la Secrétaire, auriez-vous l'amabilité de nous lire le décide de la délibération DA 010 s'il vous plaît ?

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

***CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'000'000.00 POUR LA DÉMOLITION ET LA RECONSTRUCTION
DU CENTRE DE QUARTIER DE BALEXERT***

Vu l'exposé des motifs ;

vu le crédit d'étude voté le 5 mars 2024 ;

vu la demande d'autorisation de construire du 11 novembre 2025 ;

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 1^{er} avril 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 4'000'000.00 destiné à la démolition et la reconstruction du centre de quartier de Balexert ;*
- 2. de comptabiliser la dépense de CHF 4'000'000.00 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 3. d'amortir la dépense de CHF 4'000'000.00 au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n°34.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2028.*

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Nous pouvons lancer le vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 010 – 26.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.
Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 010 – 26.03, Crédit de réalisation de CHF 4'000'000.00 pour la démolition et la reconstruction du centre de quartier de Balexert, est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

4.B) CRÉDIT D'ÉQUIPEMENT DE CHF 450'000.00 TTC POUR LE DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTELAIN ET SON AMÉNAGEMENT AU SEIN DE CONCORDE ESPACE CULTURE (CEC) (DA 011 – 26.03) (M. BRINER, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des Bâtiments du 1^{er} avril 2026

Rapporteur : Cédric BRINER

DA 011 – Crédit d'équipement de CHF 450'000.00 TTC pour le déménagement de la bibliothèque de Châtelaine et son aménagement au sein de Concorde espace culture (CEC)

Contexte

L'idée est de déplacer la bibliothèque vers des locaux à l'espace Concorde. Cela permettra de renforcer l'offre de proximité en plaçant cette dernière au centre de l'espace culturel. Finalement, elle se trouvera seulement à 300 m. de son ancien emplacement et permettra de facto d'avoir plus de synergies en relation avec la Concorde.

Les nouveaux locaux de 485 m² seront de plain-pied avec, à disposition, un 2^e étage. Ce nouvel espace permettra de s'adapter aux besoins d'une bibliothèque municipale, avec un espace informatique & multimédia, des espaces de consultations et d'animations.

Le planning se traduit par une ouverture en janvier 2027 avec, aux préalables, la commande et fabrications de mobilier, l'aménagement des locaux.

Le coût total d'investissement est de CHF 450'000.00 avec un amortissement de CHF 45'000.00 par année sur 10 ans.

En conclusion, ce nouveau lieu permet la continuité des prestations tout en renforçant l'offre Communale.

Round de questions

- *Un·e commissaire UDC : Y a-t-il une différence de loyer entre le lieu actuel et le lieu à venir ?*
 - *Le bâtiment actuel, nous appartient pour lequel nous n'avons pas de loyer. Oui le nouveau lieu de l'espace Concorde va être loué. Rappelons que la surface dédiée aura doublé.*
- *Un·e commissaire PS : Qu'en est-il de l'accès pour les personnes à mobilité réduite ?*
 - *Le nouveau lieu est pensé et conçu pour la mobilité. Il est dès lors accessible pour toutes et tous. De plus, le nouveau lieu est accessible de plain-pied et offre un accès facilité depuis la voie verte.*

- *Un·e commissaire PS : Est-il possible d'envisager une visite pour la commission des Bâtiments ?*
 - *Oui on peut organiser une visite pour la commission et on peut aussi faire ça à titre individuel.*
- *Un·e commissaire LED : Quelle taille de la surface actuellement ?*
 - *La surface du nouveau lieu va doubler à la Concorde. Actuellement, il n'est pas possible pour des personnes à mobilité réduite de s'y rendre. Et le nouveau lieu rapprochera la bibliothèque du quartier des Libellules.*
- *Un·e commissaire LED : Que va-t-on faire des anciens bâtiments une fois la bibliothèque partie ?*
 - *Pour l'instant, il n'existe pas de projet. TO DO.*
 - *pas de projet pour l'instant ?*
 - *en manque d'argent*
 - *d'autres projets en cours sur d'autres*
- *Un·e commissaire UDC : Que va-t-on récupérer de l'ancienne bibliothèque ?*
 - *Une partie du mobilier sera récupéré, notamment les montants, les rayonnages, la tour à nouveauté et du matériel animation.*
- *Un·e commissaire VERT·E·S : Y a-t-il une coupure d'offre dans cette bascule ?*
 - *Ils auraient adoré avoir quelque chose de corrélé avec les dates de vacances des écoles, ce qui ne pourra finalement pas se faire. Ils prévoient une coupure d'environ deux mois.*
- *Un·e commissaire UDC : Quelle est la genèse de ce projet, pourquoi tout ça ? Est-ce juste pour aider la Concorde ?*
 - *Il a toujours été question d'y placer la bibliothèque et de travailler en contact avec le canton de Genève. Cela s'inscrit avec la nouvelle loi cantonale. Raison pour laquelle, le Canton va financer le projet. Il faut bien comprendre que la loi sur la culture est rentrée en force tout récemment. Que dès lors, le Canton a la compétence depuis peu et qu'il pourra donc s'en emparer.*

Vote

La DA 011 – Crédit d'équipement de CHF 450'000.00 TTC pour le déménagement de la bibliothèque de Châtelaine et son aménagement au sein de Concorde espace culture (CEC) est acceptée par 8 OUI (3 SOC, 2 LES VERT.E.S, 1 LED, 1 PLR, ET 1 UDC) et 3 abstentions (2 MCG, et 1 UDC).

M. NOBS, Président : ce projet de DA avait été accepté par 8 OUI et 3 abstentions en commission.

M. BRINER était rapporteur. M. BRINER, souhaitez-vous ajouter quelque chose à votre rapport ?
Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole concernant cet objet ?

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le groupe MCG est étonné de ce déménagement de la bibliothèque de Châtelaine, laquelle a été réalisée, sauf erreur de ma part, en 2010 ou 2011.

Aujourd'hui, elle répond à toutes les demandes et à toutes revendications de la population.

Je ne comprends pas très bien pourquoi ce déménagement à la Concorde, si ce n'est pour revaloriser la Concorde et là, je peux l'entendre ; si ce n'est pour donner un alibi à la Concorde pour pouvoir pousser le Canton à accélérer la part qu'il doit accorder à la Commune de Vernier, ou plus précisément à la Concorde ; si ce n'est peut-être une subvention déguisée parce ce que je rappelle juste qu'aujourd'hui la bibliothèque de Châtelaine coûte CHF 0.00 à la collectivité verniolane puisque nous ne payons pas de loyer. Nous payons juste les charges et l'électricité. Acte.

Mais nous ne payons pas de loyer parce que la bibliothèque se trouve dans un bâtiment de la Commune de Vernier.

Là, nous allons nous retrouver avec des charges de CHF 389'500.00, près de CHF 400'000.00.

Certes, il y a le personnel. Donc, nous pouvons le déduire. Mais les CHF 225'000.00 de charges de biens et services et autres charges, les amortissements du patrimoine administratif, etc. vont être à la charge de la collectivité.

Et sur dix ans, cela va faire des sommes phénoménales.

Je ne comprends pas cette volonté de vouloir déplacer la bibliothèque qui se trouve extrêmement bien là où elle est aujourd'hui. Elle est centrée. Elle est accessible par tous les moyens.

J'ai de la peine à comprendre et j'attends des explications n'étant pas à la commission des bâtiments et de l'énergie.

J'aimerais que le Conseil administratif s'exprime là-dessus en plénière.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

M. BRINER a demandé la parole.

M. BRINER : merci M. le Président.

Je ne voulais pas prendre la parole car je pensais que cela allait être voté mais si je peux me permettre de répondre.

Cette décision se rapporte plutôt à comment équiper le lieu. La décision de partir a déjà été prise.

Un peu comme à l'époque quand nous avons construit l'école du quartier de l'Étang, cela s'était fait en deux phases. Nous avons d'abord construit l'école et ensuite il y avait eu une deuxième phase pour le mobilier de l'école.

De ce que je comprends et vu le titre de la délibération « crédit d'équipement », il ne s'agit pas de savoir si la bibliothèque déménage ou pas.

On parle de quels équipements et quel mobilier vont être installés dans ce lieu.

Je n'ai pas l'impression que nous allons voter ou discuter aujourd'hui sur le fait que la bibliothèque déménage ou pas.

La question est est-ce que l'on va offrir au lieu tous les moyens de mobilier pour répondre aux besoins.

C'est un peu ma réponse et je n'ai pas envie d'épiloguer sur le sujet.

M. NOBS, Président : merci M. BRINER.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : j'entends.

Nous parlons de deux choses différentes.

Vous, vous parlez de la DA à proprement parlé et des CHF 450'000.00 pour le déménagement.

Moi, je parle de la suite, des conséquences de ce déménagement. Les conséquences vont être les coûts annuels de fonctionnement. Aujourd'hui, ils ne sont pas à la charge de la Commune puisque le bâtiment appartient à la Commune.

Tout ce qui est charges de biens et services, autres charges, amortissements du patrimoine, charges financières n'existent pas en l'état puisque le bâtiment appartient à la Commune.

J'entends bien que le déménagement va coûter CHF 450'000.00, ce qui est beaucoup d'argent d'ailleurs.

Et c'est là que je m'interroge parce que dans le futur, nous devons prendre en considération ces charges et nous les augmentons encore.

Nous avons un budget de CHF 160'000'000.00, voire CHF 170'000'000.00 aujourd'hui. Nous avons une dette équivalente.

Ce n'est pas comme cela que nous arriverons un jour à diminuer notre dette, surtout avec l'actualité que nous vivons ces derniers temps.

Donc, je m'interroge simplement sur la pertinence de déplacer aujourd'hui la bibliothèque.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

Je cède à nouveau la parole à M. BRINER.

M. BRINER : je comprends votre souci.

Mais ce que je n'arrive pas à comprendre dans le raisonnement – si je peux me permettre – c'est quand vous dites que cela va découler du fait que l'on déménage, c'est plutôt l'inverse.

C'est parce qu'on a décidé de déménager que découlent les frais de mise en place. En général, on ne commence pas par acheter les meubles et on déménage ensuite. On commence par dire que l'on déménage et après on va acheter les meubles qui entrent dans le lieu.

J'entends votre argumentation, j'entends vos soucis. J'entends tout cela.

Mon impression est que le déplacement de la bibliothèque est un sujet qui a déjà été discuté, qui a déjà été voté par le passé.

Maintenant, le but est plutôt de savoir si on va acheter ou non du mobilier pour cet endroit.

M. NOBS, Président : merci M. BRINER.

Mme SULJIC, vous avez la parole.

Mme SULJIC : certes, cela représente un coût pour Vernier.

Mais, nous pouvons aussi nous poser la question de savoir ce que nous allons faire des anciens locaux parce que j'imagine que nous n'allons pas les laisser vides.

Il y aura sûrement un projet pour compenser la somme que nous allons devoir mettre dans le loyer.

M. NOBS, Président : merci Mme SULJIC.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Ce que nous allons faire après, nous verrons.

Là, nous sommes en train de parler de la DA qui est proposée aujourd'hui.

J'aimerais savoir quand avons-nous voté le déménagement ?

Il ne me semble pas que nous ayons voté ou accepté un projet relatif au déménagement avant.

M. BRINER nous dit que nous avons accepté de déménager. C'était quand ? C'est une question.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

Peut-être qu'à ce stade de la discussion permettez-moi peut-être de rappeler une règle coutumière des délibératifs qui est de s'adresser plutôt à l'ensemble du plénum ou à son Président plutôt que de faire des dialogues avec des répliques et des duplicques, d'autant plus que l'objet a déjà été amplement débattu en commission.

Je vais céder la parole à Mme BUNTSCHU.

Mme BUNTSCHU : merci M. le Président.

Je n'ai pas de réponse à la question précédente.

En tout cas de ce que j'ai pu entendre en commission – parce que je siège dans cette commission – c'est que le but de ce déménagement dans ces nouveaux locaux est d'accueillir plus de public et d'ouvrir une panoplie de services. Tout est expliqué dans la DA.

Il y aura notamment des travaux de lecture, des médiations culturelles, des activités, des animations.

En fait, aujourd'hui, il a été prouvé que les locaux actuels situés à Châtelaine sont un peu trop à l'étroit.

Le déménagement permettrait d'agrandir et d'ouvrir un panel d'activités supplémentaires.

M. NOBS, Président : merci Mme BUNTSCHU.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Effectivement, je ne me souviens pas avoir voté ce déménagement mais ma mémoire peut me faire défaut.

J'aimerais avoir une réponse du Conseil administratif puisque nous avons beaucoup parlé de la Concorde, de la FODAC, etc. et du financement qui devait être prévu par l'État au risque d'une faillite. Je cite les articles de la Tribune de Genève et autres médias.

J'aimerais bien savoir où nous en sommes parce que s'il s'agit d'aller mettre CHF 450'000.00 dans un local à trois cents mètres alors que nous sommes propriétaire de celui qui est occupé aujourd'hui, pour y perdre ces CHF 450'000.00 parce qu'on devra déménager, respectivement payer les quelques CHF 120'000'000.00, si mes souvenirs sont bons, à titre de cautionnement solidaire, je ne vois pas tellement bien le but de l'exercice.

Pour nous, il est important d'avoir une vision qui se projette dans l'avenir et non pas simplement de se dire « *Tout va bien. Merci. Circulez. Il n'y a rien à voir* ».

Cette manière de faire ne va pas, en tout cas de notre point de vue.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Je fais suite à la remarque de Mme BUNTSCHU et M. MAGNIN.

Il me semble me souvenir que lorsque nous avons décidé de construire le Centre culturel de Châtelaine, il avait été question à ce moment-là de déplacer aussi la bibliothèque afin qu'elle soit plus centrale.

Par contre, mes souvenirs font défaut. Je ne suis pas sûr que nous ayons discuté, à ce moment-là, du montant du loyer qui, d'après les chiffres que l'on m'a articulés, me semblent en effet très élevé.

Est-ce que la commission s'est réellement penchée sur les loyers à payer ?

Est-ce que le Conseil administratif peut répondre sur l'aspect des loyers à payer ?

J'entends et je rejoins Mme BUNTSCHU pour dire que l'emplacement futur va être mieux pour les usagers de la bibliothèque. Par contre, sommes-nous prêts, en tant que Conseillers municipaux, à mettre autant pour un loyer alors que nous sommes actuellement propriétaires des locaux ?

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : je pense qu'il serait utile de renvoyer cette DA.

Tout d'abord, y a-t-il un caractère d'urgence aujourd'hui ? La réponse est non. Il n'y a pas de caractère d'urgence vu que nous ne savons pas comment va être assuré le financement de la FODAC demain.

Est-ce que nous ne pourrions pas renvoyer cette DA en commission des bâtiments et de l'énergie et que les commissaires fassent des auditions, fassent des demandes et que nous travaillions sérieusement sur ce type de crédit, sans faire cela à la va-vite vu qu'il n'y a pas de caractère d'urgence à traiter ceci ce soir ?

Donc, je demande formellement un renvoi en commission.

M. NOBS, Président : bien.

M. CERUTTI, nous prenons note de votre demande de renvoi à la commission des bâtiments et de l'énergie d'où provient ce rapport.

Nous allons d'abord terminer ce tour de parole et nous avons M. CHIARADONNA qui demande la parole.

M. CHIARADONNA : merci M. le Président.

J'aimerais simplement relever qu'une commission a siégé et que des questions ont pu être posées.

Je tiens aussi à rappeler que le Centre culturel va ouvrir au mois de septembre. Ce n'est donc pas dans trois ans. Il y a quand même un petit caractère d'urgence car il y a quand même des achats à faire, des appels d'offre à passer, l'installation.

Je ne sais pas si vous êtes allés visiter les locaux. En tout cas, les futurs locaux de la bibliothèque de Châtelaine sont d'une autre ampleur que ceux de la place de Châtelaine.

Effectivement, nous avons dit qu'il y avait des nouveaux besoins. Il y a des gens qui font peut-être du télétravail. Il y aura des endroits avec des coins de lecture. Cela n'existe pas aujourd'hui à la bibliothèque de Châtelaine.

Je vous invite donc à aller visiter la bibliothèque de Châtelaine et d'aller ensuite à la Concorde. Vous y verrez une sacrée différence.

Nous n'allons pas ouvrir avec des meubles qui sont en insuffisance car les nouveaux locaux sont plus grands.

Je vous invite donc à suivre et à voter cette délibération ce soir et à ne pas la renvoyer en commission.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. CHIARADONNA.

M. SANGDEL, vous avez la parole.

M. SANGDEL : merci M. le Président.

Chers Collègues, le LED est tout à fait favorable à l'amélioration de l'espace de lecture.

Cependant, après la lecture du rapport qui explique la dépense de CHF 450'000.00 pour le déménagement et l'aménagement, il manque aussi une étude comparative, c'est-à-dire quelle est la différence des charges financières par année entre les anciens et les nouveaux locaux.

Comme M. CERUTTI, je pense que ce serait une bonne idée de renvoyer en commission non pas pour refuser mais pour pouvoir approfondir la différence des charges entre la situation actuelle et la situation après le déménagement. Cela permettra de bien étudier la différence sur plusieurs années.

Un déménagement est une bonne chose mais s'il y a une augmentation énorme des charges par rapport à aujourd'hui, cela aura des conséquences importantes sur les années à venir.

Le groupe LED est donc favorable à un renvoi en commission pour bien étudier la différence des charges entre aujourd'hui et demain.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. SANGDEL.

Mme MARTENS, vous avez la parole.

Mme MARTENS : merci M. le Président.

J'étais à la commission des bâtiments et de l'énergie.

En l'occurrence, le déménagement n'est pas du tout facultatif. En l'occurrence, les locaux actuels ne répondent plus aux exigences par rapport à l'accueil des personnes handicapées. Il fallait effectivement un bâtiment de plus grande envergure pour pouvoir avoir des travées plus larges. C'est une chose qui ne se laisse pas discuter, d'autant plus que ce n'est pas le sujet du vote que nous avons là.

L'autre chose, et comme Mme BUNTSCHU l'a rappelé, il y a de nouvelles fonctionnalités dans cette bibliothèque car il faut savoir que les bibliothèques, comme toutes les autres infrastructures, se modernisent.

Ce n'est donc pas juste une question de convenance vis-à-vis d'un groupe ou d'un autre, c'est simplement le fait qu'il y a d'autres fonctionnalités à accueillir, des animations qui ont été présentées lors de la commission des bâtiments et de l'énergie et qui justifient amplement ce nouveau bâtiment.

Je trouverai dommage d'utiliser ce point, somme toute relativement mineur, pour chercher à jeter le discrédit sur le projet de la FODAC dans son ensemble. C'est un autre sujet sur lequel nous ne sommes pas en train de voter.

Je vous remercie M. le Président.

M. NOBS, Président : merci Mme MARTENS.

Je cède la parole à M. CERUTTI.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, nous n'avons jamais prétendu que la FODAC était un mauvais projet et que nous lancions la pierre à la FODAC. Bien au contraire.

Simplement, nous nous interrogeons sur le futur et notre rôle est aussi de prévoir et de prévenir. Ce n'est pas simplement de voter un projet la tête dans le sac en disant que c'est juste un déménagement. Tout est lié.

Les frais d'entretien, les charges et autres vont aussi être impactés pour les budgets futurs. Il faut prendre cela en considération.

Ce sont des montants que nous n'aurons pas pour faire autre chose.

Donc, aujourd'hui, nous demandons juste un renvoi en commission pour pouvoir s'assurer tout d'abord la pérennité de la FODAC.

Va-t-elle être inaugurée en septembre ? Nous ne sommes pas encore sûrs de cela, à moins que le Conseil administratif ait des informations qu'il pourra nous communiquer, nous rassurer.

Mais aujourd'hui, il ne me semble pas que nous ayons la certitude que la FODAC va inaugurer en septembre. Il manque des financements et c'est juste une réalité. Ce n'est pas une invention de gens anti-FODAC qui sont en train de vous sortir ces informations.

Nous souhaitons juste que cet objet soit renvoyé en commission pour être sûrs que nous faisons les bons choix.

Je suis convaincu que la nouvelle bibliothèque sera supérieure, qu'elle sera plus sympa, que nous pourrons faire plein de choses et que nous pourrons y amener plein de nouveaux projets qui auront des coûts qu'il faudra prendre en considération.

Faire des ateliers de lecture, prévoir des salles de télétravail vont avoir des coûts, vont engendrer des frais. Il faudra aussi les prendre en considération.

C'est de cela que nous parlons.

On vous dit aussi ce soir que nous sommes dans une incertitude financière pour les années à venir. Nous ne savons pas à quelle sauce nous allons être mangés avec tout ce qui se passe sur cette planète. On sait que nous risquons d'avoir des soucis financiers extrêmement importants.

Je ne pense pas que cela soit le moment de charger le bateau avec des frais supplémentaires et autres coûts alors que nous avons quelque chose qui fonctionne encore aujourd'hui.

Une fois de plus, la population ne se plaint pas de la bibliothèque. La population ne fait pas de réclamation quant à la vétusté de la bibliothèque, quant au manque de mobilité pour les personnes handicapées au sein de cette bibliothèque-là.

Nous demandons juste de renvoyer ceci en commission pour poser d'autres questions et pour avoir des réponses de façon à pouvoir voter sereinement ce budget de CHF 450'000.00.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

Je crois que tout le monde a pu répliquer, dupliquer.

Je propose encore de donner la parole à M. TERRY puis à M. le Conseiller administratif avant de passer au vote sur cette demande de renvoi en commission.

M. TERRY, vous avez la parole.

M. TERRY : merci M. le Président.

J'observe que le dispositif de la DA concerne un crédit d'équipement.

En écoutant les débats qui viennent de se dérouler maintenant, je n'ai pas la certitude qu'une délibération administrative ait été votée pour prendre la décision de faire ce déménagement.

Il y a vraisemblablement un problème à ce niveau-là.

Ne serait-il pas envisageable d'ajouter un amendement qui, par exemple, compléterait la DA en question pour stipuler une décision quant à ce déménagement qui n'est pas franchement avéré selon ce qui est écrit dans le rapport de commission et ce que j'ai entendu ce soir ?

M. NOBS, Président : merci M. TERRY.

Comme promis, je vais céder la parole à M. le Maire.

M. AGRAMUNT, Conseiller administratif : merci M. le Président.

Je vais essayer de répondre à différentes interrogations ouvertes.

Ce projet – comme vous le savez – date de 2012. Il a été ensuite validé en 2018. Le Conseil administratif, lors de sa première séance en 2020, vous a fait voter un crédit de CHF 10'000'000.00.

Lors de la présentation de ce crédit de CHF 10'000'000.00, il y avait un power point où il était expliqué qu'il y avait une bibliothèque qui allait venir dans ce lieu.

Cela fait donc plus de six ans que ce document existe et qu'il a été présenté le 9 juin 2020.

Toute l'explication figure dans la slide 5 sur 28.

Comme cela a été dit par plusieurs Conseillers municipaux, il s'agit d'une nouvelle bibliothèque, une nouvelle infrastructure avec ce que Suisse Bibliothèque nous conseille de mettre en place, soit une surface beaucoup plus grande que l'ancienne surface que nous avons aujourd'hui à la route de Châtelaine.

C'est une structure qui était prévue depuis toutes ces années. C'est une structure moderne avec les derniers éléments en matière de bibliothèque.

J'ai entendu ça et là que nous avons un déficit de CHF 170'000'000.00. Je me permets de rétablir la vérité. Je pense que vous n'avez pas lu la documentation sur les comptes.

Nous sommes, à fin 2025, à CHF 135'500'000.00. Donc, nous avons remboursé la dette. Vous faites peut-être la confusion entre fonctionnement et dettes, mais c'est cela le montant que nous avons remboursé. Depuis trois ans, nous remboursons la dette et nous sommes à CHF 135'500'000.00.

Le terme « faillite » a également été prononcé dans les articles de journaux.

Ce qui est toujours assez drôle c'est quand on se cite soi-même. Sauf erreur, c'est vous, M. MAGNIN, qui avez annoncé le terme « faillite » dans la presse. Alors je suis ravi de constater que vous avez de meilleures informations que nous aussi pour le fonctionnement de la FODAC.

Je suis assez étonné que ce terme « faillite » vienne là parce que s'il y a une faillite, il y a la vente de l'ensemble de l'infrastructure pour rembourser les différents débiteurs.

Aujourd'hui, nous pouvons voir qu'il y a plusieurs bâtiments qui valent sûrement un petit montant.

Imaginons que la FODAC fasse faillite, il y aurait un remboursement aux différents débiteurs qui pourraient bénéficier de ces bâtiments.

Pour ce qui est de renvoyer la cause en commission, nous avons l'ouverture de ce Centre culturel le 15 août 2026 pour le CFC Danse, sauf erreur de ma part. Pour le reste, c'est au mois de septembre.

Je me pose la question. Que faites-vous en commission si ce n'est pas pour discuter de ces choses-là en tout cas avec les spécialistes lors de ces séances ?

De renvoyer encore une fois en commission pour avoir des éléments complémentaires, je n'en vois pas forcément l'intérêt, mis à part prolonger la durée pour pouvoir, le cas échéant, avoir des locaux vides lors de l'ouverture de la FODAC, ce qui est toujours un peu dommageable pour la nouvelle infrastructure qui sera utilisée dans un cadre culturel.

Nous aurions pu également faire passer cela en urgence, mais nous avons attendu.

Comme vous le savez, des cas de fraudes électorales ont eu lieu au mois de mars 2025 et nous avons attendu volontairement de vous soumettre les différents crédits complémentaires car nous ne nous sommes pas permis de faire voter cela auprès du SAFCO et de la Conseillère d'État en charge du SAFCO.

Nous avons donc attendu que vous soyez là pour que vous ayez connaissance de cette volonté-là sans faire passer les choses à la hussarde, ce que nous n'avons pas souhaité faire.

Pour ce qui est de la suite, je vous invite à renoncer à renvoyer la cause auprès de la commission idoine et puis de voter ce crédit pour la bibliothèque.

Je vous remercie beaucoup.

M. NOBS, Président : merci M. AGRAMUNT.

M. le Conseiller administratif, Martin STAUB, souhaite apporter quelques informations complémentaires. Je lui cède la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je vais parler en tant qu'ancêtre.

Je n'étais pas à l'origine du projet mais j'ai eu l'insigne honneur de le reprendre avec Pierre RONGET qui portait le projet à bout de bras et qui est un projet absolument essentiel pour Vernier.

Je crois que nous pouvons avoir nos différences, nous pouvons vivre difficilement sur certaines choses, mais mettre à mal un projet pour des aménagements à CHF 450'000.00 pour un but qui a non seulement été annoncé en 2020 mais qui existe depuis que je connais ce projet.

Ce que ce projet a d'essentiel, c'est que c'est un écosystème.

Si en septembre, même en août, vous avez un CFC qui arrive, soit des étudiants qui ont besoin de documentation, de lieux pour travailler, de lieux pour échanger, ont des salles vides, quelle image donne-t-on de notre Commune ?

Je me rappelle qu'à la première pierre, nous étions très nombreuses et nombreux à être présents, au-delà des partis.

J'ai entendu les mots de M. CERUTTI. Ce n'est pas habituel mais je le remercie d'avoir dit que c'est un beau projet.

Je me rappelle très bien de voir les sourires, de voir que les Verniolanes et Verniolans, ainsi que les élus, sont fiers de ce projet.

Rien n'est facile dans ce projet.

La Ville de Genève a échoué sur sa Cité de la musique, a échoué sur le Musée d'art et d'histoire. Vernier va réussir et c'est grâce à nous ensemble.

M. MAGNIN a demandé des explications, a déposé une interpellation qui traite de cela. Nous ne pourrons pas vous répondre oralement aujourd'hui mais nous vous ferons une réponse circonstanciée la prochaine fois et vous avez raison de poser cette question.

Mais s'il vous plaît, vous pouvez douter de certaines choses.

Mais de renvoyer aujourd'hui, cela signifie assurément que nous n'aurons pas le temps d'ouvrir à temps. C'est de montrer pour l'ouverture – où je pense vous serez tous présentes et présents – une bibliothèque vide et Vernier qui n'est pas là au rendez-vous alors que c'est notre projet, c'est celui de M. Pierre RONGET et nous le portons à bout de bras ensemble.

Nous avons rencontré nos difficultés, nos différences mais je sais qu'il vous tient à cœur et que c'est pour cela que vous êtes exigeantes et exigeants.

Nous avons évidemment des discussions avec l'État extrêmement serrées. Nous avons des engagements sur le fait qu'il va y avoir un soutien. À quelle hauteur ? Cela doit être discuté.

Nous avons une base légale pour se faire. Nous avons maintenant une équipe d'une trentaine de personnes. Nous avons une codirection absolument magnifique avec des gens qui ont porté des projets absolument magnifiques.

Je vous propose d'ailleurs – comme l'a suggéré M. CHIARADONNA – de compléter toute cette question en allant visiter ensemble ce magnifique projet.

S'il vous plaît, ne nous trompons pas de combat. Vous pouvez dire que le Conseil administratif n'a pas tout fait juste. Certainement. Mais aujourd'hui, de donner le signal en renvoyant cette DA et en n'étant pas prêt pour la rentrée des bâtiments vides, si vous voulez avoir une prédiction auto-réalisatrice de dire que cela va mettre à mal le projet, vous ne ferez pas mieux.

Pour les bâtiments du IAC – pour celles et ceux qui connaissent – nous savons que nous devons faire des rénovations lourdes dans un avenir à moyen terme. Il y a des réflexions. Rien n'est terminé.

Mais de toute manière, nous savons que nous n'étions pas dans ces locaux pour cinq ou dix ans, notamment pour des raisons d'accès. Nous devons faire quelque chose, il y avait une limite et dans les planifications financières annoncées en 2025, en 2024 et en 2023, un loyer était imaginé à peu près.

Tout cela est donc prévu. Tout cela est dans l'idée.

S'il vous plaît, je crois que nous serons toutes et tous fiers en septembre quand les bâtiments seront ouverts. Nous aurons les yeux qui brillent.

N'impliquez pas des enjeux qui peuvent être politiques par rapport au Conseil administratif. Ce projet mérite mieux que cela.

Nous viendrons avec toutes les réponses quant à l'intervention de M. MAGNIN qui tombe très bien.

Nous n'avons rien à cacher. Nous sommes confiants et nous devons absolument voter maintenant et positivement.

Il y a eu des discussions à 8 OUI et 2 abstentions.

Si vous nous aviez posé d'autres questions, nous serions revenus. Mais aujourd'hui, les questions que vous nous posez mettent à mal le projet lui-même. Vous avez vu les délais.

Je pense que nous devons être au rendez-vous, au-delà des partis sur ce projet.

Je me rappelle que M. AUBERT l'avait soutenu à l'époque avec le groupe ALTERNATIVE alors que nous n'étions pas toujours d'accord.

Je me rappelle que le groupe PLR l'avait soutenu.

Même sur différents votes, nous avons eu des votes de soutien qui étaient parfois au-delà des clivages que nous pouvons imaginer.

Mon collègue a donné tous les arguments techniques sur la culture. Moi, je voulais emballer le paquet, si vous me permettez, parce que c'est un projet qui nous tient tous à cœur.

Je pense toujours un peu à Pierre RONGET qui a porté ce projet.

Nous pourrions être extrêmement fiers de ce que nous avons fait et s'il vous plaît, ne donnez pas un signal de temps d'arrêt aujourd'hui parce que ce temps d'arrêt serait très négatif pour la FODAC.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Après consultation avec les membres du Bureau, je suis conforté dans ma décision de mettre fin aux discussions.

J'avais annoncé que c'était clos et que chaque personne avait pu répliquer et dupliquer.

M. MAGNIN, vous n'avez pas la parole. Merci.

Nous avons donc été saisi d'une demande de renvoi à la commission des bâtiments et de l'énergie, selon la disposition de notre règlement, article 69 al.3, lettre B.

Je vais donc vous faire voter sur cette demande de renvoi de la DA 011 en commission.

Celles et ceux qui acceptent la demande de renvoi en commission des bâtiments et de l'énergie de la DA 011 – 26.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La demande de renvoi en commission des bâtiments et de l'énergie de la délibération administrative DA 011 – 26.03, Crédit d'équipement de CHF 450'000.00 TTC pour le déménagement de la bibliothèque de Châtelaine et son aménagement au sein de Concorde Espace Culture (CEC), est refusée par 18 NON (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 PLR) et 16 OUI (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 3 UDC).

M. NOBS, Président : un prix de consolation. Vous pouvez à nouveau demander la parole que l'on ne vous a pas octroyé il y a quelques instants.

Nous réparons un peu le préjudice !

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Vous aurez certainement oublié que je fais partie du Bureau puisque vous ne m'avez pas consulté pour faire état que le Bureau avait décidé quelque chose, ce que je trouve assez anormal. C'est le premier point.

Le second point. Vous m'expliquerez, selon notre règlement, ce qui vous autorise à ne pas donner la parole à un Conseiller municipal, de quelle autorité vous parlez et vous me ferez une référence, s'il vous plaît, à un article du règlement.

Vous me répondrez la prochaine fois, je pense.

Cela étant, je voulais juste rectifier une erreur qui a été communiquée par le Conseil administratif, par le Maire, puisque nous nous étions battus à l'époque sur un sujet concernant la FODAC, c'était le cautionnement solidaire.

Aujourd'hui j'entends M. le Maire nous dire que si finalement nous n'arrivons pas à payer, ce n'est pas grave, les immeubles seront vendus et nous récolterons suffisamment d'argent. Ce n'est pas tout à fait juste, c'est même franchement faux puisque le cautionnement solidaire permet aux créanciers gagistes de demander à première réquisition, c'est-à-dire sans aucune autre démarche, la réalisation et le paiement à la Ville de Vernier de la garantie qui a été donnée.

C'est quand même une vision fondamentalement différente et c'est la raison pour laquelle nous nous étions battus à l'époque.

M. le Maire, essayez juste d'être précis parce que ce que vous nous avez dit est erroné.

Voilà ce que je voulais rajouter. Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Que l'on passe au vote sur un renvoi puis qu'on redonne la parole, cela me semble normal. Mais que l'on suspende les débats est en effet un peu litigieux.

Puisque comme Conseillers municipaux, nous nous posons la question de savoir quand nous avons voté le déménagement, j'ai fait une rapide recherche.

Mes chers collègues, nous en avons eu connaissance par un rapport d'information de la commission de la culture et de la communication le 12 novembre 2024 où il était explicitement mentionné, dans la présentation de la FODAC, que cela comprendrait le déménagement de la bibliothèque de Châtelaine.

Comme cela, quand nous chercherons, cela figurera au procès-verbal d'aujourd'hui.

Cela étant, j'entends les remarques de M. MAGNIN sur le cautionnement solidaire du bâtiment de la FODAC.

Mais pour moi, ce n'est pas le sujet que nous votons ce soir.

À titre individuel, je vais voter cette DA, mais j'ai toujours mes interrogations qui restent sur le montant du loyer. J'ai compris que nous pourrions en discuter ailleurs et à un autre moment.

Dont acte.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

M. BRON, je ne sais pas quand est-ce que nous allons discuter des loyers car si nous votons la DA ce soir, c'est acté, les loyers sont actés et nous n'en discuterons plus.

Après si je peux me permettre une petite correction. Je ne fais pas partie de la commission qui a reçu ce projet mais néanmoins, j'effectue mon travail de Conseillère municipale et je lis les procès-verbaux.

Je m'excuse de vous corriger M. le Conseiller administratif mais dans le procès-verbal, concernant cette DA et la planification intentionnelle, il est indiqué : « *commande et fabrication du mobilier, été 2026 ; aménagement des locaux, automne 2026 ; déménagement de la bibliothèque, fin 2026 (décembre 2026-janvier 2027)* ».

Comment allons-nous faire la rentrée en septembre quand tout est prévu pour décembre et janvier 2027 ?

Là, il n'y a pas d'urgence à entrer dans les locaux en août vu que rien n'est prévu pour cette date.

C'est ce qui est écrit dans le procès-verbal.

Vos explications me semblent un peu erronées.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

Je propose de donner la parole à M. AUBERT et ensuite à M. BUSCHBECK.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Visiblement le débat a lieu maintenant alors que toutes ces questions auraient dû être appréhendées et analysées en commission pour que nous ayons davantage d'éléments tangibles pour se décider proprement sur ce sujet important qu'est ce Centre Espace Culture qui, vous l'avez rappelé, est un projet que j'ai soutenu. En effet, il sied d'aller de l'avant et de ne pas s'écharper sur des montants.

Je pense qu'en commission nous aurions tourné autour du montant et je ne pense pas que nous serions arrivés avec autre chose.

Il est vrai que pendant une année nous n'avons pas pu siéger. Du retard a été pris en effet.

Pour ma part, c'est une DA que je vais voter. Merci.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

Je vais faire intervenir M. BUSCHBECK.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : merci M. le Président.

De façon générale, je vais répondre à une problématique qui se pose et qui va se poser régulièrement ces prochaines semaines, voire ces prochains mois, qui est inconfortable pour tout le monde, autant pour vous que pour nous. En effet, sur beaucoup de projets nous avons pris un an de retard.

Nous avons pris un an de retard sur des timings qui étaient déjà serrés.

Vous l'avez vu séance après séance, nous vous proposons un nombre de DA important pour essayer de rattraper ce retard.

Nous ne le rattrapons jamais car ce que nous voulions faire l'année passée, nous le ferons cette année. Ce que nous voulions faire cette année, nous le ferons l'année prochaine. Nous essayons de comprimer.

Il faut que tout le monde tire un petit peu à la même corde pour que les prestations soient délivrées à la population. Dans ce sens-là, je ne peux que vous encourager à faire en sorte que nos séances de commission soient effectivement efficaces.

Là, nous sommes en train d'effectuer un travail de commission. Vous posez un certain nombre de questions qui sont extrêmement pertinentes auxquelles nous aurions pu répondre en commission avec les spécialistes présents et nous aurions ainsi pu lever les doutes peut-être légitimes que vous avez encore sur la façon de faire ce déménagement.

D'une façon générale, nous avons une certaine urgence sur les différentes délibérations que nous allons vous proposer ces prochains mois puisqu'un certain nombre de choses devront être faites dans les temps et d'autres qui seront en retard.

Mme FRAGA qui lit totalement les procès-verbaux a bien vu le problème. Nous sommes déjà en retard pour cette bibliothèque.

Effectivement, si vous votez ce soir ce crédit, nous pourrons envoyer les commandes. Il y a des meubles à construire. Il y a un certain nombre de choses qui fait qu'effectivement la bibliothèque ne sera pas ouverte même au mois de septembre. Elle sera ouverte quelques mois plus tard.

Entre nous sommes en retard et nous faisons un maximum pour rattraper le retard ou on vote un projet en commission, on le renvoie en plénière, on le renvoi en commission et on le renvoie à nouveau en plénière, il y a quand même une différence à savoir que soit nous avons envie de rattraper le retard que nous avons pris, soit nous avons envie de cumuler du retard avec le retard déjà pris.

Effectivement, vous avez bien lu le procès-verbal. Nous n'arriverons pas à ouvrir la bibliothèque en même temps. Ce sera un processus d'ouverture qui se fera un peu par étapes mais s'il vous plaît, ne prenons pas davantage de retard que nous n'en avons déjà.

Je vous remercie pour votre attention.

M. NOBS, Président : merci M. le Conseiller administratif.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, j'entends les remarques du Conseil administratif.

Efficace ne veut pas dire empressement non plus.

C'est aussi votre rôle lorsque vous savez qu'une grande majorité des gens de cet hémicycle sont nouveaux, ne connaissent pas l'historique de la FODAC, ne connaissent pas l'historique du fonctionnement des commissions, de les accompagner et d'éviter d'être empressé.

J'entends que nous avons perdu une année, etc.

Mais le travail doit quand même être bien fait. Il doit être fait sérieusement et ce n'est pas le cas.

Nous avons toutes ces interrogations aujourd'hui parce que nous avons des gens en commission qui ne connaissent pas forcément le fonctionnement, qui apprennent et il faut leur donner du temps.

Aujourd'hui, on vient devant nous et on se dit « attendez voir, il y a des réflexions à avoir, il y a des raisonnements à approfondir ». C'est pour cela que nous faisons ces remarques.

Non, ce n'est pas politique M. STAUB. Nous ne sommes pas contre la FODAC. Nous l'avons toujours dit et nous sommes pour cette réalisation.

Arrêtez de nous dire que c'est politique et que nous voulons mettre des bâtons dans les roues !

Absolument pas. Bien au contraire.

Même au Parlement cantonal, nous faisons en sorte que nous puissions avancer et que la FODAC puisse obtenir ses subventions. Ce sont les députés qui vont décider. Ce n'est pas ici autour de cette table, ni vous.

C'est peut-être moi, Yves MAGNIN, Daniel NOËL et ceux qui siègent au Parlement qui feront ce cas-là. Mais pas vous.

Oui, nous voulons que la FODAC se réalise. Oui, nous voulons qu'il y ait quelque chose qui se passe à Vernier.

Mais là, ce sont des questions factuelles. Ce sont des interrogations qui sont légitimes de la part d'un Conseiller municipal qui veut effectuer correctement son travail.

Finalement, nous n'allons pas s'opposer à ce projet puisqu'il faut aller de l'avant et nous entendons vos remarques.

Mais s'il vous plaît, soyez aussi un petit peu sérieux de votre côté et donnez le temps au temps. Permettez aux Conseillères et Conseillers municipaux d'effectuer leur travail et arrêtez de vouloir systématiquement régler les affaires tout de suite, dès qu'elles sont en commission. Cela n'empêche pas

de faire une commission la semaine d'après, etc. et de pouvoir poursuivre de façon que le travail soit bien fait.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

M. CHIARADONNA a demandé la parole. Je la lui cède.

M. CHIARADONNA : merci M. le Président.

Je ne vais pas rallonger mais en tant que Président de la commission des finances, de l'économie et de l'administration, vu que nous avons les comptes qui vont arriver, une commission des finances, de l'économie et de l'administration la semaine prochaine, une TCR demain, j'invite toutes les personnes à poser toutes leurs questions.

Aujourd'hui, nous sommes effectivement en retard puisque cela fait une année que nous n'avons malheureusement pas siégé et les sujets avancent.

Les questions soulevées par M. CERUTTI sont tout à fait légitimes. Mais posez-les dans les bonnes commissions, c'est-à-dire en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Mme FRAGA, qui est une éminente membre de la commission des finances, de l'économie et de l'administration, pourra poser les questions à ce moment-là et éviter ainsi de renvoyer cette DA en commission des bâtiments et de l'énergie.

Je vous invite tous à soutenir cette DA.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. CHIARADONNA.

Je cède la parole à M. MAGNIN.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Je ne vais pas faire très long.

Je crois que nous restons avec nos interrogations, avec la frustration de certains éléments qui ne nous sont pas apportés mais je crois qu'à l'instar de ce qui vous a été dit par mon préopinant de gauche, je souscris au fait que nous allons quand même voter ce projet.

Le retard n'implique pas l'inintelligence ou l'intelligence. Cela implique l'efficacité et par conséquent l'intelligence.

Je constate qu'au travers des DA que nous avons – cela fera l'objet d'autres remarques sur d'autres projets – elles ne sont pas souvent bien préparées par notre Administration, j'y reviendrai.

J'invite donc le Conseil administratif et ses services, lorsqu'ils présentent une DA, a apporté tous les documents utiles auxquels nous allons nous référer et nécessaires à la bonne compréhension, pour que nous soyons sûrs d'aller plus vite.

Mais nous y reviendrons. Je voulais juste vous préciser cela.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : merci.

Vous avez raison, Mme FRAGA, mes informations n'étaient pas justes. Comme il s'agit d'un projet de longue haleine, je croyais que nous étions encore dans les temps.

Vous avez raison. Vous me connaissez, je reconnais quand j'ai tort.

Cela n'invalide pas tout ce que j'ai pu vous dire mais il est important de préciser et vous l'avez fait.

Je reconnais volontiers.

Je crois que tout le monde doit effectivement apprendre. Autant nous pouvons entendre que nous pouvons faire toujours mieux, mais quand en commission, le vote est de 8 OUI et 2 abstentions, vous serez aussi étonnés que nous d'entendre qu'au retour un nouveau renvoi en commission est demandé.

Si je peux me permettre – puisque vous nous dites que nous ne faisons pas bien – nous vous encourageons à demander des commissions supplémentaires si vous estimez que ce n'est pas suffisant car quand cela revient en séance plénière, cela met tout le monde dans une situation inconfortable.

Une commission supplémentaire peut éventuellement être proposée assez vite. En revanche, si vous renvoyez des objets déjà examinés, vous risquez l'encombrement avec les prochains objets à traiter.

Nous vous encourageons vraiment de nous demander des séances supplémentaires quand vous avez des doutes. Nous répondons assez largement suivant les choses.

Sur les documents manquants ou qui ne sont pas assez nombreux, il y a des documents essentiels et des documents annexes que vous pouvez demander. C'est comme dans toute association ou autres, nous vous les fournissons aussi vite que possible.

Je crois qu'il faudra toutes et tous – et je mets aussi le Conseil administratif dans le lot – se mettre en corrélation et que chacun fasse un pas.

Si on retarde trop les projets, ce n'est pas seulement le Conseil administratif qui aura un problème – ce qui ne serait pas très important – mais c'est que nous arrivons à des projets qui poseront des problèmes au niveau des ouvertures de crèches, d'écoles, de centres, au niveau des rénovations, au niveau de la sécurité et au niveau d'autres objets.

Là, il faudra avoir un dialogue ouvert pour savoir où nous pourrions vous dire que l'on a encore un peu de temps. Nous essayons déjà de vous prioriser les choses.

Mais nous devons aussi nous apprivoiser les uns les autres.

Pour terminer, je suis content d'entendre qu'il y a un soutien à la FODAC. Ce que j'ai dit ici c'est que nos débats sur la question de la FODAC devraient dépasser des clivages politiques au-delà du soutien. Je suis content d'entendre que les groupes soutiennent ce projet. Nous allons y arriver ensemble, cela je peux vous le dire.

Je me réjouis de cette inauguration. Je peux vous dire que nous serons toutes et tous fiers d'y être.

M. le Président, vous aurez l'honneur de faire certainement un discours et je pense que ce sera un discours dont vous vous souviendrez avec peut-être celui du 1^{er} Août. Il y a peu de gens qui inaugureront un tel équipement, même à Genève, depuis les trente dernières années.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Dois-je comprendre que je dois déjà commencer à préparer mon discours ?

Votre collègue, M. BUSCHBECK, a demandé la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : très rapidement, pour dire que nous avons bien entendu les remarques de M. CERUTTI et de M. MAGNIN sur le fait qu'il y a effectivement beaucoup de nouveaux dans cet hémicycle et qu'il faut peut-être fournir un effort d'explications complémentaires, supplémentaires, sur les projets qui sont en cours pour qu'ils soient bien compris en commission et pour que nous évitions ce genre de scénario avec des propositions de renvoi en commission.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. le Conseiller administratif.

Je vois que la parole n'est plus demandée. Enfin.

J'espère que personne n'a été frustré mais je pense qu'il était nécessaire d'accélérer les débats si vous ne vouliez finir à une heure indécente.

Je crois que nous pouvons lancer le vote.

Excusez-moi, il faut d'abord lire les invites. Je m'étais assoupi !

Je prie Mme la Secrétaire de bien vouloir nous lire les invites de la DA 011, s'il vous plaît.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT D'ÉQUIPEMENT DE CHF 450'000.00 TTC POUR LE DÉMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE CHÂTELAIN ET SON AMÉNAGEMENT AU SEIN DE CONCORDE ESPACE CULTURE (CEC)

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des bâtiments et de l'énergie du 1^{er} avril 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 450'000.00 TTC destiné au déménagement de la bibliothèque de Châtelaine et son aménagement au sein de Concorde Espace Culture (CEC) ;*
2. *De comptabiliser les dépenses pour un montant de CHF 450'000.00 TTC dans le compte des investissements puis de porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
3. *D'amortir la dépense de CHF 450'000.00 TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n°32.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.*

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

Cette fois-ci nous pouvons lancer le vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 011 – 26.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La délibération administrative DA 011 – 26.03, Crédit d'équipement de CHF 450'000.00 TTC pour le déménagement de la bibliothèque de Châtelaine et son aménagement au sein de Concorde Espace Culture (CEC), est acceptée par 34 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point 5) de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES FINANCES, ÉCONOMIE ET ADMINISTRATION

5.A) CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'085'000.00 TTC DESTINÉ À L'ACHAT DE LA PARCELLE 5088 DE VERNIER ET AUX TRAVAUX INHÉRENTS À LA MISE EN EXPLOITATION DU BÂTIMENT (DA 008 – 26.03) (M. BRINER, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 1^{er} avril 2026

Rapporteur : M. Cédric BRINER

DA 008 – 26.03 Crédit d'investissement de CHF 4'085'000.00 TTC destiné à l'achat de la parcelle 5088 de Vernier et aux travaux inhérents à la mise en exploitation du bâtiment

Contexte

Nous sommes contents d'apprendre que la poste ait pu se relocaliser à ARCenter, ce qui laisse présager que le service de la poste va perdurer sur le vieux Vernier. Dès lors, les locaux de la poste se libèrent, permettant à la Ville de Vernier de réfléchir à son acquisition.

L'emplacement libéré est idéal pour amener une continuité de terrain au centre de la ville de Vernier Village, liant ainsi les différentes écoles de Vernier Village. Cette acquisition permettra d'offrir des services aux centres du vieux Vernier.

Après plusieurs demandes insistantes, notre Ville a pu réaliser des demandes pour son achat. Comme compris, et par suite des problèmes d'élection, un contrat avec condition suspensive permet à la Ville d'acquérir ce bien.

Cet investissement offre de nouvelles capacités pour la Ville.

Présentation

La parcelle n° 5088 désigne l'ancien emplacement de la poste de Vernier-Village.

En 2025, la direction immobilière de la poste a donné l'exclusivité de vente à la Ville de Vernier. Par suite des problèmes d'élection, un contrat en janvier 2026, avec réalisation novembre 2026. La parcelle :

- *a une surface : 3'212 m²,*
- *comporte une emprise du bâtiment : 621 m²,*
- *est située en zone : 4B,*
- *a un prix de vente à 3,7 MCHF.*

Le bâtiment comporte aussi :

- *un sous-sol partiel, de haut plafond,*
- *un 1^{er} étage avec deux appartements (4 et 5 pièces) sans contrat de bail en cours.*

Le prix de 3,7 MCHF est non-spéculatif. Le foncier, à lui seul, représente 3,5 MCHF. Ce qui en tant que tel montre que le prix d'achat ne comporte que peu la valeur du bâti sur la parcelle. Ce qui fait que le bâtiment serait à 240 CHF par m², une aubaine ! D'autant plus que la situation géographique est plus qu'idéale :

- *à côté des écoles : laissant nos enfants pouvoir accéder à cet espace de manière naturelle et sûre,*
- *proche d'une rue avec des chemins piétons : offrant un accès sécurisé pour nos petits et nos aînés,*
- *en plein centre du vieux Vernier : permettant à toutes et à tous d'y accéder, quels que soient leurs lieux d'habitation.*

De plus, le bâtiment permettra un aménagement flexible

Programme

La phase 1 permettra d'y accueillir à court terme :

- *une nouvelle maison de Quartier, au cœur de la Ville de Vernier,*
- *des locaux pour le club des aînés ou autres associations locales.*

Une phase 2 prévoit la rénovation énergétique pour 2029 et la phase 3 permettra d'aménager le lieu une fois que les différents partis seront satisfaits du plan.

Réalisation

Les coûts des travaux sont de 250 kCHF. Et le total est de (achat + travaux + notaire) 4,1 MCHF qui sera mis au PPI. La réalisation de l'acte de signature est prévue pour novembre 2026, avec une occupation, après les travaux, pour juin 2027.

Remarques et questions

Au sens large, les partis montrent un fort intérêt pour ce projet.

Des craintes sont levées quant à différents éléments techniques :

- *Financiers : tant sur le coût, que sur l'amortissement.*
 - *C'est une bonne affaire financière, nécessitant peu de travaux pour sa phase 1 et amortissable dans le PPI.*
- *Sur la qualité du bien : que cela soit sur la pollution des sols ou sur la salubrité du bâti.*
 - *Une expertise du bâtiment sera fournie pour le prochain Conseil municipal.*
- *De la zone 4B : quelles sont les contraintes que cela induit ?*
 - *Le bâti ne peut pas dépasser 10 m. et on peut imaginer rendre ce lieu plus dense le cas échéant.*
- *De calendrier : la rapidité de l'achat et des phases du projet.*
 - *Tout a été fait pour acquérir la parcelle et ce malgré les difficultés des élections. Le projet se veut pragmatique avec des travaux minimes pour une ouverture en janvier 2027. Les autres phases permettront de réaliser un sondage parmi les associations pour penser au mieux les travaux intérieurs.*

Et certains éléments concernant l'affectation, à savoir quel lieu pour quelle association/activité.

- *De plain-pied.*
 - *La MQ le Quart'île a montré un fort intérêt.*
 - *Le tissu associatif en profitera en plus de la MACAV.*
- *Pour les appartements.*
 - *La cohésion sociale prévoit ces appartements comme un lieu de transition.*

La DA 008 – 26.03 Crédit d'investissement de CHF 4'085'000.00 TTC destiné à l'achat de la parcelle 5088 de Vernier et aux travaux inhérents à la mise en exploitation du bâtiment est acceptée par 12 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 MCG, 1 LED, 1 PLR, 2 UDC), soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : pour mémoire, ce projet de DA a été accepté par 12 oui, soit à l'unanimité, en commission.

Comme il s'agit d'une vente d'immeuble et sauf erreur, au sens de l'article 20 LAC, il me semble que la majorité qualifiée est requise et que le Président devra voter.

M. BRINER est rapporteur. Avez-vous quelque chose à rajouter ? C'est le cas.

Je lui cède la parole.

M. BRINER : merci M. le Président.

Tout d'abord, au nom du groupe LES VERT.E.S, je réserve un accueil favorable à ce projet.

Je rappelle qu'en commission, il y avait eu deux points principaux qui avaient été soulevés, l'un était une demande d'expertise.

Sans vouloir évoquer ce qui a été vraiment dit dans ce document, l'expertise ne bloque pas le projet.

L'autre élément était une demande de s'assurer que ce bâtiment puisse profiter à tous, demande à laquelle M. STAUB, sauf erreur, avait répondu qu'il agirait en ce sens.

Cela a été remarqué dans l'ordre du jour. C'est un des éléments qui est mis dans la résolution.

Au vu des discussions qui ont eu lieu au sein de la commission, des demandes soulevées et des réponses apportées, j'espère réellement que ce projet recevra votre avis positif.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. le rapporteur.

Je cède la parole à Mme FRAGA.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nous avons pu effectivement poser plein de questions et recevoir beaucoup de réponses.

L'Administration a tenu sa parole au sujet de l'expertise qui avait été demandée.

Je me permets de relever que je trouve l'opération financière très intéressante et j'en ai fait part à mon groupe. Nous en avons discuté.

Mais l'expertise qui a été soumise hier ou vendredi – très tardivement quand même, je tiens à le préciser – nous parle d'un immeuble vétuste et pas aux normes.

J'avais soulevé ce petit hic lors de la commission en disant que ce qui me faisait peur étaient les montants inhérents à cet achat pour les rénovations et les mises aux normes.

Même si cet achat est une bonne opération financière, je suis toujours très inquiète pour les montants que nous devons voter dans les prochains mois ou années pour une mise aux normes de ce bâtiment de la Poste.

J'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas non plus d'urgence à acheter cet immeuble et la parcelle.

Je réitère ces préoccupations-là qui ont été soulevées en commission.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

C'est toujours délicat de voter quelque chose ou un objet et d'avoir des documents par la suite parce que le risque – et c'est ce qui se concrétise aujourd'hui – est de voir que le document appelle un certain nombre de questions et ne résout pas l'ensemble des problèmes soulevés.

J'abonde dans le sens de ma préopinante.

C'est une affaire qui est intéressante à tous les niveaux pour Vernier. Reste tout de même la question de l'immeuble lui-même.

J'avais insisté en commission pour que l'on nous donne l'état de cet immeuble.

Il est fait référence à un rapport NAPO ou NAQO – je ne l'ai pas sous les yeux – dans cette expertise, mais nous n'avons pas ce rapport alors même qu'effectivement on parle de taux de vétusté qui fait qu'on diminue de 50%, voire plus, ... je n'ai pas envie de parler de chiffres mais ce sont des montants qui sont extrêmement importants.

Je me dis qu'au fond il est important que nous ayons ce rapport d'autant plus que si cet immeuble n'est pas aux normes, je vois mal que nous puissions y accueillir des gens à titre permanent ou temporaire dans les appartements et encore mieux des gens qui viennent pour des activités.

Après il est aussi question de savoir quel investissement nous voulons consentir dans ce bâtiment. Est-ce que l'on ne doit pas le raser, etc. ?

Ce sont toutes des questions qui se posent.

Dorénavant, Messieurs les Conseillers administratifs, vous prendrez note que dans notre groupe nous n'accepterons plus ce genre de procédé parce que cela pose des questions.

Je suis vraiment navré de devoir revenir sur le sujet aujourd'hui alors que j'étais tout content de ce projet mais j'aimerais quand même avoir la réponse à mes questions.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, j'ai les mêmes remarques que vient de faire mon préopinant, M. Yves MAGNIN.

Une fois de plus, on met la charrue avant les bœufs.

On veut à tout prix accélérer le vote de cette DA alors qu'il n'y a pas d'urgence puisque la Poste ne souhaite pas vendre son bâtiment. Elle l'a dit. Elle le ferait de façon exceptionnelle pour Vernier parce que cela nous tient à cœur.

Je vous rappelle que cela fait aussi partie des projets politiques du MCG-Vernier. Nous souhaitons aussi acquérir cette Poste. Donc, nous ne sommes pas du tout opposés à son achat mais nous nous interrogeons quand même sur les coûts futurs.

De ce que j'ai pu lire dans le rapport, on parle de remettre en état, de rénover la fosse pour la mettre en conformité. Le montant est de CHF 3'000'000.00 aujourd'hui mais cela peut être CHF 4'000'000.00 demain.

La Poste ne va plus nous coûter CHF 4'000'000.00 mais nous coûter CHF 8'000'000.00.

Je suis désolé mais je préférerais une fois de plus que nous renvoyions cela en commission, que nous allions visiter cette Poste parce que je suis sûr qu'aucun d'entre vous ne connaît l'intérieur du bâtiment.

Certains la connaissent depuis l'extérieur quand nous allions chercher le courrier mais vous ne connaissez pas la Poste.

Vous pouvez lever les bras, Monsieur, mais c'est la réalité. Vous ne connaissez pas l'intérieur de cette Poste, vous ne savez pas comment elle est constituée, vous ne savez pas ce qui est à rénover, vous ne savez pas comment on pourrait l'aménager.

De faire une Maison des citoyens, la Maison des quartiers, j'entends.

Mais je pense qu'il faut avoir un projet.

Pourquoi pas, dès lors, impliquer la population pour savoir ce qu'elle désire. Est-ce qu'elle veut une crèche, un local pour les aînés, qu'importe.

De vouloir en faire un fourre-tout, nous ne sommes pas d'accord.

Nous voulons racheter cette Poste. Ok. Mais nous ne savons pas les tenants et aboutissants des coûts annexes et des suivis qui vont être mis sur le compte de la Commune.

Ce genre de travail n'est pas sérieux.

Donc, je reformule un renvoi en commission pour que nous puissions visiter la Poste et avoir un vrai projet du Conseil administratif.

Est-ce que nous voulons faire un local pour les aînés ? Je pense que c'est pertinent parce que les aînés n'ont pas à aller à la Maison de Poussy où il n'y a aucun moyen de transport et où il est difficile de s'y rendre pour eux alors que là, c'est au centre-ville.

Est-ce que nous devons faire une crèche parce que tout le monde en réclame et que nous sommes en manque de crèche ? Bien sûr, cela a un coût car il faut engager du personnel, etc.

Bref, il y a de vraies réflexions à avoir. Nous pouvons les faire tranquillement, sans mettre la charrue avant les bœufs parce qu'encore une fois la Poste – on me corrigera si c'est faux et j'accepte la correction – ne veut pas vendre il me semble.

Vernier a le temps de pouvoir l'acheter, a le temps de pouvoir discuter avec la Poste et nous avons le temps de renvoyer en commission et de perdre un mois pour remettre l'église au milieu du village par rapport aux interrogations que nous pouvons avoir.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

Nous prenons note de votre demande de renvoi en commission fondé sur l'article 69, al. 3, let. b de notre règlement.

M. NOËL, vous avez la parole.

M. NOËL : merci M. le Président.

Je voudrais juste savoir s'il y a eu un rapport car j'ai un petit doute sur le fait qu'il y ait de l'amiante dans ces locaux. Le coût serait plus haut si jamais.

C'est pour cela que je propose également de renvoyer en commission.

M. NOBS, Président : merci M. NOËL.

Nous avons donc été saisi d'une demande de renvoi en commission. Il est inutile de la répéter. Elle est enregistrée. Nous voterons sur cette demande à la fin du tour de parole.

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

M. JOTTERAND : merci M. le Président.

Je ne comprends pas du tout une partie des discussions qui sont tenues. J'ai l'impression de devenir un peu fou en entendant certaines choses.

En fait, j'aimerais bien comprendre la stratégie de la droite qui est assise au centre.

D'une part, il y a un commissaire du CENTRE-VERT'LIBÉRAUX qui a demandé, après toutes les questions qui ont pu être posées en commission, un complément d'information que le Conseil administratif a accepté et s'est exécuté.

Et puis, quand nous avons ce complément, cela ne va toujours pas.

En fait, quoi qu'il puisse être fait, il y aura toujours des choses qui n'iront pas.

Cette séance de commission a duré longtemps, très longtemps, même trop longtemps pour certains. Nous avons pu poser toutes les questions qu'il fallait. C'était très intéressant. C'était très riche. C'était vraiment très varié. Toutes sortes de sujets ont été traités.

Mais à quoi servent les séances de commission en fait ? Je ne comprends vraiment pas ce que cherchent certains.

Nous avons eu toutes les explications que nous voulions.

Oui, nous pouvons faire des séances de commission chaque semaine, chaque jour, midi et soir. Nous aurons toujours des choses à demander. Très bien.

Mais non, ce n'est pas possible en fait. Nous avons des séances de commission. On les tient. Quelquefois, cela dépasse un peu l'horaire n'en déplaie à certains. Mais il y a des sujets importants.

Je rappelle aussi que nous sommes dans un contexte qui fait qu'il y a des urgences.

Au bout d'un moment, il faut arrêter.

Là, nous allons encore avoir une discussion interminable pour qu'à la fin tout le monde soit d'accord. Je ne comprends pas.

Pour certains, il n'y a jamais rien qui va. C'est vraiment pénible.

M. NOBS, Président : merci M. JOTTERAND.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci M. le Président.

Je n'étais pas à cette commission.

Je voulais juste faire une remarque générale puisque l'on parle de normes et d'amiante, etc.

En fait, aucun des bâtiments construits au 20^{ème} siècle est aux normes.

Nous avons changé les normes au fur et à mesure des années. Petit à petit, nous avons des normes phoniques, des normes thermiques, qui sont de plus en plus sévères.

Donc, il est quasiment impossible d'acheter le moindre bâtiment de plus de vingt-cinq qui serait aux normes. Et encore je compte large avec vingt-cinq ans.

Je vous propose de mettre de côté la problématique des normes tant que nous ne savons pas exactement ce qu'il y a à faire dedans. Ce qui est assez normal puisqu'il faut des expertises et parfois, il faut même commencer un chantier pour se rendre compte des problématiques. Nous l'avons vu avec l'école des Ranches.

Quant à l'amiante, je crois que cela fait pas mal d'années qu'elle est interdite. Je ne pense pas que ce bâtiment contienne de l'amiante mais personne ne peut le dire. Il faut faire des expertises pour le savoir. L'amiante se trouve éventuellement dans des colles de carrelages. Cela a un coût mais il n'est pas exorbitant.

Franchement, je mettrais de côté cette problématique-là.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

Excusez-moi, j'entends des chuchotements de toutes parts. Si vous pouviez cesser de chuchoter ou éventuellement aller au bistrot en face ! Merci Messieurs, Dames.

Mme FRAGA a demandé la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Je ne sais pas comment répondre à mon préopinant, M. JOTTERAND.

Nous étions dans la même commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Vous êtes choqué de la droite qui est assise au centre. Moi, je suis extrêmement choquée, M. JOTTERAND, que ma gauche ne supporte pas les biens financiers de la Commune parce que les CHF 4'000'000.00 proviennent des impôts des contribuables, ceux qui payent des impôts. Nous sommes en train de parler de cela.

Nous allons acheter ce bâtiment CHF 4'000'000.00. Cela m'étonnerait que CHF 400'000.00 suffisent à un rafraîchissement, comme cela nous a été vendu en commission, vu l'expertise que nous avons reçue vendredi dernier.

C'est un immeuble qui est vétuste et pas aux normes.

Alors, revenons avec un budget de mise aux normes. Et je suis sûre, M. JOTTERAND, que vous serez moins étonné et moins choqué par nos questions.

Je ne suis pas d'accord – et je pense que mon groupe n'est pas d'accord non plus – de signer des chèques en blanc avec les impôts qui ne nous appartiennent pas et qui sont durement payés par nos contribuables pour acheter un objet que nous ne connaissons pas.

Moi, en tant que personne privée, je n'achète jamais rien sans un budget, sans savoir combien vont me coûter les travaux.

Là, aujourd'hui, nous ne parlons pas de CHF 4'000'000.00, nous parlons d'acheter une parcelle à CHF 4'000'000.00, même pas l'immeuble, parce que la valeur de l'expert, si vous avez lu l'expertise, concerne le terrain et pas l'immeuble.

Nous aurions peut-être meilleur temps de démolir cet immeuble et de reconstruire sur la parcelle plutôt que d'effectuer des travaux.

Encore une fois, je suis tout à fait d'accord avec l'achat et pour que la Commune soit propriétaire de ces locaux mais pas à n'importe quel prix, pas à n'importe quel budget que nous devons voter dans les mois à venir, parce que malheureusement nous avons acheté la parcelle.

Je suis désolée, je ne suis pas d'accord.

Si cela vous choque, M. JOTTERAND, quoi vous dire de plus.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Je ne crois pas que notre préopinant ait été choqué. Il trouve que nous sommes pénibles. Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Je comprends qu'il ne soit pas choqué et qu'il nous trouve pénibles car nous posons des questions auxquelles nous n'avons pas de réponses.

C'est un combat que nous avons déjà depuis la précédente législature. À gauche, vous aviez l'habitude de voter dans les commissions à la mitraille, sans avoir posé ou obtenu les bonnes réponses

aux questions que l'on posait. Vous vous souviendrez certainement de quelques commissions animées – on va dire cela comme cela – qui nous avaient opposés sur ce sujet-là.

Et chaque fois, M. JOTTERAND, vous revenez pour nous dire que l'on ne comprend pas, que l'on pose des questions, etc.

Mais c'est très simple et je vais vous le réexpliquer parce que vous n'avez certainement pas compris ce que j'ai dit ou pas écouté et que vous n'avez pas bien lu l'expertise.

Dans cette expertise il est fait référence à un rapport sur le bâtiment, sur l'état du bâtiment, ledit rapport qui permet à l'expert d'appliquer une moins-value importante, même plus qu'importante.

Moi, je pense que c'est une information nécessaire, utile pour que nous puissions voter intelligemment.

Je suis navré. Vous avez raison, je n'aurais jamais dû accepter que l'on vote cette DA sans avoir l'expertise.

Encore une fois, je ne le ferai plus, quitte à redemander le report d'une commission si nous n'avons pas les documents parce que je pense que nous ne pouvons pas voter les yeux fermés avec les deniers de notre Ville et sans savoir les tenants et les aboutissants.

Si vous trouvez pénible de répondre aux questions et de poser des bonnes questions, c'est votre choix mais je ne le partage pas.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

M. BRINER, vous avez la parole.

M. BRINER : merci M. le Président.

Je voulais revenir sur ce qui manque. Nous devrions avoir un esprit d'entreprise.

Ce terrain est extrêmement bien placé. Il est juste à côté des écoles, en plein centre de la Ville.

Moi, je n'y vois que des bons côtés de ce point de vue-là.

Je rappelle que l'acquisition comporte deux éléments. L'un est le bâtiment, l'autre est le terrain.

Je ne vais pas rentrer dans les détails car nous ne le pouvons pas vu que nous sommes en séance, mais c'est une situation qui va être avantageuse de ce point de vue-là.

Je comprends que chacun ait des opinions différentes et je me rends bien compte que nous sommes tous différents dans nos ressentis, mais je n'ai jamais eu une situation dans laquelle j'ai été déçu par nos institutions, par le travail réalisé par le Conseil administratif et par l'Administration.

Je ne pense pas que ce soit des gens qui veulent nuire à la population.

Par rapport à cet état d'esprit d'entreprise, je vous rappelle que quand on est une entreprise – même si je sais que nous ne sommes pas une entreprise mais une administration – il faut parfois faire confiance.

Je ne dis pas qu'il faut prendre des risques mais, à un moment donné, il faut arrêter de penser qu'il y a des risques dans tout.

Il y a encore peu de temps, ce bâtiment était utilisé par la Poste. J'y allais et je n'y allais pas avec un masque anti-amiante.

Des gens y ont travaillé pendant longtemps.

Je n'arrive pas à comprendre. Je comprends que vous soyez un peu sur la retenue. Mais en même temps, j'imaginai que vous représentiez un peu plus la droite et son esprit d'entreprise, que vous étiez plutôt pour des organisations dans les administrations qui soient rapides, des administrations qui ne font pas trop de bureaucratie.

Peut-être que certains diront que ce n'est pas de la bureaucratie, que c'est une attitude attentive à ce qui se passe, que vous êtes très précautionneux.

Je rappelle qu'au vu des documents en notre possession, au vu de la position de ce terrain en plein centre de la Ville, proche des écoles, je n'y vois que des avantages et à ce titre mon groupe votera en faveur.

M. NOBS, Président : merci M. BRINER.

Je cède la parole à M. TERRY.

M. TERRY : merci M. le Président.

L'acquisition de cette parcelle est une opportunité exceptionnelle. Le prix me semble, personnellement, justifié et juste. Il fait l'objet d'une promesse de vente et d'achat entre la Commune et les vendeurs, dont le délai a été prorogé si je ne m'abuse.

J'estime que cela ne sert à rien de renvoyer ce sujet en commission et le groupe PLR va le voter quelle que soit l'affectation ultérieure du bâtiment, parce que l'immeuble qui fait l'objet de cette acquisition aura le même prix, qu'on utilise le bâtiment existant et qu'on le rénove ou qu'on le démolisse.

Ce n'est pas parce qu'on va démolir ce bâtiment que les vendeurs vont baisser le prix et se contenter d'un prix inférieur au mètre carré pour la parcelle.

Maintenant, le seul petit bémol qui, à mon avis, pourrait influencer sur le prix, c'est que nous sommes dans une zone aéroport, une zone de bruit, qui pourrait inciter un promoteur privé à ne pas aller au-delà d'un certain montant.

Mais l'objectif de la Commune n'est pas conditionné par ce problème qui pourrait péjorer le prix puisque ce bâtiment ou le futur bâtiment après démolition ou après rénovation sera affecté à des équipements publics.

Donc, le groupe PLR va soutenir ce vote.

M. NOBS, Président : merci M. TERRY.

Mme SULJIC, vous avez la parole.

Mme SULJIC : merci M. le Président.

Effectivement, la dernière fois nous avons renvoyé ce projet en commission. Plusieurs personnes ici présentes étaient bien là. Nous avons pu exposer les différents arguments pour ou contre.

La question principale qui restait litigieuse entre les différents Conseillers municipaux présents était celle relative à l'état du bâtiment.

Aujourd'hui, une réponse a été apportée à cette question.

Maintenant, on peut se poser la question de savoir ce que l'on cherche réellement.

Alors qu'on a toutes les réponses et qu'on se dirige vers une votation en faveur de ce projet, cherche-t-on encore d'autres questions qu'on dirait litigieuses ? Ou accepte-t-on de voter et d'aller de l'avant avec ce projet ?

Il s'agit d'une question que tout le monde peut se poser.

Est-ce que nous sommes cohérents à demander une chose, à l'obtenir et maintenant à chercher d'autres choses potentiellement risquées ou pas ?

C'est une question que tout le monde devrait se poser.

À mon avis, si vous lisez bien le document qui nous a été transmis – je remercie le Conseil administratif d'avoir répondu positivement à cette demande – il n'y a aucun doute sur cette votation.

Il n'y a aucun doute.

Lisez les points positifs.

Merci M. le Président.

M. NOBS, Président : merci Mme SULJIC.

Je cède la parole au deuxième Vice-Président du Bureau.

M. MARTENS : merci M. le Président.

Les CHF 4'000'000.00 sont effectivement pour le terrain. Déjà là, c'est déjà pas mal.

Je me vois mal aller expliquer aux habitants que nous n'avons pas acheté la Poste avec son terrain, là où elle est située, parce que CHF 4'000'000.00.

Je me vois mal demander un avant-projet, comme cela a été demandé, de ce que nous allons faire alors que nous n'avons pas encore acheté la Poste et pour cela il faudra quand même que nous dépensions quelques dizaines de milliers de francs, voire des centaines de milliers de francs, pour avoir cet avant-projet.

Je ne comprends pas cette incohérence.

Je pense qu'il faut absolument acheter ce bâtiment. Je pense que les habitants de la Commune, et en particulier du Village, en seront satisfaits parce que nous allons pouvoir faire de ce lieu quelque chose de magnifique.

Rater cette occasion serait à mon avis une énorme erreur pour notre Commune.

Je vous encourage donc à voter ce prix.

Je rappelle qu'il y a une demi-heure, une heure, nous avons voté CHF 4'000'000.00 pour une maison de quartier qui possède à peu près la moitié de la surface.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je crois que vous n'avez pas entendu ce que nous avons dit en préambule.

Nous sommes pour l'achat de cette Poste et bien sûr nous devons l'acheter. C'est une opportunité.

Mais vous mettez la charrue avant les bœufs. Ce n'est pas tout de l'acheter. Qu'en fait-on après ?

Il faut la réaménager, il faut la rénover, cela a des coûts.

Ce que la commission aurait dû faire, c'est de poser les bonnes questions et aller visiter cette Poste pour connaître les tenants et les aboutissants.

C'est facile de l'acheter et *so what* ?

On l'achète, ok, mais après il y a des obligations derrière si nous voulons faire quelque chose.

Il y aura des coûts. Il y aura des budgets à voter, etc.

C'est dans cette réflexion que l'on vous demande d'aller. C'est là que nous demandons d'aller chercher, pas juste l'achat de la Poste.

Nous sommes d'accord de l'acheter. Nous vous avons dit que si nous avions pu le faire à temps, nous aurions déposé un texte pour acheter cette Poste, parce que c'est une évidence qu'il faut l'acheter.

Mais quand on sait qu'elle est vétuste, quand on sait qu'elle n'est pas en conformité...

Sauf erreur de ma part, cette Poste doit avoir soixante ou septante ans.

J'ai 56 ans, je suis né dans ce village et j'ai toujours connu cette Poste. Elle doit donc avoir au moins soixante ou septante ans.

Effectivement, il y a de l'amiante et des problématiques. Les sanitaires et le chauffage ne fonctionnent pas

Le Président fait retentir la cloche et demande le silence.

M. CERUTTI : c'est là que l'on vous demande de réfléchir et c'est votre travail de commissaire de faire ces réponses, d'aller chercher ces éléments et d'effectuer votre travail de Conseiller municipal.

C'est tout ce que l'on vous demande.

Oui, on vous demande de renvoyer cela en commission pour que l'on puisse poser des questions.

Quant à rater l'achat de la Poste, nous l'avons dit et la Poste l'a dit, elle ne veut pas vendre. La Poste ne veut pas vendre et je pense que cela le Conseil administratif peut le confirmer.

Elle vend exceptionnellement à Vernier mais elle n'était pas dans la volonté de vendre son bureau de poste, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs.

D'ailleurs, il aurait été intéressant de savoir pourquoi elle ne voulait pas vendre.

Il n'y a pas un caractère d'urgence de l'acheter aujourd'hui. Si on l'achète le mois prochain, que la DA est redéposée et que nous avons toutes nos réponses, nous avons tous les éléments, nous avons pu la visiter, nous avons pu constater, etc., cela ne va pas manger de pain d'attendre un mois.

C'est ce que je suis en train de dire.

Oui, nous voulons acheter cette Poste mais pas dans ces conditions-là. Nous aimerions pouvoir connaître et se projeter dans l'avenir pour savoir combien cela nous coûtera et combien coûtera à la collectivité l'achat, le réaménagement et la remise en conformité.

Ce sont toutes ces questions que nous posons aujourd'hui et c'est notre rôle de Conseil municipal de le faire.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

M. SANGDEL, vous avez la parole.

M. SANGDEL : merci M. le Président.

Chers Collègues, je comprends parfaitement les inquiétudes de certains collègues concernant le montant, ainsi que l'exploitation future.

En lisant le rapport, il ne s'agit pas seulement d'acheter la parcelle CHF 4'085'000.00 mais il y a aussi des frais de mise en exploitation qui tournent autour de CHF 250'000.00, plus des frais de notaires, d'enregistrement.

En analysant la surface de la parcelle autour de 3'300 m² et un bâtiment, avec une lecture attentive du rapport ainsi que des recherches internet pour mieux comprendre le prix dans ce quartier, selon nous le prix n'est pas cher.

Comme cela rentre dans l'ADN de notre projet de campagne de développer les maisons de quartier, le groupe LED soutiendra l'achat de ce bâtiment et vous invite aussi à le soutenir car les maisons de quartier jouent un rôle important pour notre jeunesse, pour nos différents quartiers.

Il ne s'agit pas seulement d'acheter un bâtiment mais je pense aussi de valoriser l'activité dans certains de nos quartiers.

On vous invite aussi à soutenir l'achat de cette parcelle.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. SANGDEL.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Je crois que le CENTRE et le MCG, au milieu de l'hémicycle, sont les seuls de la droite à être responsables et raisonnables.

Je suis un peu déçue du PLR qui n'a aucune vision de l'argent public que nous allons dépenser suite à cet achat et qui signe en blanc une chose pareille.

Soit. Chacun ses positions.

Cela me déçoit que nous n'ayons pas une vision future de ce qui sera fait avec les fonds publics et combien on va dépenser. Il n'y a aucune vision de l'avenir dans cet hémicycle mais ainsi soit-il.

Où je rejoins M. MAGNIN, et on nous l'a déjà fait lors de la dernière commission des finances, de l'économie et de l'administration, c'est que dorénavant tant que tous les documents ne nous seront pas présentés le jour de la commission, je demanderai un renvoi de commission parce que nous ne pouvons pas recevoir des documents à une heure et demie, voire deux heures des séances, et les voter comme cela, à la va-vite.

Je trouve dommage que vous ne vous intéressiez pas aux finances de l'avenir de la Commune.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

Je cède la parole à M. DUNKEL.

M. DUNKEL : merci M. le Président.

Je ne souhaite pas éterniser les débats.

À titre personnel, j'ai été fraîchement élu le 16 mars 2026.

Pour certains vous me connaissez, j'ai été présent durant la législature précédente à plusieurs séances du Conseil municipal mais du côté du public.

Là, cela fait à peu près une heure et demie que nous tournons en rond sur deux objets, respectivement deux rapports de commission, pour le premier qui a été voté pratiquement à l'unanimité et pour le deuxième qui a été voté à l'unanimité.

Évidemment, aucun objet immobilier n'est parfait, intouchable comme l'ont mentionné plusieurs préopinants.

Il est bien évident que pour les partis de gauche et le parti SOCIALISTE en particulier, nous ne votons pas n'importe quel projet à n'importe quels coûts avec les yeux fermés.

Par contre, il faut aller de l'avant.

Je tiens juste à rappeler quelque chose. Vous me corrigerez, Mme FRAGA, si j'ai tort mais peut-être après la séance pour que nous ne perdions pas encore plus de temps, il me semble que vous habitez le quartier de Vernier-Village. À titre personnel, j'habite au Lignon mais j'ai eu des interpellations de plusieurs personnes du quartier et il y a une vraie demande, une sorte d'urgence aussi, pour racheter cette Poste.

À titre personnel, j'ai également été présent à l'Assemblée générale du quartier. Pour rappel, c'est la maison de quartier de Vernier-Village qui se situe à Mouille-Galant, un peu dans le coin du village.

Pour la population de Vernier-Village, les locaux sont assez petits.

Bien sûr, le projet n'est pas figé et tout reste ouvert, mais il y aurait potentiellement un objet disponible pour tout type de population verniolane, du coup il y a pertinence et importance de l'objet par rapport à son emplacement qui est très stratégique et symbolique. Je rappelle qu'il est en face de la Mairie, ce qui n'est pas anodin ici dans la Commune.

C'est pour cela qu'à titre personnel et au nom du groupe, nous soutenons totalement le projet.

Merci M. le Président.

M. NOBS, Président : merci M. DUNKEL.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Je serai très bref.

En réalité, tout le monde semble être d'accord d'acquiescer cette parcelle, et le groupe LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX est tout à fait en adéquation avec cette vision.

Je propose à ce moment-là que le projet du Conseil administratif puisse être renvoyé à une prochaine séance de commission pour que nous puissions recevoir ce fameux rapport et que nous discussions véritablement des visions des Conseils administratif et municipal pour l'affectation qui sera donnée à ce projet.

Pour rappel, le Conseil administratif a répondu à notre interrogation qui était de se dire que nous aimerions bien avoir une déclaration d'intention que ce projet soit ouvert à la population.

Si on a d'autres informations sur ce que devient ce bâtiment, il serait peut-être important qu'on puisse en discuter.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Je vous laisserai peut-être reformuler cette demande de renvoi de la résolution plus loin dans l'ordre du jour pour éviter que votre Président oublie cette demande.

Mme SULJIC, vous avez la parole.

Mme SULJIC : merci M. le Président.

Je serai vraiment très brève cette fois.

On nous dit qu'on aurait pu visiter la Poste. Personne n'a eu cette idée avant.

Mais des experts ont visité la Poste et ont pu estimer la valeur immobilière.

À mon avis, qu'on aille visiter la Poste ou pas, à part dire si elle est à notre goût ou pas, on n'est pas des experts, ni vous ni moi. Donc, je ne vois pas vraiment d'intérêt.

Ensuite, pour ce qui est de l'affectation de la Poste, il me semble qu'il y a plusieurs projets et que c'était secondaire par rapport à la discussion.

Il me semble – peut-être que je me trompe – mais le Conseil administratif avait justement indiqué qu'il y avait plusieurs acheteurs potentiels. Si nous ne sommes pas les seuls, si nous tardons encore alors que nous avons perdu un an, que nous sommes tous d'accord pour l'acheter et que le prix est très intéressant, à nous de prendre la bonne décision.

M. NOBS, Président : merci Mme SULJIC.

Mme ROCH, vous avez la parole.

Mme ROCH : merci M. le Président.

C'est vrai que toutes ces questions autour de l'affectation de la maison, de savoir s'il y a des travaux qui doivent être faits pour qu'elle puisse être mise à disposition de la population rapidement, etc., je trouve que c'est là que nous nous sommes perdus.

Et je rejoins ma préopinante. Si la DA avait été beaucoup plus limpide, avait annoncé uniquement l'achat de la Poste, du terrain, etc. et que nous n'avions pas du tout parlé de ce que l'on voulait en faire, de savoir dans un deuxième temps, avec une expertise plus approfondie de l'état du bâtiment que celle que nous avons eue rapidement à la demande des commissaires, pour savoir s'il était préférable de le raser, de le reconstruire, de faire autre chose, car le terrain est grand, si c'était mieux de prévoir une crèche, une maison de quartier ou une maison du quartier, je pense que nous nous sommes un peu perdus parce qu'on nous a enrobé cela de chocolat avec déjà des demi-projets, rien de concret mais déjà pensé à moitié.

Je trouve dommage. Je pense que nous devrions être beaucoup plus concis sur le but des DA. Peut-être que nous aurions perdu moins de temps si nous avions uniquement parlé de l'acquisition de ce bien immobilier et du terrain sans parler de ce qu'on pensait déjà en faire.

M. NOBS, Président : merci Mme ROCH.

Mme MARTENS, vous avez la parole.

Mme MARTENS : merci M. le Président.

Je pense qu'il y a un avantage à être nouveau venu ou nouvelle venue au Conseil municipal, c'est que nous écoutons très attentivement ce que chacun amène.

J'ai bien entendu toutes les préoccupations qui ont été énoncées par rapport à cette DA mais j'ai aussi entendu toutes les réponses qui ont été apportées et en l'occurrence, ce que j'ai entendu de différents bords, c'est que le prix du terrain et du bâtiment est très bon, que l'emplacement est idéal, que le projet d'aménagement se fait plutôt après l'achat et pas avant parce qu'il engendre un coût et que nous n'allons pas le faire avant l'achat en question, que les termes de non-conformité des bâtiments s'appliquent à la plupart des bâtiments de cet âge et donc, que ce n'est pas en soi une raison de renoncer à cet achat.

Tous ces éléments-là me font penser que cette décision d'achat n'est pas du tout prise à la légère mais qu'au contraire elle est fondée sur tous les éléments qui nous ont été apportés.

Je pense que notre groupe est tout à fait fondé à voter l'approbation de cet achat.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme MARTENS.

Après Mme MARTENS, je clos les inscriptions et je laisse le Conseil administratif s'exprimer avec M. STAUB.

M. STAUB, Conseiller administratif : beaucoup de choses ont été dites mais je vais quand même vous synthétiser.

Cela a été long mais j'ai quand même dans le même groupe des gens qui voulaient plus de précisions sur ce que nous voulions faire, certains qui en voulaient moins.

M. MAGNIN l'a dit, la résolution venait d'une demande de la commission. J'ai une commission qui me demande à l'unanimité de faire cela et après on me dit que c'est trop précis.

Je sais que le Conseil administratif doit faire mieux, son Administration également. Je sais que nous sommes nouveaux. Mais vous vous rendez compte vers quelle direction on va. On veut à la fois acheter mais il nous faut un projet plus précis – et je vous assure que j'ai eu les deux – et un projet moins précis ; il faut vos intentions mais pas trop ; il faut demander à la population ce qu'elle veut mais on veut travailler le projet en commission.

Mesdames et Messieurs, le Conseil administratif est là pour exécuter votre volonté, avec tout cela, je vais essayer de synthétiser ce que j'ai compris pour que nous puissions voter aujourd'hui et que nous puissions aller de l'avant.

Il ne manquait pas d'expertise mais il n'y avait pas eu d'expertise indépendante. Il y avait une expertise de la part de notre Administration qui avait même sous-estimé le prix, sous-estimé la valeur.

On avait donc une expertise. Mais vous avez voulu une expertise indépendante qui a confirmé, en fait, que nous faisons une très bonne affaire.

Même si on arrêtaient tout, vous avez dit qu'on devrait acheter.

Ensuite, on nous a dit qu'il y avait eu des réponses. Je sais que ce n'est pas facile de rédiger des rapports mais la question sur les matières dangereuses a été posée et M. Cyril DUMAS y a répondu pour dire que la Poste avait été complètement transparente, que les risques sur les matières dangereuses avaient été évalués et qu'il n'y en avait pas. M. DUMAS a dit qu'il y avait eu une expertise et que l'expert lui a remis cette expertise.

Si vous voulez, je peux toujours vous donner des informations indépendantes en plus et je le comprends.

Cela a été dit par M. BRINER, je crois que vous pouvez reprocher des aspects au sens politique, mais l'Administration qui sert cette Commune ne vous a jamais trompé et elle n'essaye même pas de vous survendre la chose.

Aujourd'hui, il y a des injonctions contradictoires. On nous dit que l'on va de toute façon acheter. Vous nous dites que c'est trop précis, pas assez précis. C'est compliqué.

Mais je retiens la volonté d'aller de l'avant, la volonté d'acheter, la volonté du Conseil administratif de vous présenter un projet minimum accessible au public. Je suis désolé mais il n'y aura rien d'inaccessible au public, autrement ce n'est pas de l'argent public qui est dépensé.

Les coûts de la rénovation complète sont compris. On vous annonce des coûts de mise en exploitation de CHF 250'000.00. C'est écrit noir sur blanc. En d'autres termes, c'est une mise en conformité pour que les gens puissent entrer. Ce sont les gens de chez nous qui ont fait cette expertise basée sur ce que leur avait dit la Poste.

Tout cela vous l'avez. Je peux encore vous présenter des examens indépendants. Mais je vous dis que nous devons aussi nous apprivoiser et sans être dans une confiance aveugle parce que je crois que quand on vous remet des informations, cela confirme et il n'y a pas de soucis.

Mais si notre Administration, qui est composée d'experts, ne peut même plus avoir le présupposé que quand ils disent quelque chose basée sur des documents, on ne les remet pas en cause, cela va être compliqué.

Je vous encourage pleinement à voter cet achat parce que tout le monde a dit qu'il voulait le voter.

Pour être précis, M. CERUTTI, nous avons dû nous battre pour que la Poste ouvre à la vente. Mais la Poste a dit une chose très précise : « le prix est celui-là, vous le prenez ou vous le laissez ».

Si on repart en commission, c'est pour dire quoi ? Le prix ne va pas changer et vous avez dit que vous vouliez l'acheter. Au bout d'un moment, nous pouvons avoir les discussions qui viendront sur la méthode qu'il faut utiliser.

Moi, je suis partisan, et je vous l'ai dit, d'ouvrir quelque chose en janvier 2027 sur un programme que vous connaissez. La maison de quartier des Libellules, quand elle s'est installée dans un bâtiment provisoire, est rentrée dedans et après, on coconstruit avec les habitants ce que l'on veut et cela nous permet d'avoir aussi des coûts minimaux puisque la maison de quartier et son personnel existent déjà.

Ensuite, on coconstruit et vous déciderez – je l'ai dit en commission et je le répète ici ...

La maison de quartier des Libellules était dans un bâtiment beaucoup plus vétuste que cela et y est restée une dizaine d'année.

Si vous voulez rénover plus tôt pour en faire autre chose, vous rénoverez plus tôt.

Tranche de vie – les vieux vous savez ce que c'est – j'ai rencontré à la pharmacie quelqu'un qui se plaignait du départ de la Poste et qui disait : « *mais ils n'en font rien* ».

Tout le monde est d'accord. Votons cela. Faisons-nous un minimum confiance et dans tous les cas, à l'Administration et à la résolution que nous avons déposée.

Je vous propose plutôt de l'accepter cette fois et je vous propose ensuite – et je crois que je n'ai jamais trahi ma parole quand je vous ai dit que l'on ferait des commissions – nous ferons en tout début de rentrée une commission où on pourra vous exposer un projet que nous aurons un peu travaillé.

Et d'ici là, nous aurons pu aussi lancer les programmes, nous aurons pu regarder avec la maison de quartier. Nous inviterons la maison de quartier et on commencera ces discussions-là.

Je comprends mais là, nous vous avons fourni tous les documents demandés.

Le prix est de toute façon fixe. La Poste nous a dit que ce serait ce prix-là ou rien. Il faut aller de l'avant pour le faire. Nous avons attendu d'avoir le Conseil municipal. Nous avons dû proroger auprès de la Poste sinon nous n'aurions pas pu le faire. Nous avons dû trouver des accords avec la Poste.

Peut-être qu'un mois, cela ne changera rien. Mais je peux vous dire que la patience de la Poste...

Nous devons signer des documents de mise à disposition.

Il faut aller de l'avant. Le prix ne changera pas. On va de l'avant et nous aurons toute l'occasion de discuter avec la population.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Nous avons été saisis de trois demandes, si j'ai bien compté, de renvoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration, puisque cet objet vient de cette commission.

Je propose de lancer le vote.

Celles et ceux qui acceptent ce retour à la commission des finances, de l'économie et de l'administration votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

L'envoi à la commission des finances, de l'économie et de l'administration de la délibération administrative DA 008 – 26.03, Crédit d'investissement de CHF 4'085'000.00 TTC destiné à l'achat de la parcelle 5088 de Vernier et aux travaux inhérents à la mise en exploitation du bâtiment, est refusé par 21 NON (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 LED, 3 PLR), 12 OUI (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 3 UDC), et 1 abstention (1 LED).

M. NOBS, Président : nous pouvons ouvrir un bref tour de débat mais j'insiste sur le caractère « bref » puisque l'essentiel a été dit, avant de procéder au vote final.

Quelqu'un souhaite-t-il éventuellement prendre la parole pour donner, comme disent nos amis anglophones, un *one selling argument* ? Personne ne demande la parole.

Je vais demander à Mme la Secrétaire de bien vouloir nous lire le décide de la DA 008.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 4'085'000.00 TTC DESTINÉ À L'ACHAT DE LA PARCELLE 5088 DE VERNIER ET AUX TRAVAUX INHÉRENTS À LA MISE EN EXPLOITATION DU BÂTIMENT

Vu les discussions intervenues entre la Commune de Vernier et La Poste ;

vu l'exposé des motifs ;

vu l'acte de promesse de vente et d'achat par la Poste Immobilier SA à la Ville de Vernier signé par les parties le 20 janvier 2026 par-devant Me Sandrine CHATELANAT, notaire à Genève ;

vu le projet d'acte notarié établi par Me Sandrine CHATELANAT, notaire à Genève ;

vu le but d'utilité publique des opérations foncières envisagées, le bâtiment acheté étant destiné à accueillir une Maison de quartier ;

vu les articles 30, 48 let. m, et 50 de la loi sur l'administration des communes (LAC – rsGE B 6 05), du 13 avril 1984 ;

vu l'article 65A, alinéa 1, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC – rsGE B 6 05.01), du 26 avril 2017 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 1^{er} avril 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

1. *d'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle 5088 de Vernier, sise rue du Village 16, 1214, d'une surface de 30312 m², propriété de POST IMMOBILIEN AG (POSTE IMMOBILIER SA) (POSTA IMMOBILI SA) (POST REAL ESTATE Ltd), pour un montant de CHF 3'700'000.00 pour la verser à son domaine privé communal, selon le projet d'acte notarié établi par Me Sandrine CHATELANAT ;*
2. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 4'085'000.00 en vue de cette acquisition. Ce crédit se compose de :*
 - a) *un montant de CHF 3'700'000.00 pour l'acquisition de la parcelle 5088 de Vernier,*
 - b) *un montant de CHF 250'000.00 pour les travaux inhérents à la mise en exploitation du bâtiment,*
 - c) *un montant de CHF 135'000.00 pour les frais d'acte et autres droits, selon devis établi le 16 juin 2025 par Me Sandrine CHATELANAT ;*
3. *de comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Vernier, dans le patrimoine administratif ;*
4. *d'amortir la dépense nette de CHF 4'085'000.00 au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n°34.33 dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2026 ;*
5. *de demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci ;*
6. *de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.*

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire pour ce décide qui était un peu long.

Nous pouvons lancer le vote.

Celles et ceux qui acceptent votent la DA 008 – 26.03 OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé en rappelant que le Président pourra voter.

La délibération administrative DA 008 – 26.03, Crédit d'investissement de CHF 4'085'000.00 TTC destiné à l'achat de la parcelle 5088 de Vernier et aux travaux inhérents à la mise en exploitation du bâtiment, est acceptée par 26 OUI, y compris le Président, (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 LED, 3 PLR, 2 UDC) et 9 abstentions (7 MCG, 2 UDC).

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

5. B) GARANTIE DE LOYER DE LA VILLE DE VERNIER DE CHF 475'000.00 POUR UNE DURÉE DE 12 ANS, EN VUE DE LA REPRISE DU PAVILLON HUMA EN CAS DE FAILLITE DE L'ASSOCIATION PAIDOS (DA 007 – 26.03) (M. DUNKEL, RAPPORTEUR)

Rapport de la commission des Finances de l'économie et de l'administration du 1^{er} avril 2026

Rapporteur : Léo DUNKEL

DA 007 – 26.03 Garantie de loyer de la Ville de Vernier, de CHF475'000.00, pour une durée de 12 ans, en vue de la reprise du Pavillon HUMA en cas de faillite de l'association Païdos

L'objet est introduit par le Conseiller administratif M. STAUB, qui indique qu'il s'agit d'une garantie que la Ville de Vernier accorderait dans le cas d'une potentielle reprise du loyer en cas de faillite de l'association Païdos. Ce dernier précise également qu'il s'agit d'un événement très improbable et que cette démarche est faite à titre formel.

M. KETTENACKER, chef du Service de la cohésion sociale, est également présent. Celui-ci informe qu'il s'agit d'une garantie inscrite dans les annexes du budget et que celle-ci couvrira le risque d'une potentielle faillite de Païdos. Il indique également que Païdos est à la recherche d'un local afin d'y mener au mieux ses activités de manière pérenne. En effet, la parcelle en question appartient à l'État de Genève et un accord du canton a été donné pour permettre son exploitation pendant une durée de douze ans, en la mettant à disposition de Païdos. Il précise également que des critères FINMA exigent la présence d'un tiers garant en cas de faillite de l'association. M. KETTENACKER insiste sur le fait que le risque de faillite est très faible en raison de la solidité de Païdos et du financement intercommunal inscrit dans la loi. Ensuite, il communique des informations générales concernant le contexte du sans-abrisme. Il explicite également le cadre politique de l'objet, à savoir la LAPSA (Loi sur l'aide aux personnes sans abri), et fournit des informations sur le dispositif actuel dans le canton.

La parole est donnée aux représentants de l'association Païdos, respectivement M. GUI SAN, fondateur et co-président, ainsi que Mme SERAFIN, directrice des programmes. M. GUI SAN informe les membres de la commission que Païdos a dû effectuer plusieurs déménagements de dizaines de personnes en peu de temps. L'association souhaite donc pérenniser son activité, notamment dans le cadre du travail mené avec la Ville de Vernier depuis de nombreuses années. Il rappelle également que Païdos existe depuis plus de 28 ans à Genève et qu'elle travaille sur la rupture du lien social durant l'enfance et l'adolescence. Jusqu'à présent, elle était basée à Châtelaine ainsi qu'au chemin de l'Écharpine et de Poussy. Ensuite, M. GUI SAN présente plus en détail l'association, notamment son historique, son approche, les objectifs du programme HUMA et ses modalités d'accueil. À son tour, Mme SERAFIN indique qu'il existe des collaborations avec des entités verniolanes, telles que les Maisons de quartier, le SCS, le SEN ou encore le Foyer des Tattes.

Le président de la commission (SOC) remercie les intervenants de l'association et donne la parole aux commissaires.

Un commissaire (Le Centre–Vert/libéraux) demande s'il est possible de recevoir les comptes de Païdos pour les cinq dernières années. Il s'interroge également sur la provenance des subventions attribuées à l'association et sur le fait que cette demande, respectivement l'objet traité, ait déjà été adressée à une autre commune. Par la suite, il exprime son inquiétude concernant le regroupement, dans le secteur des Tattes, de personnes en situation délicate.

M. STAUB répond que, dans ce cas, selon le mécanisme de la LAPSA, ce sont les communes qui reçoivent les fonds puis les versent aux associations. La Ville de Vernier doit se porter garante puisque la parcelle se situe sur son territoire. Il insiste sur le fait que la santé financière de Païdos, le système de financement de l'activité ainsi que la valeur du bien permettent de réduire fortement les risques.

Un commissaire (LED) s'interroge sur la proportion de Verniolans accueillis.

M. STAUB répond qu'il est difficile de déterminer si une personne, par définition sans abri, est originaire de Vernier ou non.

Une commissaire (SOC) s'interroge sur la possibilité de réaffecter le bâtiment à d'autres fins en cas de faillite, et sur ce qu'il adviendrait concrètement dans ce cas.

M. STAUB répond que la Ville pourrait reprendre le bâtiment et poursuivre l'activité ou alors en confier l'exploitation à un autre acteur. En cas de non-poursuite de l'activité, d'autres entités à Vernier pourraient reprendre l'utilisation du bâtiment.

Une commissaire (MCG) se demande s'il est possible de voter sans disposer des comptes. M. STAUB répond que les comptes sont publics, mais qu'il s'engage néanmoins à les transmettre.

La DA 007 – 26.03, relative à la garantie de loyer de la Ville de Vernier, de CHF 475'000.– pour une durée de 12 ans en vue de la reprise du pavillon HUMA en cas de faillite de l'association Païdos, est acceptée par 6 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LED), 2 NON (2 UDC) et 4 abstentions (1 Le Centre–Vert/libéraux, 2 MCG, 1 PLR).

M. NOBS, Président : pour mémoire, ce projet avait été accepté par 6 OUI, 2 NON et 4 abstentions.

M. DUNKEL était rapporteur. Avez-vous quelque chose à rajouter ?

M. DUNKEL : merci M. le Président.

Je ne souhaite rien ajouter mais bien évidemment, j'invite tout le monde à voter en faveur de l'objet.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. DUNKEL.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui.

Je cède la parole à M. FERREIRA.

M. FERREIRA : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nous pensons que nos concitoyens, les résidents légaux, doivent pouvoir disposer des aides et des prestations financières de l'aide sociale auxquelles ils ont droit, y compris d'être logés dignement.

En revanche, la mise à disposition sans contrepartie financière de structures d'hébergement et de repas gratuit à des personnes domiciliées à l'étranger, voire même dans d'autres États de l'Union Européenne, a pour effet d'augmenter l'attractivité du dispositif et, de ce fait, accroître le nombre de personnes concernées.

Ce n'est donc pas l'effet espéré par ces structures qui est, selon elles, dissuasif.

En pensant ainsi, nous pourrions ouvrir des centres tous les mois car la demande sera toujours importante et jamais assez pour toute la misère du monde.

Le projet parle pudiquement de sans-abrisme. Mais il s'agit dans la plupart des cas de mendiants en provenance d'Europe de l'Est qui viennent à Genève, se font loger et nourrir gratuitement et retournent au pays avec la recette de la mendicité.

Ces personnes sont souvent exploitées par des réseaux criminels dont les pratiques s'apparentent à de la traite d'êtres humains et qui n'ont aucun scrupule à utiliser et exploiter des enfants.

Il y a également un aspect sécuritaire avec ce genre d'établissement car les personnes qui y séjournent ne sont pas recensés sur nos fichiers cantonaux ou fédéraux. Il se peut que des personnes soient interdites d'entrée sur notre territoire ou qu'elles aient commis des délits dans leur pays ou dans d'autres d'ailleurs.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC s'oppose à cette garantie de loyer, comme en commission.

M. NOBS, Président : merci M. FERREIRA.

Je cède la parole à Mme GAXHERRI.

Mme GAXHERRI : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, la demande qui nous est soumise aujourd'hui n'est pas anodine. Il ne s'agit pas simplement de soutenir une association mais d'engager la Commune sur une garantie de plus de CHF 400'000.00 sur douze ans.

Autrement dit, en cas de difficultés, ce sont les contribuables qui devront payer.

Or, en regardant les faits, l'Association Païdos termine l'exercice 2024 avec un déficit de plus de CHF 140'000.00.

Dans le même temps, sa trésorerie a fortement diminué, ce qui signifie qu'elle a dû puiser dans ses réserves pour fonctionner.

Nous constatons également une forte augmentation des charges sans augmentation équivalente des revenus. Cela traduit un problème de gestion et de pilotage financier.

Et ce n'est pas tout. Le projet des nouveaux locaux dits « HUMA » fait l'objet de remarques du réviseur lui-même, notamment sur les traitements de montants importants activés au bilan. Cela devrait nous inciter à la prudence avant un engagement.

Dans ce contexte, la question est simple. Peut-on raisonnablement demander à la Commune de garantir un projet sur douze ans alors que la situation financière de l'Association est fragile ?

Pour nous, le MCG, la réponse est non. Nous ne pouvons pas socialiser les risques lorsque la gestion n'est pas suffisamment maîtrisée.

Soutenir une association, oui. Prendre en charge ses risques financiers sur plus d'une décennie, non.

Ce que nous demandons est simple, de la rigueur, de la transparence et des garanties solides.

Permettez-nous d'ajouter un point particulièrement préoccupant. En commission des finances, de l'économie et de l'administration, les comptes ne nous ont même pas été transmis spontanément. Il a fallu que nous les demandions.

Puis, dans un premier temps, ce sont des anciens comptes, ceux de 2021, 2022 qui nous ont été transmis. Nous avons dû insister à nouveau pour obtenir les comptes récents avant finalement de recevoir les documents à jour.

Donc, ce fonctionnement n'est pas acceptable.

Lorsque l'on sollicite un engagement financier de cette ampleur de la part de la Commune, la moindre des choses est de garantir une transparence totale et immédiate.

En l'état, ces garanties ne sont pas réunies. C'est pourquoi le MCG s'oppose à cette demande.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme GAXHERRI.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : nous avons vu lors de nos dernières discussions que parfois le fait que nous ne puissions pas apporter un certain nombre de précisions fait que les gens rebondissent.

Je me permets M. le Président de prendre une première fois la parole pour répondre à certains éléments factuels, sinon nous risquons d'avoir un ping-pong sur ces éléments factuels.

J'aimerais juste m'inscrire en faux. Les états financiers de cette association sont disponibles publiquement jusqu'en 1996. L'équilibre financier est tout à fait accessible.

Ce qui a depuis été demandé en plus ce sont les comptes audités.

Les états financiers sont tout à fait libres d'accès depuis plus de 15 ans. Je vous défie de trouver des associations qui soient aussi transparentes.

Tout est absolument disponible sur le site internet de l'association.

Mais lorsqu'il y a une demande – et c'est normal – nous vous envoyons le document demandé.

L'association a envoyé immédiatement le document demandé et mais dans notre empressement à vous l'envoyer, nous avons oublié d'indiquer le lien de téléchargement qui était avec, raison pour laquelle vous n'avez pas eu les deux dernières années.

Mais, il n'y avait pas volonté de cacher quoi que ce soit.

D'ailleurs, vous vous basez surtout sur les états financiers, même pas sur les comptes détaillés, qui sont tout à fait disponibles.

L'Association a eu son Assemblée générale mercredi dernier et nous a immédiatement envoyé les comptes détaillés en plus des états financiers, documents qui vous ont été transmis dès que nous les avons reçus ou le jour d'après.

Vous avez donc aussi 2025 qui fait apparaître cette fois un surplus de CHF 74'000.00, avec des fonds propres en augmentation qui sont de CHF 500'000.00, soit un trimestre de compensation, ce qui est généralement ce que l'on considère être le minimum.

Je peux vous dire que de nombreuses associations n'ont pas trois mois de fonds propres.

Par ailleurs, ce que j'ai pu expliquer et que je réexplique ici puisque nous devons être didactiques sur les éléments financiers, c'est que leurs charges vont descendre puisqu'une partie de leurs charges était parfois élevée car l'association a dû passer par des organismes tels que des hôtels ou d'autres endroits.

Le but même de ce nouveau bâtiment c'est qu'une partie est payée par une fondation que vous connaissez bien et que le système de leasing de l'association lui permettra de baisser énormément les loyers. Donc, même leurs charges seront en-dessous.

Parallèlement, le risque est quasiment inexistant, je vous le rappelle, pour une raison très simple, c'est qu'il y a un système de péréquation financière qui est garanti par la loi, que le Grand Conseil a voté, que même des gens ici l'ont voté puisqu'il a été voté largement, qui garantit le paiement des places. Comme les places sont aujourd'hui moins chères qu'en hôtel, leurs frais sont plus que couverts.

Donc, le risque est quasiment inexistant.

J'aimerais préciser encore une fois que c'est seulement s'il y a faillite que la garantie pourrait être appelée mais, dans ce cadre-là, on pourrait même racheter le bâtiment avec sa valeur résiduelle qui est bien inférieure à la valeur.

J'ai pu le dire en commission, le prix et la demande qu'il y a pour des foyers pour des jeunes, ou d'autres, dans un bâtiment modulable on sait pertinent que même – et je vous l'ai dit c'est quasiment impossible avec le système légal actuel – on se retrouverait avec au pire une garantie de loyer à prendre et ou à rentrer nous-mêmes pour mettre quelqu'un ou de le réattribuer à quelqu'un d'autre.

Dans tous les cas, le risque financier est inexistant.

Je l'ai reconnu et je dois le dire qu'en tant que Président de l'ACG j'essaie d'initier des changements, la loi actuelle qui a été faite sur le sans-abrisme permet un financement du fonctionnement absolument béton, mais on doit revoir la question de trouver une institution juridique autre que la Commune hôte pour garantir.

Aujourd'hui, ce n'est pas possible mais le risque est inexistant.

Je laisse les débats se poursuivre sur le fond. Mais je voulais apporter certains éléments factuels et répondre à Mme la Conseillère municipale pour éviter que le débat se fasse et que je doive attendre la fin pour redonner des faits qui sont soit dans le rapport, soit accessibles librement et que je pouvais préciser ici.

Merci beaucoup M. le Président.

M. NOBS, Président : merci M. le Conseiller administratif.

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

M. JOTTERAND : merci M. le Président.

J'aimerais rappeler de quoi on parle derrière l'intitulé de cette DA parce que j'ai entendu les allusions, que je n'ai pas très bien comprises, de l'UDC.

J'ai aussi entendu les craintes financières qui sont, en fait, sans fondement, comme cela a bien été expliqué, notamment en termes de risque quasi nul de faillite et même dans ce cas-là, ce ne serait pas un problème pour la Commune.

En fait, de quoi parle-t-on ? On parle de familles, essentiellement de femmes et d'enfants qui sont dans la rue sans abri.

C'est de cela dont on parle.

Cela ne veut pas dire que dès que l'on parle de ce sujet-là il faut tout voter les yeux fermés, mais s'il vous plaît, nous parlons de femmes et d'enfants dans la rue.

Ce n'est quand même pas anodin.

En effet, c'est peut-être mieux de ne pas regarder le passeport de quiconque quand on se trouve dans des situations de détresse comme cela, mais n'allons pas sur ce terrain-là.

En fait, pour le parti SOCIALISTE il est évident qu'il faut soutenir ce projet en approuvant cette DA tout simplement parce que la lutte contre le sans-abrisme est essentielle sur notre Commune, à Genève et partout.

M. NOBS, Président : merci M. JOTTERAND.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

En effet, pour le groupe PLR, le sans-abrisme est un sujet important.

Seulement quand nous avons étudié le dossier en séance de groupe, nous nous sommes posé deux questions.

Est-ce que ce n'est pas de fait un report de charges cantonales sur les communes une fois de plus qui ne dit pas son nom ?

Est-ce que nous avons une vraie garantie qu'au bout de douze ans cela s'arrête ou devons-nous repartir automatiquement ? Là, nous ne sommes pas d'accord.

Le groupe ne sait pas encore exactement et attendait la teneur des débats pour savoir comment voter finalement.

Nous attendons donc la suite des débats.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je continue la politique de répondre aux questions tout de suite pour essayer de voir et vous jugerez, M. le Président, quelle est la meilleure méthode pour les débats. Nous en reparlerons après. Ma question est réelle et pas rhétorique.

Concernant vos deux questions, M. BRON. Pour la première. Le report de charges a déjà eu lieu au moment où ils ont passé la loi et que les députés – dont certains ici – ont voté oui. C'est un report de charges sur les communes. Une fois qu'on a acté cela, il n'y a pas de report de charges supplémentaire sur ce projet.

Mais comme je vous l'ai dit, ce projet-là est soutenu par une péréquation intercantonale qui est fortement progressive. Donc, en réalité, ce sont les communes les plus riches qui paient.

Comme je vous ai dit que le coût moyen de la place pour ce genre d'infrastructure, puisqu'ils ne sont pas à l'hôtel, est en-dessous du coût prévu comme étant le coût moyen de toutes les cinq cents places à peu près, nous toucherons en réalité davantage d'argent que ce que nous devons verser. On peut donc même imaginer qu'au-delà des CHF 500.00 que devra verser l'Association, on recevra même davantage

d'argent que ce que nous devons verser à cette association, en tout cas la première année selon les informations que j'ai et que je pourrais vous confirmer quand ce projet aura vu le jour.

Il y a eu un report de charges du Canton aux communes, même si historiquement c'est la Ville de Genève qui pratiquait toute seule cette politique.

Mais une fois que la loi a été votée par le Grand Conseil, on l'applique.

Ici, M. BRON, sur ce projet-là, il n'y a pas de transfert Canton-Commune. C'est juste une application de la loi, bête et méchante. Mais pour ce qui est du financier, il n'y a pas de supplément.

Sur les douze ans. Oui, parce que sans entrer dans les détails – je crois que cela a été dit en commission – il y a un projet sérieux de construction du point de vue de cette association.

Cela veut dire que douze ans est même un maximum.

L'Association espère partir avant car ce qu'elle veut c'est avoir un bâtiment en dur.

Là, il y a des dispositions.

Vous avez notamment vu que la fondation que vous connaissez a mis à disposition de différentes associations ce genre d'immeubles et il y a un projet de construction en dur. Evidemment, vous connaissez le temps que cela prend.

À douze ans, il y a largement le temps mais l'Association risque de partir avant. Dans ce cadre-là, elle devra savoir ce qu'elle veut en faire, soit le remettre et, comme je vous l'ai dit, quelqu'un le reprendra, soit continuer de payer et le prendre comme une charge supplémentaire.

Il n'y a pas de risque majeur sur les douze ans.

Je ne m'engage jamais sur quelque chose, vous me connaissez. Mais je vous dis que le risque est quasiment nul car redemander une prolongation de douze ans, cela pose problème du point de vue du fait que c'est un bail qui devrait être reprolongé et nous ne sommes plus dans les mêmes dispositions.

Et, encore une fois, ils ont un projet de construction en dur. Ils ne veulent pas rester ici à terme.

Sur la première question, il n'y a pas de transfert supplémentaire.

Comme le dit M. JOTTERAND, je ne veux pas aborder cette question-là parce que cela va faire bizarre, mais c'est même une bonne affaire financière à ce stade puisque ce sont des coûts qui sont moins élevés, les subventions versées par cette loi sont plus élevées et dans ce cadre-là, nous ne sommes pas sur une perte mais sur un gain pour la Commune de Vernier.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Effectivement, lors de la commission, nous avons les comptes 2020, 2021 et 2022 non auditionnés.

Je suis tout à fait d'accord avec vous que les comptes sont disponibles dans les sites internet des associations.

Néanmoins, j'estime que quand on vient demander une caution, etc. à une commune, que tous les comptes soient auditionnés et présentés à la commune et que ce n'est pas aux Conseillers municipaux d'aller chercher dans le site internet pour voir si leurs comptes sont à jour ou pas.

Je tiens quand même à préciser que nous avons eu la commission le 1^{er} avril et que nous avons reçu les comptes 2023, 2024 le 22 avril 2026.

J'ai bien compris qu'il n'y a aucun rapport de ne pas avoir de fonds vu que de toute façon c'est une association qui est subventionnée à 100%. Par contre, il y a des écarts en 2023. Le bénéfice, il me semble, est de plus CHF 300'000.00 en 2024, un déficit de CHF 145'000.00. En 2025, je ne sais pas, je n'ai pas vu les comptes 2025, ils n'y sont pas.

Permettez-nous d'être un peu inquiets sur ce que nous cautionnons à chaque fois. Ce n'est pas stable et même si c'est entièrement financé par le Canton comme vous le dites, ce n'est pas stable et ce n'est pas à nous de demander les comptes.

Nous devons recevoir les comptes et les papiers à jour. Nous ne devons pas courir après et avoir les comptes vingt jours plus tard.

Je suis navrée, ce n'est pas un bon moyen de fonctionner. Pour nous, ce n'est pas le bon fonctionnement.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Il faut quand même admettre que lorsque vous allez demander un prêt à une banque, il est assez rare qu'on vous dise : « pas besoin de document, nous allons les chercher nous-mêmes ».

Il faut être réaliste. Je pense que l'association n'a pas fait juste à ce niveau-là.

Recevoir aujourd'hui les comptes 2025 à 18h31, cela me paraît aussi quelque peu léger. C'est la réalité de notre fonctionnement.

Encore une fois, je ne voterai plus jamais, tant que je serai ici, un projet avec des documents qui ne sont pas produits pendant la commission. Que l'on soit clair.

Cette fois, il faut aborder le fond. L'aspect financier est une chose. Nous avons affaire à une association qui ne vit que de subventions. Finalement, c'est une autre institution publique déguisée avec des fonds publics qui l'anime. On a une association privée mais qui ne vit qu'au travers des fonds publics. C'est devenu une réalité difficilement contournable dans notre Canton.

C'est une interrogation pour de nombreux députés et d'intervenants parce qu'on pourrait en dégager l'idée que le Canton ou les autorités étatiques n'ont pas envie d'assumer les charges de fonctionnaires supplémentaires qu'ils n'obtiendraient pas au travers du budget, mais ce n'est pas uniquement dans ce domaine-là.

Quelques réflexions tout de même.

Sur l'aspect financier, M. le Conseiller administratif, j'écoute ce que vous me dites. Je suis tout à fait prêt à suivre votre parole. Ce n'est donc pas un problème financier pour nous.

De là à gagner de l'argent, cela m'est complètement égal. Ce que je veux, c'est protéger les finances publiques et les rares contribuables qui paient encore des impôts sur notre Commune.

Quand même quelques interrogations. On dit qu'il n'y a aucun risque, que ces risques sont inexistantes et pourtant on nous demande, on exige de cette Association – les autres personnes qui sont intervenantes – une garantie.

S'il n'y a pas de risque, pourquoi demande-t-on une garantie ?

J'ai un peu de la peine à comprendre.

J'irai même plus loin. On nous dit qu'il n'y a aucun risque mais toutes les autres communes, tous les autres intervenants, ont refusé de signer cette garantie. Pourquoi ?

Ce sont mes interrogations. Mais encore une fois, j'entends ce que dit M. le Conseiller administratif.

Nous avons l'assurance que pour l'argent passant par la Commune, nous n'aurons pas de souci, donc nous l'oublions.

Quand même d'autres réflexions. Vous savez que pour notre groupe, la mixité est quelque chose d'extraordinaire et qu'elle permet le développement d'une société.

Vous connaissez la problématique de Vernier où on a concentré pas mal de problèmes dans notre Commune pour éventuellement ne pas les mettre ailleurs.

Bien, alors essayons d'avoir une vision progressiste mais mettre cette Association dans ce lieu, à côté des Tattes, à côté de toutes les autres difficultés, ce n'est vraiment pas une bonne idée en termes de mixité.

Maintenant, effectivement, il est difficile pour une association de cet acabit de trouver des terrains. Ils trouvent toujours à Vernier et on pourrait se poser la question.

C'est quand même une réflexion que nous devons avoir, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, au-delà de nos divergences, de se dire que nous avons des communes qui doivent placer leur argent tellement elles en ont et qu'elles ne savent pas quoi en faire, et nous qui n'en avons pas, nous devons accueillir et garantir.

Je veux dire qu'à un moment donné, nous devons avoir cette réflexion politique quand même.

Ce n'est pas seulement le Canton c'est aussi une force de la Commune de pouvoir lutter contre la volonté du Canton. Je ne dis pas que c'est facile.

Voilà, ces interrogations sont légitimes.

Ce qui me chagrine le plus, et je l'ai dit en commission, c'est cette mixité qui va faire défaut.

Je rejoins M. JOTTERAND – vous voyez cela m'arrive – sur la difficulté pour les gens qui sont sans abri, sans domicile de trouver des solutions et des structures même si je ne suis pas très favorable à voir ce que nous avons pu voir dans notre Commune à certains moments, c'est-à-dire des gens, des groupes de personnes qui habitent sous les ponts sans qu'on réagisse très vite et cela n'est pas acceptable non plus.

Nous allons soutenir ce projet.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

J'imagine que M. STAUB souhaite vous répondre.

M. STAUB, Conseiller administratif : deux choses.

Sur le cautionnement, on cautionnait même la FMCV même s'il y a longtemps qu'elle ne l'a pas demandé sur leurs emprunts avec des immeubles. Donc, même des institutions solides le demandent. Vous savez comment sont les banques et dans ce montage-là, elle le demandait.

Je n'ai pas dit – j'ai peut-être été imprécis – que l'ensemble des communes avait refusé. C'est juste que la loi actuelle, dans son système, fait que celui qui reçoit la subvention est la Commune sur laquelle se situe l'immeuble et que pour pouvoir cautionner, il faut trouver quelqu'un et donc c'est du fait de la logique de la loi, la Commune sur laquelle est l'immeuble.

Je me bats actuellement avec l'ACG pour trouver une forme où ce ne serait pas la commune parce que c'est un peu compliqué qu'une commune puisse soit devoir débloquer comme nous de manière volontaire, soit à l'inverse devoir dire que ce n'est pas le cas et on se retrouve dans la quadrature du cercle.

Nous avons même essayé de voir le cautionnement par l'ACG en tant qu'institution mais par le système actuel elle devrait demander aux quarante-cinq communes de voter ce cautionnement. Donc, ce n'est pas possible.

Mais nous sommes en train d'avancer sur ce point.

Ce que j'ai dit c'est que si on devait passer par l'ACG, ce seraient aux quarante-cinq communes de voter.

Sur la question de l'aménagement et de ce que l'on reçoit à Vernier, deux points peut-être.

Le premier point est qu'avant qu'ils nous demandent cela – c'est pour cela que la question financière n'est pas complètement indépendante – ils étaient déjà installés ici sans que nous ayons à le dire puisqu'ils avaient trouvé d'abord aux pétroliers, en face du Bois-des-Frères et ensuite de manière très provisoire, juste en-dessus au chemin de l'Esplanade avant qu'il y ait une transformation.

Donc, ils étaient déjà sur place. Personne ne les remarque parce que cela se passe bien.

Encore une fois, je reprends les propos de M. JOTTERAND, ce sont des familles, ce qui me permet de faire le deuxième point.

Je vous avais annoncé en décembre 2023, cela date un peu mais c'est pour vous dire que le Conseil administratif n'accepte pas tout, même si c'est parfois difficile, que l'Hospice général voulait installer au bout de la route de Peney, à côté de LIDL, un immeuble pour des hommes seuls migrants. Nous avons dit que cela suffisait parce que nous avons suffisamment fait. L'Hospice général avait suivi notre parole.

C'est aussi important de savoir que quand on dit non à Vernier, ils nous écoutent parce qu'ils savent aussi que nous avons accepté un certain nombre de choses.

Je voulais juste vous répondre sur ces différents points.

Sachez que la question du sans-abrisme est un projet nouveau sur la manière dont il se construit.

Sachez que nous sommes en train de nous battre et de discuter pour qu'il soit un peu mieux coordonné et que ce genre de particularisme, où la commune qui accueille et reçoit le financement doit cautionner, puisse changer parce qu'il y a quelque chose qui n'est pas logique.

Je vous remercie encore.

La dernière chose. Là, nous avons été dans l'urgence parce que comme cela vous a été expliqué, il y a des délais extrêmement courts pour obtenir ce cautionnement et pouvoir commencer la construction pour qu'au début de l'année prochaine – je vais être très prosaïque et je suis désolé d'être aussi direct – 80 personnes ne se retrouvent pas à la rue.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Il y a un petit souci.

Mme GRABER, vous avez la parole.

M. AUBERT : j'ai reçu la parole sans que tu me l'offres.

M. NOBS, Président : allez-y M. AUBERT.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Ce dossier fait écho à ceux d'avant. Nous devons aller un peu rapidement pour les raisons que l'on connaît.

Ce dossier est pour moi qu'un dossier bancaire. Que la société qui nous demande cette garantie, c'est peut-être là que le débat évidemment devient un peu émotionnel, mais si c'était une société qui vend des parapluies ou autres, le sujet serait quasiment le même.

Le fait que ce soit une société qui gère du sans-abrisme est un sujet – sans trop m'arrêter là-dessus et je rebondis sur ce qu'a dit M. JOTTERAND – pour lequel nous sommes vraiment sensibles et cela renforce quelque part notre attention sur ce dossier.

Mais revenons sur le dossier bancaire.

C'est une garantie que l'on nous demande.

Je regrette quand même – mettons la faute non pas sur la précipitation mais sur le fait que nous devons aller un peu plus vite...

J'étais à la commission. Nous avons longuement entendu la présentation du projet qui était assez détaillé. Dans une relation bancaire, car nous allons faire office de banque dans ce dossier-là, il y a un élément de confiance qui est important et je pense que l'Association aurait dû, en toute transparence, nous avertir que sur une année notamment il y a eu un chiffre rouge et pas que nous l'apprenions par la suite. Elle aurait dû nous l'expliquer.

J'ai regardé assez rapidement mais il me semble que sur cette année-là il y a un excès de charges. Les charges ont augmenté par rapport à l'année précédente. Cela aurait été bien qu'ils nous expliquent pour quelles raisons pour que, ce soir, nous soyons plus à l'aise pour valider ce projet.

Je trouve que c'est un petit peu dommage qu'il y ait eu cet oubli. C'est un peu maladroit dans un dossier où la confiance est importante.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

Je prie respectueusement les orateurs d'être le plus succinct possible.

Mme GRABER, vous avez la parole.

Mme GRABER : merci M. le Président.

Bien sûr je soutiens les personnes défavorisées mais ce qui en ressort ce soir et pourquoi les discussions n'en finissent pas, c'est parce que beaucoup d'entre nous ne sont pas d'accord avec les chiffres engagés.

Au final, c'est nous qui votons. La décision nous revient. J'ai l'impression que la patate chaude nous est transmise et c'est de notre responsabilité d'être d'accord ou pas.

Pour moi, le Conseil administratif peut procéder autrement avant de nous présenter les textes.

M. NOBS, Président : merci Mme GRABER.

Mme GAXHERRI, vous avez la parole.

Mme GAXHERRI : merci M. le Président.

Excusez-moi d'insister sur les chiffres mais j'ai regardé les chiffres de 2025 en deux ou trois minutes, ceux que nous avons reçus ce soir à 18h30 et il en ressort qu'il y a eu une explosion des créances. Elles passent de CHF 135'000.00 à CHF 205'000.00, ce qui confirme qu'il y a une mauvaise gestion.

Cela veut dire qu'il y a des pertes qui subsisteront peut-être à l'avenir.

C'est une association qui est fortement dépendante des subventions, c'est clair et net. M. MAGNIN avait raison de le mentionner tout à l'heure.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme GAXHERRI.

Mme SULJIC, vous avez la parole.

Mme SULJIC : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je suis quelque peu surprise de devoir réentendre des arguments et des craintes qui ont déjà été évoqués en commission. Ils ont été longuement discutés et, je le croyais, écartés en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

On avait des chiffres...

J'ai la parole il me semble, M. le Président.

M. NOBS, Président : oui, allez-y, poursuivez Mme SULJIC.

Laissons Mme SULJIC s'exprimer, s'il vous plaît.

Mme SULJIC : merci M. le Président.

On nous parle des comptes et des chiffres que l'on n'avait pas jusque-là mais les chiffres sont publics. Le Conseil administratif l'a encore répété aujourd'hui. Nous avons reçu les chiffres, nous avons reçu les comptes que nous avons sollicités.

Là, je ne vois pas de doute sur ces comptes.

Mais, ce qui me choque le plus, ce sont les sous-entendus émis au début de cette discussion.

Faire allusion à l'origine des personnes, suggérer que des gens venant, je cite, de pays de l'Est seraient plus enclin à profiter de ce système d'aide est non seulement sans fondement mais est aussi indigne de ce Conseil municipal. De telles paroles – je pense que vous me rejoindrez tous – n'ont rien à faire dans cette assemblée.

En tant qu'élue de cette Commune et originaire de l'un de ces pays de l'Est, comme vous dites, je trouve ces amalgames dangereux et surtout ils sont faux.

J'ai compris, et vous le comprendrez tous aussi, qu'ils visent à diviser et à stigmatiser là où nous devrions tous faire preuve de solidarité.

Le projet qui nous est soumis aujourd'hui ne parle pas d'origine. Il parle de familles, d'enfants, de personnes en situation de grande précarité sur notre Commune. Il s'agit de leur offrir un toit et une sécurité Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux. C'est une question de dignité humaine que nous avons aujourd'hui, un principe qui, je l'espère, nous rassemble tous bien au-delà des clivages partisans et des préjugés.

Donc, je vous invite tous à revenir sur l'essentiel, notre responsabilité d'élu face à la détresse humaine.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, je vous invite à soutenir le projet.

Merci M. le Président.

M. NOBS, Président : merci Mme SULJIC.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

M. BLEIKER : merci M. le Président.

Je ne vais pas redire ce que vient de dire Mme SULJIC mais c'est un peu facile de dire que c'est un dossier bancaire.

Je vous rappelle que nous parlons d'un cautionnement. On parle d'un bien immobilier qui va être construit non pas sous notre responsabilité mais que nous allons pouvoir récupérer en cas de difficulté de l'Association.

De plus, cette Association répond à une loi. C'est le Canton de Genève qui a décidé de ne pas donner la réponse directe mais de sous-traiter cette réponse à une association, comme il le fait dans de multiples domaines et cela n'a rien d'anormal.

En gros, nous sommes gagnants, gagnants, gagnants.

Tout est en force. L'autorisation de construire est en force. Tout est prêt.

Mais on parle d'enfants, d'enfants à la rue. Est-ce que réellement, Mesdames et Messieurs, quelle que soit leur origine, que ce soit du sud de l'Europe ou des pays de l'Est, que ce soit d'Afrique ou de Suisse, nous pouvons nous permettre de décider ce soir de laisser un enfant, n'importe lequel, dormir dehors ?

La question est là.

Aujourd'hui, je vous invite à accepter ce projet parce que tous les enfants ont le droit à un toit sur leur tête.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. BLEIKER.

M. FERREIRA, vous avez la parole.

M. FERREIRA : merci M. le Président.

Je tiens à répondre à Mme SULJIC. Désolé si j'ai mal prononcé.

Ce n'est en aucun cas des amalgames ou des visées en général. J'ai appelé cette Association qui m'a confirmé en effet que ce sont souvent des personnes étrangères qui viennent en Suisse, qui ne savent pas où aller.

Quand on va dans un pays et qu'on ne sait pas où aller, on est censé se débrouiller.

Ce n'est pas à nous de devoir accueillir toutes les personnes qui veulent venir sans but et sans savoir où elles vont aller.

Cela nous touche aussi énormément mais si nous faisons cela, nous pouvons ouvrir des centres tous les mois et voilà.

Notre discours est basé sur cela.

Eux-mêmes ont confirmé qu'ils essaient de dissuader ces personnes mais qu'elles vont revenir certainement.

M. NOBS, Président : merci M. FERREIRA.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci M. le Président.

On se trompe de nouveau de sujet. Peu importe la société, ce qu'elle fait, sa raison sociale. Encore une fois, si elle vendait des cerfs-volants, nous devrions agir de la même façon.

Je pense que ce serait une faute non pas professionnelle mais politique d'engager une garantie de la Commune par rapport à une association qui a visiblement été en tout cas en difficulté sur une année relativement récente, c'est-à-dire en N-2.

Je pense qu'ils devraient venir nous expliquer en commission pourquoi il y a eu ces soucis. Ils auraient dû le faire.

Je pense que nous n'aurions pas voté de la même façon en commission. Nous n'avions pas ces éléments. Ils ne nous les ont pas donnés. Ils étaient là et ils auraient pu nous les donner.

Je pense qu'ils n'ont rien à cacher et je n'ai pas de souci avec cela. Mais notre devoir nous incombe de voter et d'engager la Commune en connaissance de cause.

Ce sont quand même des chiffres rouges sur une année en N-2.

Je demande le renvoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

Il est pris note de votre demande de renvoi de cette DA à la commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Maire : vous savez, c'est normal que l'on ne me croie pas sur parole mais l'Association vous ne la croyez pas non plus, puisqu'il fallait donner les comptes, ce que je trouve normal, mais, M. AUBERT, CHF 500'000.00 de fonds propres aujourd'hui, soit un sixième de leurs dépenses annuelles, je peux vous garantir que peu d'associations ont autant de fonds propres, que la grande majorité adapte leurs charges d'une année à l'autre sur les subventions qu'ils reçoivent pour des projets précis comme le nôtre.

La réalité de leurs charges est qu'elles sont liées au projet financé. Sur l'année 2025, ils refont leurs fonds propres. Il n'y a pas de risque là-dessus et pour la faillite – on parle bien d'une faillite et pas d'une première difficulté – ce sont les mêmes principes qu'une société anonyme. Il faut arriver en surendettement.

Ils ont encore plus de CHF 500'000.00 de fonds propres. Nous sommes loin de toute faillite.

Ils vont vous réexpliquer ce que je vous ai déjà expliqué, à savoir qu'en 2024, ils avaient une situation différente. Ils sont passés à l'hôtel en 2024. En 2024, ils ont eu certains projets à l'hôtel, donc ils ont eu des charges modifiées.

Mais aujourd'hui c'est une situation saine. Quand vous avez moins de 5% de déficit sur une année, plus 5%, vous restez sur quelque chose. Donc le risque n'existe pas aujourd'hui. Il est garanti par un financement pérenne qui est un financement garanti par la loi.

Vous pouvez demander un renvoi en commission mais nous vous dirons la même chose.

Ils ont jusqu'à la fin du mois, le 30 avril 2026, pour déclarer cette caution, autrement ils la perdront et à ce moment-là, c'est le lien avec ce que dit M. BLEIKER, je n'assumerai pas pour des analyses que vous avez faites.

Vous irez leur dire publiquement, parce que là on parle d'un public extrêmement vulnérable, comment des enfants se retrouvent à la rue.

Je comprends que c'est une question bancaire, que vous vous inquiétez.

Vous connaissez le nombre de sociétés qui font une année, et pas une année en rouge de 50%, une année en rouge de moins de 5%. Donc, aujourd'hui, elle est stable.

Le lien concernant les comptes 2023 et 2024 est une erreur de chez nous. Ils l'avaient envoyé. Ils ne voulaient rien cacher.

Nous avons entendu ce que M. MAGNIN a dit et nous demanderons, s'il y a d'autres subventions, que tous les comptes sur les cinq dernières années soient donnés.

Mais s'il vous plaît, ici vous avez un projet qui est cadencé, vous avez un projet qui fait partie d'un projet de cinq cents places.

Ce n'est pas un projet du Canton, c'est un projet qui est contrôlé par les communes. Nous n'avons pas une augmentation chaque année. Nous avons quelque chose qui est plus ou moins stable.

Je vous invite vraiment à considérer que ce sont des comptes sains, pour une politique humaine.

Encore une fois, la Ville de Vernier a cette fois vraiment regardé la population et a entendu ce que vous vouliez. C'est une population extrêmement vulnérable de femmes avec leurs enfants.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Je vais être très brève. On s'éloigne du sujet. Nous ne sommes pas en train d'aller chercher les sentiments ou quoi que soit.

Comme l'a dit M. AUBERT, nous sommes là pour parler banque.

On nous demande d'être cautionnaires d'une garantie bancaire. On parle banque. On ne parle pas du bien-fondé.

Je serais quand même très étonnée de voir que l'Association serait fermée et qu'ils seraient à la rue si nous refusions.

Les comptes ne sont pas sains. Les comptes ne sont pas bons. Les comptes ne sont pas fluides dans les années, même avec les subventions de l'État.

Nous allons nous pencher sur les comptes.

L'Association aurait dû venir voir la banque et voir la banque en toute honnêteté en disant : « voilà mes comptes, mes comptes sont là ».

Nous sommes là pour faire les flics ! Aujourd'hui, on nous demande de faire les flics pour une caution. C'est cela que nous faisons. Nous ne sommes pas là pour juger si l'Association est bonne ou pas bonne ou si ce qu'elle fait est bon ou pas bon.

Bien sûr que nous sommes tous d'accord. Mais nous sommes là aujourd'hui pour veiller aux comptes et c'est cela que l'on demande de voter. Ce n'est pas autre chose.

Je crois que l'on s'égare. On veut nous toucher avec les sentiments, les enfants qui sont à la rue, les familles qui seront à la rue. On ne parle pas de cela. Aujourd'hui, on parle d'autre chose.

Et c'est cela que l'on est venu demander en commission des finances, de l'économie et de l'administration. Autrement, cela aurait passé à la commission sociale, jeunesse et enfance.

C'est clair.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

S'il vous plaît, je vous en supplie, après M. MARTENS on arrête.

On votera sur cette demande de renvoi en commission.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : je voulais juste dire que pour des histoires comptables, je ne laisserai pas dormir des gens dans la rue.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS. Vous avez eu le mérite d'être bref !

Nous avons été saisis d'une demande de renvoi de la DA 007 – 26.03 à la commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Je vous propose de lancer le vote.

Celles et ceux qui acceptent le renvoi de cette DA 007 – 26.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Le renvoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration de la délibération administrative DA 007 – 26.03, Garantie de loyer de la Ville de Vernier, de CHF 475'000.00, pour une durée de 12 ans, en vue de la reprise du Pavillon HUMA en cas de faillite de l'association Paidos, est refusé par 20 NON (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 PLR, 2 UDC), 12 OUI (7 MCG, 4 LED, 1 UDC) et 2 abstentions (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX).

M. NOBS, Président : nous pouvons ouvrir un autre tour de parole.

Mais il est inutile de répéter ce qui a été dit.

M. CERUTTI, je vous cède la parole.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, vous le savez toutes et tous au sein de cet hémicycle qu'en aucun cas si ce projet était refusé, les gens iraient dormir dans la rue, que l'on ne trouverait pas un abri provisoire, qu'on ne les hébergerait pas.

C'est mentir de dire cela. C'est prendre les gens pour des imbéciles de le prétendre.

Juste remontons l'église au milieu du village. Si ce projet n'est pas voté, les gens ne seront pas mis à la rue, ils ne seront pas abandonnés car à Genève, on n'abandonne pas les citoyens et citoyennes qui sont dans ce canton.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

M. BLEIKER : c'est simplement pour demander le vote nominal.

M. NOBS, Président : merci M. BLEIKER.

Êtes-vous soutenu ? Vous l'êtes. Le nombre de trois est atteint. Je connais le règlement, merci.

Voilà, il n'y a plus de demande de parole.

Nous allons pouvoir procéder au vote de cette DA mais avant je vais prier Mme la Secrétaire de bien vouloir nous lire le décide.

Mme LANZILAO, Secrétaire :

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

GARANTIE DE LOYER DE LA VILLE DE VERNIER, DE CHF 475'000.00, POUR UNE DURÉE DE 12 ANS, EN VUE DE LA REPRISE DU PAVILLON HUMA EN CAS DE FAILLITE DE L'ASSOCIATION PAÏDOS

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre h, et 48, lettre m, de la loi sur l'administration des communes (LAC – rsGE B 6 05), du 13 avril 1984 ;

vu la demande de l'association Païdos du 6 février 2024 ;

vu la nécessité pour l'association Païdos de recourir à cette garantie pour la réalisation de ce projet ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du 1^{er} avril 2026 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1. d'autoriser le Conseil administratif à accorder la garantie de reprise de loyer de CHF 475'000.00 du pavillon HUMA en cas de faillite de l'association Païdos par la Ville de Vernier, jusqu'à l'expiration de la servitude de 12 ans consenties par l'Etat de Genève ;*
- 2. de comptabiliser l'indemnité annuelle de garantie de CHF 475.00 en revenu dans le compte de résultats sous la rubrique 54.44 ;*
- 3. de mentionner cette garantie dans l'annexe aux comptes annuels de la Ville de Vernier ;*
- 4. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes nécessaires à la réalisation de la présente délibération.*

Nous avons changé le point 2. C'était marqué CHF 475.00. Bien sûr, il s'agit de CHF 475'000.00.

M. NOBS, Président : merci Mme la Secrétaire.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : c'est bien CHF 475.00.

C'était une vieille demande de M. MAGNIN de faire payer les cautionnements et c'est le calcul de 0.1%, ce qui fait CHF 475.00.

C'est bien 0.1%. Vous vous rappelez de cette discussion que nous avons eue.

M. NOBS, Président : merci beaucoup M. le Conseiller administratif.

Ce doute est dissipé.

Je vais lancer le vote.

Celles et ceux qui acceptent la DA 007 – 26.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.
Le vote est lancé.

			OUI	NON	Abstention
Monsieur	Claude	ANGELOZ			X
Monsieur	Nicolas	AUBERT	X		
Monsieur	Mathieu	BEER	X		
Madame	Katia	BENTO PINTO	X		
Monsieur	Pierre	BLEIKER	X		
Monsieur	Cédric	BRINER	X		
Monsieur	Gilles-Olivier	BRON			X
Madame	Mélina	BUNTSCHU	X		
Madame	Manon	CARNINO	X		
Monsieur	Thierry	CERUTTI			X
Monsieur	Denis	CHIARADONNA	X		
Monsieur	Léo	DUNKEL	X		
Monsieur	Rui Patrick	FERREIRA		X	
Madame	Anabela	FRAGA			X
Madame	Arlinda	GAXHERRI			X
Madame	Diane	GRABER	X		
Monsieur	Etrit	GRAINCA			X
Monsieur	Xhavit	ISLAMI	X		
Monsieur	Thibaut	JOTTERAND	X		
Madame	Barbara	LANZILAO	X		
Monsieur	Yves	MAGNIN	X		
Monsieur	Pablo	MARIN	X		
Monsieur	Johan	MARTENS	X		
Madame	Josette	MARTENS	X		
Madame	Leila	MÜLLER			X
Monsieur	Daniel	NOËL		X	
Madame	Hélène	PIGUET MARTENET		X	
Madame	Ana	ROCH			X
Monsieur	Djaved	SANGDEL	X		
Monsieur	Eron	SELIMI			X
Madame	Egzona	SHURDANI-JAHIJI			X
Madame	Magdalena	SOWINSKA	X		
Madame	Emina	SULJIC	X		

Monsieur	Pierre	TERRY			X
----------	--------	-------	--	--	---

La délibération administrative DA 007 – 26.03, Garantie de loyer de la Ville de Vernier, de CHF 475'000.00, pour une durée de 12 ans, en vue de la reprise du Pavillon HUMA en cas de faillite de l'association Paidos, est acceptée par 20 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 4 LED), 3 NON (3 UDC) et 11 abstentions (1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 3 PLR).

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point 6) de l'ordre du jour.

On avance quand même.

6. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6.A) FIXATION DE L'HORAIRE DES COMMISSIONS PERMANENTES (M. JOTTERAND) (DM 30 – 26.04)

FIXATION DE L'HORAIRE DES COMMISSIONS PERMANENTES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les séances de commissions du Conseil municipal ont lieu, depuis de nombreuses législatures, le mardi et le mercredi soir, sur deux plages horaires (18h30 et 20h15). Aucun système ne peut pleinement satisfaire, mais celui-ci a fait ses preuves.

Il permet en effet de pouvoir adapter la fréquence des diverses commissions selon les besoins, en fonction du nombre d'objets à y traiter. Lors de la précédente législature, certaines commissions ont eu peu d'objets à traiter, et n'ont donc pas eu besoin d'être souvent convoquées. Ces places libérées permettent alors de convoquer d'autres commissions qui ont davantage d'objets à traiter.

En imaginant un système d'horaire fixe par commission, cela bloquerait une commission si elle a plusieurs objets à traiter. Or, notre Conseil sera amené à rattraper le temps perdu et ne peut donc pas se donner le luxe de repousser le traitement de certains objets.

Par ailleurs, nombreux-ses sont celles et ceux qui ont adapté leurs activités, qu'elles soient associatives, privées ou professionnelles, ou prévu de le faire, en fonction de ces horaires. La charge de Conseiller-ère municipal-e est un engagement important, qui est réfléchi et mérite de bénéficier d'une organisation adéquate.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

* * * *

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

relative à

FIXATION DE L'HORAIRE DES COMMISSIONS PERMANENTES

Vu l'article 38 du règlement du Conseil municipal de Vernier ;

sur proposition de l'un de ses membres ;

le Conseil municipal

décide

1 *Le Règlement du Conseil municipal est modifié de la manière suivante :*

Chapitre III : Commissions municipales

Article 16 : Convocation

³ Les commissions peuvent avoir lieu le mardi et le mercredi.

M. NOBS, Président : le Bureau propose d'envoyer ce projet de délibération en commission des règlements.

Je propose à M. JOTTERAND, s'il le souhaite, de nous présenter son texte avant d'ouvrir un tour de parole.

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

M. JOTTERAND : merci M. le Président.

Nous arrivons enfin à un sujet plus consensuel donc cela pourra sûrement aller plus vite !

Aussi longtemps que l'on s'en souviendra, les commissions se réunissent le mardi et le mercredi, sans que cela ne fasse l'objet d'aucune contestation. En discutant avec plusieurs personnes de partis différents, je n'ai pas entendu d'écho contraire.

Et puis, pour la préparation de cette législature, sur proposition d'un chef de groupe qui a été voté par quatre personnes – je rappelle que nous sommes trente-sept dans ce Conseil municipal – les commissions devenaient tout à coup convocables sur quatre jours de la semaine.

C'est une décision qui est questionnable sur son fondement autant que sur sa représentativité et pose plusieurs problèmes.

J'énonce rapidement quelques arguments.

Il y a des élus qui se sont portés candidats en partant du principe que les commissions auraient lieu comme d'habitude, le mardi et le mercredi, et potentiellement ne sont pas disponibles ou ont d'autres engagements à ce moment-là parce qu'il y a des partis, des associations, divers groupes qui peuvent se réunir les lundis et les jeudis, notamment en se conformant au Conseil municipal et ses commissions.

Les employés de la Commune qui sont présents en commission sont également touchés, sans même parler du Conseil administratif.

Et puis, avoir potentiellement quatre soirées prises dans une semaine – on n’imagine bien qu’il n’y aurait pas forcément les quatre soirs de la semaine mais disons d’avoir une incertitude à ce niveau-là – créée au mieux un grand inconfort pour les Conseillers municipaux et au pire des contraintes interminables.

Donc, ce serait raisonnable d’entériner, et c’est l’objet de cette DM, la tenue des commissions au mardi et au mercredi et je ne vois pas vraiment quel besoin il y aurait d’en discuter en commission. C’est une proposition très simple. On est d’accord, on n’est pas d’accord.

Évidemment qu’il peut y avoir un débat et qu’il va y avoir un débat, mais je pense qu’il n’y a pas non plus de quoi rallonger les discussions, en tout cas pas en commission.

Merci M. le Président.

M. NOBS, Président : merci M. JOTTERAND.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Le groupe PLR est favorable, comme dit en séance des Chefs de groupe, à deux soirs attribués au Conseil municipal, le lundi étant pour les associations et le jeudi et le vendredi pour le Grand Conseil.

Nous avons beaucoup de députés autour de cette table et pour nous, il est logique d’avoir deux jours pour le Grand Conseil et deux jours pour le délibératif municipal.

Par contre, il y a plusieurs textes sur le règlement. Donc, nous proposons un renvoi en commission des règlements, surtout qu’il y a d’autres coquilles à corriger et ce serait l’occasion d’effectuer un travail global sur le règlement.

Nous avons déjà discuté de cela deux ou trois fois ces dernières années, à savoir de faire tout un travail sur le règlement et de voir exactement ce qui se passe.

En l’occurrence, le PLR prend en compte cette DM.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Le MCG ne prendra pas en compte cette proposition. Nous avons décidé à la majorité des Chefs de groupe de changer les horaires. Nous l’avons validé au sein de ce plénum et on y revient encore aujourd’hui parce que cela ne convient pas à certains. Certains ont une lecture et un comportement différents des autres et ils veulent nous imposer leur manière de faire qui ont eu des pratiques pendant des années.

M. BRON, le Grand Conseil siège du lundi au vendredi et pas seulement le jeudi et le vendredi. Nos plénières sont le jeudi et le vendredi mensuellement. Ce n’est pas cela qui prêterait le bon fonctionnement du Parlement cantonal et notamment des innombrables députés qui siègent au sein de cet hémicycle.

Nous n’accepterons pas. Il faudra rester sur la position que nous avons.

Maintenant, si vous voulez renvoyer cela en commission, renvoyons en commission. Nous y travaillerons et nous amenderons, on reviendra, on retravaillera puis on redéposera des textes. On trouvera bien, un jour ou l'autre, une majorité pour faire en sorte que l'on siège du lundi au jeudi de façon que l'on puisse avoir, à partir de 20h, une vie sociale, familiale, activités sportives, culturelles et autres, bien pensantes et bienveillantes et pas passer nos mardis et mercredis jusqu'à 23h00 au sein de la Commune de Vernier.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

M. BLEIKER : merci M. le Président.

En effet, la décision avait été prise à la majorité et non pas à l'unanimité, comme cela a été dit à d'autres moments – pas ce soir, ce soir, cela a été dit très clairement, merci M. CERUTTI pour cela – de faire sur quatre soirs avec un plan qui était de dire que l'avantage était de pouvoir savoir que, par exemple, la commission sociale, jeunesse et enfance sera le mardi, que la commission de la sécurité sera le lundi, etc.

Entre-temps, l'Administration nous a expliqué que ce n'était absolument pas possible.

Cela veut dire qu'aujourd'hui vous pourrez venir à une commission de la sécurité un lundi, là, nous avons un jeudi où nous sommes convoqués pour une commission des naturalisations, la prochaine fois, cela pourra être un mercredi.

C'est là où cela va devenir très compliqué de s'organiser justement pour notre vie sociale parce qu'il va falloir dégager quatre soirs par semaine pour pouvoir venir siéger et suivre des commissions.

C'est là où je pense que la proposition de M. JOTTERAND est intéressante. La proposition de M. JOTTERAND fait sens et je vous demande de l'accepter, voire même de la voter immédiatement si tel est son souhait.

M. NOBS, Président : merci M. BLEIKER.

Si je vous ai bien entendu, vous avez formulé une demande de vote immédiat.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Je suis toujours étonné d'apprendre qu'il y a des informations dont nous ne disposons pas.

M. BLEIKER vient de nous dire que l'Administration s'était plainte que ce n'était pas possible. Alors, j'aimerais bien savoir d'où cela sort parce que franchement, je n'ai jamais lu cela, je n'ai jamais entendu cela.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Ces prochaines semaines, nous allons travailler énormément mais tout est une question d'organisation.

C'est une demande que je fais à l'Administration, et surtout à notre secrétariat du Conseil municipal et à notre Secrétaire général, de mettre des séances à moins d'une semaine d'écart, des doubles séances, c'est compliqué à gérer pour tout le monde.

Là, nous allons arriver en l'espace de deux semaines avec trois, voire quatre, double commission de 18h30 jusqu'à 21h45.

Nous avons tous des vies. Nous pouvons faire ces commissions de 18h30 à 20h00.

Nous avons des enfants, nous avons des vies sociales, nous avons des associations. C'est cela qui permettrait de faire différemment.

Mais c'est une question d'organisation.

Je voulais la poser lors des questions orales mais cela ne va pas de nous mettre des commissions à moins de sept jours.

Autant les programmer et les annuler s'il n'y a pas de sujet, mais là, en moins de sept jours nous mettre des doubles commissions les unes derrière les autres, c'est sûr que cela ne joue pas au niveau engagement de chacun et chacune.

Je ne vois pas en quoi cela dérange les familles de finir à 20h00.

Les jetons de présence sont les mêmes. Cela ne coûte pas plus cher ou moins cher. C'est une question d'organisation.

Je pense que nous tous qui avons des familles, des enfants ou des activités, terminer à 20h00 est le minimum demandé.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

M. ANGELOZ : merci M. le Président.

Vu la complexité de cette DM, je pense que le vote immédiat n'est pas de bon aloi. Il faut aller en commission et en discuter parce qu'il faut voir un petit peu ce que nous pourrions faire, quelles sont les choses que nous pourrions tirer de cela parce que dire tout de suite « Non, on ne peut pas » mais j'aimerais bien savoir pourquoi nous ne pouvons pas.

Ceux qui la proposent se trouveront en commission des règlements, je suppose, et pourront expliquer que faire pour cela et que faire pour ceci.

Je ne suis pas d'accord de faire un vote immédiat mais de l'envoyer en commission.

M. NOBS, Président : merci M. ANGELOZ.

M. SANGDEL, vous avez la parole.

M. SANGDEL : merci M. le Président.

Chers collègues, comme vous le savez, la majorité des Conseillers municipaux ont des activités professionnelles aussi.

En commençant à 6h30 ou 7h00 le matin, continuer jusqu'à 21h00 ou 22h00, même si ce n'est pas réglementé d'avoir plus de 8h00 ou 10h00 par jour,

Comme nous prenons des décisions assez importantes suivant le projet, le montant, sur des sujets qui impactent notre commission, nos travaux, notre commune, je pense qu'il est préférable de renvoyer en commission et d'étudier le modèle qui fonctionnera non seulement pour nos travaux, mais aussi qui nous permettra de bien réfléchir dans nos travaux.

À titre d'exemple, je travaille à 7h30-8h00. Travailler jusqu'à 22h00-23h00, je ne pense pas que nous aurons la capacité mentale de prendre de bonnes décisions, surtout qu'il s'agit de plusieurs jours et pas d'une seule fois jusqu'en 2030.

Je pense qu'il est préférable de renvoyer en commission et de trouver un modèle qui réponde aux besoins de tout le monde.

M. NOBS, Président : merci M. SANGDEL.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

M. CERUTTI : oui, merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, nous allons également demander le renvoi en commission parce que cela sera intéressant d'entendre le Sautier du Grand Conseil.

Je rappelle qu'il y a vingt-cinq commissions parlementaires, cent députés et pourtant cela fonctionne parfaitement bien.

Les lundis, les mardis, les mercredis, les commissions sont fixes.

Nous allons pouvoir auditionner la Ville de Genève qui a aussi passablement de commissions. Elles sont également fixées à des jours et heures fixes. Ils terminent leur commission à 20h00.

Ce serait intéressant de voir pourquoi chez eux cela fonctionne et nous, on n'y arriverait pas.

Donc, nous voterons le renvoi en commission de cette proposition.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

M. BRINER, vous avez la parole.

M. BRINER : merci M. le Président.

Comme on peut l'imaginer, c'est un sujet qui est pas mal personnel pour chacun de nous.

J'entends certains d'entre nous qui disent qu'ailleurs cela se faisait autrement. Je rappelle qu'ici, à Vernier, cela s'est fait comme cela pendant longtemps. Donc, l'argument de dire que cela se passe ailleurs à satisfaction, cela se passait aussi bien à Vernier à l'époque.

C'est une chose que je voulais souligner.

L'autre élément et je vous le dis à titre personnel.

J'entends des personnes qui me disent qu'elles préfèrent finir tous les jours à 20h00. Moi, une fois que j'ai déjà entamé ma soirée à faire de la politique...je ne dis pas que je n'aime pas cela mais je préférerais qu'elle soit concentrée à des éléments.

C'est comme lorsqu'on effectue des travaux dans un chantier, on préfère venir une fois et faire tout le boulot que de passer cinq fois pour chaque fois se dire bonjour et se serrer la pince.

Mon opinion, qui n'engage que moi, est qu'une posture plus conservatrice, c'est-à-dire de rester sur les acquis que nous avons, me semble être quelque chose de plus viable, en tout cas pour moi.

Je ne suis pas trop sûr non plus de constater une problématique dans cette façon de faire, que nous avons fait et que nous avons fait pendant très longtemps.

Je ne suis pas trop sûr que cela mérite autant de débats.

M. NOBS, Président : merci M. BRINER.

Je cède la parole à Mme SULJIC.

Mme SULJIC : merci M. le Président.

Je pense qu'il y a deux thèmes qui sont intéressants dans la proposition du parti SOCIALISTE.

On nous dit que deux commissions de suite, c'est compliqué. Mais depuis les cinq années précédentes, vous avez fait exactement la même chose.

On nous dit que deux commissions de suite, c'est compliqué. Mais vous pouvez vous faire remplacer.

On nous dit qu'on a une vie de famille, mais M. le Conseiller municipal qui est en face de moi a justement indiqué que nous avons aussi un travail. Donc, vous imaginez si on doit finir tous les soirs avant 18h30, si on a des audiences – tout dépend de nos métiers – c'est compliqué.

Vous parlez souvent des nouveaux Conseillers ...

M. NOBS, Président : s'il vous plaît, laissons Mme SULJIC s'exprimer.

Mme SULJIC : M. le Président, je me fais souvent interrompre par la droite qui est au centre. Est-ce que l'on ne peut pas leur faire...

M. NOBS, Président : un rappel au règlement ?

Mme SULJIC : un rappel s'il vous plaît, oui.

M. NOBS, Président : je suis attentif à votre demande et je ferai le nécessaire.

Mme SULJIC : merci M. le Président.

Du coup, je disais que nous, les nouveaux membres, nous sommes engagés pour les cinq ans au Conseil municipal sur une base, à savoir que les commissions se tiennent les mardis et mercredis.

Donc, vous qui êtes une Conseillère municipale depuis des années, je pense que vous êtes au courant de cela.

C'est à réfléchir.

Si c'est renvoyé en commission, je pense qu'il y aura des arguments des deux côtés.

J'expose juste mon point de vue.

M. NOBS, Président : merci Mme SULJIC.

Oui, je vois que la qualité des débats, qui n'est pas excellente par moment, découle du fait que notre règlement vous autorise à vous invectiver, à vous interpeller respectivement, alors que normalement, dans un autre délibératif, les règlements n'autorisent qu'à s'exprimer au Président.

Ma foi, c'est comme cela. On ne va pas corriger cela maintenant.

Je vais céder la parole à M. AUBERT.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Je vais rajouter mon grain de sel à ce débat qui fait malheureusement fuir le public parce que nous nous enlisons.

Juste rappeler que nous avons eu une réunion des Chefs de partis en début d'année. Ce sont eux qui sont chargés de délivrer le set up pour la législature.

Nous n'allons pas refaire ou défaire tout le set up, le règlement, la façon de faire sur laquelle nous nous sommes mis d'accord.

Quelle va être la prochaine demande ? Voulez-vous que nous changions de position peut-être à chaque Conseil municipal ? Nous pouvons aussi faire cela.

Mais je pense qu'il faut garder ce qui a été décidé. C'est une règle.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

C'est vrai, j'ai été élue lors de la législature précédente.

Je vais être très brève. M. AUBERT a tout à fait raison, c'est à cela que servent les réunions de Chefs de groupe, à mettre en place la nouvelle législature.

La majorité a fait un travail.

Mais nous comprenons ce soir, comme les séances précédentes, que le groupe SOCIALISTE et LES VERT.E.S souhaitent changer tout ce qui a été mis en accord entre les Chefs de groupe au début de la législature et ils vont y aller jusqu'à ce qu'ils arrivent à avoir une majorité.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

M. BLEIKER n'a pas la parole.

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

M. JOTTERAND : merci M. le Président.

J'ai entendu les demandes de renvoi en commission.

Nous pouvons auditionner toute la planète mais je maintiens la demande de vote immédiat de M. BLEIKER. Je la soutiens également parce que ce n'est pas une question pour laquelle nous devrions dépenser des jetons de présence interminables pour cela.

C'est finalement une question assez simple.

Je pense que le vote immédiat serait judicieux.

M. NOBS, Président : merci M. JOTTERAND.

Je vais lancer le vote de la prise en considération de cette délibération municipale DM 030 – 26.04.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DM 030 – 26.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la délibération administrative DM 030 – 26.04, Fixation de l'horaire des commissions permanentes, est acceptée par 18 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 3 PLR) et 16 NON (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 3 UDC).

M. NOBS, Président : oui, M. le Vice-Président, je ferai court et je demanderai aux gens de faire court.

J'ouvre un tour de parole par suite de l'acceptation de la prise en considération en vous demandant d'être brefs et si possible de ne pas répéter ce qui a déjà été dit.

Je me félicite que personne ne fasse usage de ce droit.

Nous avons été saisis d'une demande de renvoi en commission et d'un vote immédiat.

Nous allons appliquer la procédure coutumière en vous faisant d'abord voter sur la proposition la plus éloignée, c'est-à-dire le renvoi en commission des règlements de cette DM 030 – 26.04.

Nous pouvons lancer le vote, s'il vous plaît.

Celles et ceux qui acceptent le renvoi en commission des règlements de la DM 030 – 26.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Le renvoi en commission des règlements de la délibération municipale DM 030 – 26.04, Fixation de l'horaire des commissions permanentes, est accepté par 19 OUI (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 3 PLR, 3 UDC) et 15 NON (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S).

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point 7) de l'ordre du jour.

7. PÉTITIONS

M. NOBS, Président : nous n'avons pas reçu de pétition.

Alors, peut-être une question d'ordre, j'imagine. Je vais céder brièvement la parole à M. JOTTERAND.

M. JOTTERAND : merci M. le Président.

En fait, je vous demande la parole à ce moment-là parce qu'à ce point de l'ordre du jour aurait dû figurer l'autre projet de délibération que j'ai déposé et que le Bureau a enlevé de l'ordre du jour.

Je voulais juste vous poser la question, M. le Président, et j'aimerais bien des éclaircissements pour une prochaine fois évidemment, sur les compétences que s'attribue le Bureau, compétences qu'il n'a pas en fait.

Je suis très surpris qu'un texte puisse être bloqué comme cela alors qu'il ne pose aucun problème de légalité, ni aucun problème réglementaire.

Donc, voilà, j'aimerais bien avoir une réponse là-dessus à la prochaine séance.

Merci.

M. NOBS, Président : M. JOTTERAND, je peux vous répondre brièvement.

La majorité du Bureau a procédé à un vote et a choisi de soumettre votre texte à un avis de droit du SAFCO.

La réponse du SAFCO nous est parvenue relativement tard, ce qui fait que votre texte n'a pas pu figurer à l'ordre du jour mais il pourra figurer assurément à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

Merci M. JOTTERAND.

Nous pouvons poursuivre avec le point 8) de l'ordre du jour.

8. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

8.A) APPROBATION DES COMPTES 2025 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE VERNIER (FMCV) (DA 004 – 26.04)

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose d'envoyer ce projet de délibération à la commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Y a-t-il des demandes de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Au revoir à celles et ceux qui nous quittent. Bonne rentrée.

Départ de Mme SHURDHANI-JAHIJI à 23h06.

Nous pouvons lancer le vote de la prise en considération et l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration de la DA 004 – 26.04.

Il est possible que des gens aient quitté précipitamment la salle sans retirer leur carte de vote.

Je ne présume rien.

La prise en considération de la délibération administrative DA 004 – 26.04, Approbation des comptes 2025 de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV), est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

8.B) APPROBATION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2025 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DE PRÉ-BOIS (DA 005 – 26.04)

M. NOBS, Président : le Bureau propose d'envoyer cette DA également en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. CERUTTI a demandé la parole sur cet objet, je présume ou sur l'objet ... ?

Attendez, je vous cède la parole.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

C'est par rapport à la FMCV.

Le Conseil a été élu le 30 mars. Il n'y a toujours pas eu de convocation ou de contact de la FMCV. Est-ce que c'est normal ?

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

Ne pouvant parler au nom de la FMCV, je ne peux pas vous répondre.

Peut-être que le Conseil administratif pourra vous répondre.

M. CERUTTI : le Conseil administratif devrait pouvoir nous répondre.

Excusez-moi, c'est l'autorité de contrôle de la FMCV.

M. NOBS, Président : pour l'instant, il s'agit de voter sur la prise en considération et l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration de la DA 005 – 26.04.

Peut-être qu'une fois en commission, vous aurez tout loisir de poser la question.

Y a-t-il d'autres demandes de parole sur cette prise en considération et l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration de cette DA 005 – 26.04 ? Cela ne semble pas être le cas.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la DA 005 – 26.04 et son renvoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la délibération administrative DA 005 – 26.04, Approbation des comptes et du rapport de gestion 2025 de la Fondation intercommunale de Pré-Bois, est acceptée par 33 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

Départ de Mme SOWINSKA à 23h11.

8.C) PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2025 DANS LEUR INTÉGRALITÉ ET DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2025 (DA 006 – 26.04)

M. NOBS, Président : le Bureau propose également d'envoyer cet objet en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, M. le Maire demande la parole et je la lui cède volontiers.

M. AGRAMUNT, Maire : merci M. le Président.

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme le veut l'usage, je ferai une brève intervention sur les comptes 2025.

Vous avez reçu une large documentation vous permettant de trouver toutes les informations utiles à la bonne compréhension des comptes. Vous aurez également l'occasion d'auditionner demain soir les différents Chefs de service de notre Administration, qui vous apporteront des renseignements complémentaires et auxquels vous pourrez poser toutes vos questions.

Comptes de fonctionnement

Après 7 bonis consécutifs (dernier déficit = 2017), les comptes 2025 se clôturent sur un excédent de charges de CHF 5'000'000.00, soit un écart négatif de 3.36% par rapport au total des charges du budget.

Les recettes accusent un manque à gagner de CHF 15'600'000.00, soit un delta de 9.77% avec le budget.

Cette situation s'explique principalement par trois facteurs en lien avec les évaluations de l'administration fiscale cantonale :

- 1) Les impôts d'une entreprise présente temporairement sur le territoire communal ont été revues à la baisse.
- 2) Plusieurs personnes morales ont enregistré des résultats inférieurs aux prévisions, notamment liés à des charges extraordinaires, ce qui a également entraîné des correctifs d'impôts.
- 3) Un certain nombre d'entreprises récemment établis dans la commune n'ont pas encore été intégrées dans les estimations fiscales cantonales. Ce décalage temporel, inhérent au fonctionnement du système fiscal genevois, devrait se résorber favorablement dès l'exercice 2026. Toutefois, face à ce constat, la Ville de Vernier entend poursuivre et approfondir sa collaboration avec l'AFC et l'ACG pour trouver un modèle d'estimations fiscales qui prenne en compte sans délai la situation effective des personnes morales à l'image du modèle mis en place lors de l'arrivée des nouveaux habitants du quartier de l'Étang.

Du côté des charges, la gestion a été rigoureuse. L'exercice s'achève avec un écart de CHF 10'500'000.00 en dessous du budget, soit une économie de 6.60% sur les dépenses prévues. Ce résultat confirme une nouvelle fois la bonne maîtrise des charges par l'administration.

Compte de fonctionnement

Compte de résultats	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart CHF	Ecart %
Total Charges	204'762'969.18	159'794'906.00	149'252'991.38	-10'541'914.62	-6.60%
Total Revenus	204'823'517.24	159'857'478.00	144'233'323.06	-15'624'154.94	-9.77%
Excédent de revenus/charges	60'548.06	62'572.00	-5'019'668.32	-5'082'240.32	

Comptes des investissements

Le budget 2025 prévoyait un total des dépenses d'investissements de CHF 66'816'399.00. Avec des dépenses qui se montent à CHF 26'104'421.48, notre taux de réalisation se fixe à 39% par rapport au budget. Les recettes d'investissements se sont élevées à CHF 7'334'172.25 contre un montant prévu au budget de CHF 27'072'862.00

Ce faible taux de réalisation de nos investissements s'explique par des retards pris dans des chantiers pilotés par des tiers et par le contexte institutionnel de ces derniers mois que vous connaissez bien. En effet, en l'absence de Conseil municipal, il n'était pas possible, sauf pour des projets dont l'urgence pouvait être démontrée, de pouvoir obtenir des crédits d'investissements.

Compte des investissements

Compte des investissements	Comptes 2024	Budget 2025	Comptes 2025	Ecart CHF	Ecart %
Total Dépenses	35'850'054.54	66'816'399.00	26'104'421.48	-40'711'977.52	-60.93%
Total Recettes	17'402'004.25	27'082'862.00	7'334'172.25	-19'748'689.75	-72.92%
Investissements nets	18'448'050.29	39'733'537.00	18'770'249.23	-20'963'287.77	

À noter que la dette communale a une nouvelle fois pu être réduite, elle s'élève à CHF 135'500'000.00 au 31 décembre 2025 contre CHF 145'500'000.00 à la fin 2024.

Je vous remercie pour votre attention.

M. NOBS, Président : merci M. le Maire.

Y a-t-il des prises de parole ? Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Je voulais juste rendre attentif... Je comprends que la situation actuelle de ce Conseil municipal vise et demande l'urgence des comptes mais selon mes calculs et si j'ai bien vu, nous avons reçu les comptes la semaine dernière.

Demain, nous avons la TCR.

Nous avons plein de commissions entre deux et dans une semaine, nous avons les finances.

Si nous voulons travailler correctement les comptes, cela arrive, les regarder, les lire, c'est un peu compliqué d'ici demain de pouvoir poser des questions.

Les autres années ce n'était pas le cas, nous recevions les comptes bien à l'avance pour les étudier et pas une semaine avant une TCR.

Je demande juste si cela est normal.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

Comme dit lors de la séance inaugurale, j'avais insisté sur le fait qu'il faudrait mettre les bouchées doubles pour les raisons que l'on connaît.

M. AGRAMUNT, vous avez la parole.

M. AGRAMUNT, Maire : merci M. le Président.

Ce sont les mêmes délais que vous avez eus lorsque vous étiez Conseillère municipale lors de la législature précédente.

Il n'y a pas de nouveauté.

Peut-être y a-t-il un changement maintenant parce que vous avez des séances le jeudi soir, selon votre volonté, mais mis à part cela, il n'y a pas de changement majeur par rapport à la méthodologie prise lors de la dernière législature.

Aussi, par rapport au délai, nous avons un délai pour déposer les comptes. Le cas échéant, si vous ne les approuvez pas, ce sera validé par le SAFCO.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. AGRAMUNT.

Comme il n'y a plus de prise de parole, je vous propose de lancer le vote sur la prise en considération de la DA 006 – 26.04 et son envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Je vois que deux personnes n'ont pas pris part au vote, des gens qui sont soit partis, soit allés aux toilettes en laissant leur carte.

Soyons clairs pour nos procès-verbalistes.

J'espère que personne n'a appuyé sur le bouton d'un absent, ce serait très fâcheux.

La prise en considération de la délibération administrative DA 006 – 26.04, Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2025, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. NOBS, Président : nous nous retrouverons déjà demain à 18h30 en Toute commission réunie.

Nous passons au point suivant.

8.D) CRÉDIT BRUT DE RÉALISATION DE CHF 783'000.00 TTC DESTINÉ À L'ÉTAPE 2 POUR L'INSTALLATION DE NOUVEAUX ABRIBUS AVEC TOITURE VÉGÉTALISÉE (DA 022 – 26.04)

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose d'envoyer cette DA en commission du génie civil et des équipements.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons donc partir en procédure de vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et le renvoi en commission du génie civil et des équipements de la DA 022 – 26.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la délibération administrative DA 022 – 26.04, Crédit brut de réalisation de CHF 783'000.00 TTC destiné à l'étape 2 pour l'installation de nouveaux abribus avec toiture végétalisée, est acceptée par 31 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission du génie civil et des équipements.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

8.E) CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 4'610'000.00 TTC DESTINÉ À LA MISE EN SÉPARATIF DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET AU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS DU GRAND-CHAMP ET DES GREBATTES (DA 023 – 26.04)

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose d'envoyer cet objet en commission du génie civil et des équipements.

Y a-t-il des demandes de prise de parole au sein de notre Conseil ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous pouvons lancer la procédure de vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération et le renvoi en commission du génie civil et des équipements de la DA 023 – 26.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la délibération administrative DA 023 – 26.04, Crédit de réalisation de CHF 4'610'000.00 TTC destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement et au réaménagement des chemins du Grand-Champ et des Grebattes, est acceptée par 31 OUI, soit à l'unanimité.

Cette DA est envoyée en commission du génie civil et des équipements.

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point 9) de l'ordre du jour.

9. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. NOBS, Président : il n'y a pas de proposition du Conseil administratif.

Nous pouvons passer au point 10) de l'ordre du jour.

10. MOTIONS

10.A) EXTENSION DE LA VOIE VERTE – CHEMINS PIÉTONNIERS ET PLAN LOCALISÉ AGRICOLE (M. TERRY) (M 021 – 26.04)

**EXTENSION DE LA VOIE VERTE « BARREAU PÉRIPHÉRIQUE DE VERNIER »
EN PARTIE EN ZONE AGRICOLE
RÉHABILITATION ET DE PROLONGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIÉTONNIER
EXISTANT EN ZONE AGRICOLE
OBTENTION D'UN PLAN LOCALISÉ AGRICOLE
(PARCELLES NOS 5838, 5942, 5835 ET 3606 DE VERNIER)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Constatant :

- *La hausse du trafic motorisé pendulaire impactant le village de Vernier ;*
- *La saturation quasi permanente du réseau routier et autoroutier à proximité du village de Vernier ;*
- *L'importante croissance du trafic cyclable de transit (périphérique) utilisant la Passerelle de Chèvres en provenance ou en direction de Bernex ou de l'aéroport ;*
- *Le manque d'équipement destiné à la mobilité douce dans la zone agricole située du côté sud du village de Vernier (entre le Chemin de La Greube et le Chemin de-Sales) ;*

- *Les contraintes typologiques des pistes cyclables récemment aménagées sur la Route de Peney et les multiples solutions d'évitement pratiquées par les usagers pour en limiter les impacts (report de la circulation sur la Rue du Village – circulation à contresens, etc...) ;*
- *L'absence de respect des règles de circulation routière et de prudence élémentaire de certains cyclistes, à proximité immédiate des écoles et des divers arrêts de bus du village de Vernier.*

Considérant également :

- *Le projet de Voie verte en cours de construction sur la rive droite, entre le Quartier de l'Etang et la ZYMEZA.*
- *Le projet de l'OFROU consistant à réaliser un 3^{ème} tunnel autoroutier ou une tranchée couverte additionnelle, pour désengorger le goulet autoroutier de Vernier, qui aura un impact direct sur les parcelles agricoles en cause.*

S'agissant des parcelles agricoles, vu :

- *La cessation de l'exploitation agricole du Domaine de Chignan (parcelles Nos 5838, 5942, 5835 et 3606) courant 2024 par l'ancien fermier exploitant précédemment un élevage de chevaux ;*
- *La mise en vente des dites parcelles agricoles par l'hoirie propriétaire dans le courant 2025 (mandataire Régie Moser-Vernet & Cie) ;*
- *La typologie des parcelles en cause limitant leur exploitation à des pâturages ou à la culture fourragère ;*
- *L'absence d'entretien des chemins agricoles, des cordeaux boisés et des zones forestières ;*
- *L'obsolescence des bâtiments et des équipements agricoles existants.*

Vu également la motion M 425 – 25.03 concernant « l'opportunité d'acquérir un lot de parcelles agricoles Nos 5838, 5942, 5835 et 3606 » dont la prise en considération a été acceptée à l'unanimité du Conseil municipal de Vernier le 25 mars 2025 et renvoyée à la Commission EATM ;

Vu le plan directeur communal de Vernier du 5 mai 2021 sur lequel est indiqué au regard des parcelles en cause « réseau de mobilité active projeté ou à améliorer. ».

Vu en droit :

- *Les articles 1 et ss. de la Loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR), notamment l'article 59, 1^{er} §, lettres a et b concernant le morcellement d'immeubles agricoles ;*
- *Les articles 1 et ss. de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), notamment l'article 3, chiffre 2, lettre c concernant le maintien ou la création de voies cyclables et de chemins pour piétons ;*
- *Les articles 1 et ss. de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LALAT), notamment l'article 13, chiffre 1, lettres a et h concernant l'affectation et le régime d'aménagement des terrains visés par la présente motion, ainsi que l'article 20, chiffre 5 et ss. faisant référence aux « plans localisés agricoles », et enfin, l'article 27, 1^{er} §, lettres a et b concernant les dérogations (à l'article 20 ci-dessus) hors des zones à bâtir.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

Invite le Conseil administratif :

1. *A prendre toutes les mesures utiles vis-à-vis de l'Etat de Genève et des communes de Bernex, de Confignon et de Plan-Les-Ouates afin d'évaluer leurs dispositions à participer à l'étude et à la réalisation d'une Voie verte périphérique, incluant la liaison dite « Barreau Périphérique de Vernier » reliant la Gare de Vernier (aéroport) à la Passerelle de Chèvres, en direction ou en provenance de la rive gauche (Bernex/Confignon/Plan-les-Ouates), incluant la partie située en zone agricole faisant l'objet du point No 2 ci-après (figurant en rouge sur les deux plans schématiques ci-joints).*

2. A prendre toutes les mesures utiles vis-à-vis des propriétaires des parcelles Nos 5838, 5942, 5835 et 3606 de Vernier (mandataire Régie Moser, Vernet & Cie) pour permettre à la Commune de Vernier de créer une piste cyclable bidirectionnelle et des cheminements piétonniers « Voie verte » (en rouge sur les plans schématiques), ainsi que de réhabiliter et prolonger un cheminement piétonnier (en jaune sur le plan schématique détaillé), entre le chemin de La Greube et le chemin de-Sales, en utilisant les chemins agricoles existant, ce sous forme d'acquisition des parcelles utiles en nom (selon les modalités résumées sur la motion M 425 - 25.03), ou résultant d'un morcellement ad hoc, ou sous forme d'une servitude de passage destinée à tout public, à tout véhicule de mobilité douce et à tout véhicule d'entretien communal. Etant précisé que les frais de constitution des actes utiles, de construction et d'entretien devront incomber exclusivement à la Commune de Vernier, (voir le plan schématique détaillé et le plan directeur des chemins pour piétons du 5 mai 2021 ci-joints).
3. En cas d'obtention d'un accord formel avec les propriétaires des parcelles Nos 5838, 5942, 5835 et 3606 de Vernier, au sens du point 2 ci-dessus, invite le Conseil administratif à déposer un projet de délibération du Conseil administratif visant à obtenir l'adoption d'un plan localisé agricole des parcelles Nos 5838, 5942, 5835 et 3606 de Vernier, destiné à permettre l'édification de la piste cyclable et des cheminements piétonniers projetés, ainsi que de prévoir tout autre projet de valorisation des parcelles en cause qui pourrait être mis en évidence lors de l'étude de ce projet de plan localisé agricole.

Annexe : *Plan schématique (Voie-Verte)*
Plan schématique détaillé (Voie verte + chemin piétonnier)
Plan directeur des chemins pour piétons

M. NOBS, Président : M. TERRY, souhaitez-vous prendre la parole ? Oui, c'est le cas.

M. TERRY : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, la présente motion est étroitement liée à la motion M 425 prise en considération en mars 2025 concernant l'acquisition d'une parcelle agricole.

Celle-ci n'a toutefois un sens que si les parcelles agricoles concernées peuvent être valorisées.

Leur valorisation ne peut toutefois être réalisée qu'en maîtrisant le foncier, ce qui n'est pas garanti au vu des dispositions légales en matière de droit foncier agricole qui sont très restrictives.

La valorisation peut aussi être envisagée mais avec l'accord formel du propriétaire foncier, dans la mesure où elle implique d'éventuelles autorisations de construire, de morcellement, de non-assujettissement, etc., soit en lien avec un ou plusieurs projets spécifiques.

Dans les deux cas, de telles autorisations ne peuvent être obtenues qu'en cas d'obtention préalable d'un plan localisé agricole.

C'est donc pour cette raison que la présente motion regroupe plusieurs propositions, soit deux projets spécifiques et un projet de plan localisé agricole.

À noter que ces démarches ne devraient pas influencer sur le prix d'estimation de la valeur licite des parcelles par l'autorité compétente.

Cependant, elle pourrait influencer sur l'intérêt, voire sur le montant d'éventuelles offres d'achat d'exploitations agricoles.

Cette situation devrait inciter le propriétaire à examiner le potentiel de valorisation des parcelles concernées avant d'accepter une éventuelle offre d'achat d'un exploitant agricole sans passer par une procédure d'offre publique d'achat.

En conclusion, le PLR vous propose d'accepter la prise en considération de cette motion et de la renvoyer à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

J'en ai terminé.

M. NOBS, Président : merci M. TERRY.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais vous faire voter sur la prise en considération de la motion M 021 – 26.04.

Celles et ceux qui l'acceptent votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Quatre personnes n'ont pas encore voté. Claude ANGELOZ n'est pas là. Qui est l'autre absent ? Mme FRAGA, n'est pas sur son siège. Je ne sais pas quel est le protocole exact.

La prise en considération de la motion M 021 – 26.04, Extension de la Voie verte – chemins piétonniers et plan localisé agricole, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : j'ouvre un nouveau tour de débat avant de vous faire voter sur l'envoi de cette motion à la commission idoine. Le Bureau recommandait la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Apparemment il n'y a pas de demande de prise de parole.

Je vais vous faire voter sur l'envoi de la motion M 021 – 26.04 à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Celles et ceux qui l'acceptent votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Nous avons scindé la prise en considération et l'envoi en commission pour se rapprocher du règlement qui préconise cette solution avant la solution de confort de lier les deux votes.

Nous allons relancer le vote pour envoyer ou non la motion M 021 – 26.04 en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité

Celles et ceux qui acceptent ce renvoi votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Le renvoi de la motion M 021 – 26.04, Extension de la Voie verte – chemins piétonniers et plan localisé agricole, est accepté par 30 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point suivant.

10.B) POUR LES TOUTOUS DE CHÂTELAIN (M. AUBERT) (M 024 – 26.04)

POUR LES TOUTOUS DE CHÂTELAIN

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le grand parc à chien sis sur l'avenue du Pailly (joutant les terrains de football de Balaxert) est un écrin de verdure très prisé des propriétaires de chien du quartier. Un îlot de fraîcheur dans une zone très bétonnée.

Or celui-ci semble avoir été laissé à l'abandon. Il pourrait être bien plus accueillant, même réinventé. Pas de point d'eau, pas d'abri en cas de pluie, pas de lumière le soir.

Rendons ce lieu plus accueillant !

Par conséquent,

nous invitons le Conseil administratif à :

- 1. Rafraîchir ce parc à chien.*
- 2. Réfléchir à la possibilité d'y mettre un point d'eau.*
- 3. Réfléchir à la possibilité de construire un abri.*

M. NOBS, Président : M. AUBERT est l'auteur de cette motion et il souhaite prendre la parole.

Vous l'avez.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Je ne vais pas aboyer trop longtemps sur ce texte souhaité par les habitants de Châtelaine et ceux qui ont des animaux à quatre pattes, il est tard et cela ferait du bruit.

Dans ce joli endroit qui est près du viaduc, contre le stade de parcelle, il y a un parc à chiens qui mériterait vraiment d'être remis en valeur. Je l'avais évoqué lors d'une question orale mais j'ai préféré ajouter deux ou trois points.

Encore une fois, une canopée, c'est joli et les pratiquants de ce coin ont demandé, ce que j'ai mis dans l'invite, surtout le point d'eau en été et un abri en cas de pluie, faire en sorte qu'il atteigne la beauté des parcs à chiens de l'Étang et celui tout près d'ici dont je n'ai plus le nom.

Enfin, on peut faire mieux. Merci.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

Alors pour gagner du temps, sauf opposition, vous vous manifestez si vous n'êtes pas d'accord, nous allons lier le vote de la prise en considération et de l'envoi en commission respective, à moins que M. BRON veuille rompre ce compromis.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

J'ai vu que le Bureau proposait le renvoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Pour moi, s'agissant d'un équipement, j'aurai plutôt vu la commission du génie civil et des équipements.

Je vais me rallier à la position du Bureau mais pour moi ce serait l'occasion, si la commission a le temps, de réfléchir plus largement à l'implantation de parcs à chiens sur l'ensemble de la Commune parce que, et je me tourne vers notre ancienne Présidente, Mme BUNTSCHU, nous partageons la même chose au Bureau.

Pour moi, il y a un vrai souci. Il y a des quartiers qui ont peu ou pas de parcs à chiens en taille par rapport à la population. Pour moi, il y a vraiment un débat ou en tout cas une réflexion à avoir au niveau de l'aménagement du territoire pour voir où on veut des parcs à chiens et de quelle taille.

M. NOBS, Président : merci.

M. MARTENS, vous avez la parole. Vous n'avez pas à être désolé. C'est votre droit le plus légitime.

M. MARTENS : merci M. le Président.

Je suis d'accord avec vous, M. BRON, mais c'est une autre motion car cela veut dire que l'on s'intéresse à toutes.

Là, nous parlons tellement spécifiquement d'un seul endroit. Je ne sais pas si c'est pertinent. Est-ce que l'on aura une autre motion ou est-ce qu'on va tellement l'amender qu'on va tout faire ?

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

La parole n'est apparemment plus demandée.

Je vais vous faire voter sur la prise en considération de cette motion et son envoi en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Celles et ceux qui l'acceptent votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 024 – 26.04, Pour les toutous de Châtelaine, est acceptée par 32 OUI, soit à l'unanimité.

Cette motion est envoyée en commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

M. NOBS, Président : nous pouvons passer au point suivant.

10.C) POUR UNE COMMUNE PLUS PROPRE, PLUS RÉACTIVE ET PLUS RESPECTUEUSE DU CADRE DE VIE À VERNIER (M. AUBERT) (M 026 – 26.04)

POUR UNE COMMUNE PLUS PROPRE, PLUS RÉACTIVE ET PLUS RESPECTUEUSE DU CADRE DE VIE À VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La propreté urbaine n'est pas un détail. Elle touche directement à la qualité de vie, à la santé publique, au sentiment de sécurité et au respect que l'on porte à l'espace commun. Lorsqu'un quartier donne l'image d'un abandon, ce sont d'abord les habitantes et habitants qui en subissent les conséquences au quotidien.

À Vernier, certaines zones connaissent régulièrement des accumulations de déchets, des dépôts sauvages ou un entretien insuffisant de l'espace public. Cette réalité n'est pas nouvelle. La Commune relevait déjà il y a plusieurs années une situation très préoccupante sur certains sites, avec notamment des dépôts sauvages persistants autour de certains points de collecte. Aujourd'hui encore, les services communaux assument un volume important de tâches de nettoyage et d'entretien, ce qui montre à la fois l'ampleur des besoins et la nécessité de renforcer l'action sur les secteurs les plus exposés.

Dans une commune aussi vaste, dense et diverse que Vernier, il est indispensable de pouvoir agir de manière plus ciblée, plus rapide et plus efficace. Une commune propre est une commune plus digne, plus accueillante et plus agréable à vivre. C'est aussi une commune qui envoie un message clair : l'espace public appartient à toutes et tous, et il mérite d'être respecté.

Il est donc nécessaire de renforcer la réactivité des interventions, de mieux associer la population au signalement des situations problématiques, et d'améliorer les équipements dans les secteurs sensibles. Une telle démarche permettrait d'obtenir des résultats visibles, concrets et utiles pour le quotidien des Verniolanes et des Verniolans.

Par conséquent,

nous invitons le Conseil administratif à :

- 1. renforcer de manière ciblée la fréquence et la réactivité des opérations de nettoyage dans les secteurs les plus exposés aux déchets et aux dépôts sauvages ;*
- 2. mettre en place un outil simple et accessible permettant aux habitantes et habitants de signaler rapidement les zones nécessitant une intervention de la voirie ;*
- 3. présenter au Conseil municipal des mesures concrètes visant à améliorer l'équipement des zones sensibles en matière de collecte et de propreté urbaine.*

M. NOBS, Président : M. AUBERT est son auteur.

Je précise que le Bureau vous propose d'envoyer ce projet de motion à la commission du génie civil et des équipements.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Je pense qu'à 23h29 l'attention de la salle va être limitée sur ce sujet dont le titre est assez clair.

Plus propre, une commune plus réactive, propre, respectueuse du cadre de vie. Je pense qu'avec les enjeux de propreté, les enjeux de sécurité, de renforcer le sentiment de sécurité notamment.

Nous sommes en début de législature. Je pense qu'il est important, intéressant, de reprendre des problématiques, notamment de relevées des encombrants qui posent parfois problème au Lignon par exemple, d'où le but de cette motion.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur cet objet ? Oui.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : c'est intéressant mais c'est un peu un marronnier, une motion fourre-tout.

Évidemment que nous sommes tous d'accord. Là, on va juste demander à l'ensemble de l'Administration et des employés de faire mieux.

On ne peut pas ne pas être d'accord mais enfin, voilà. C'est mon opinion.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

Nous allons entamer la procédure de vote puisque la parole n'est plus demandée.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 026 – 26.04 et son envoi en commission du génie civil et des équipements votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 026 – 26.04, Pour une commune plus propre, plus réactive et plus respectueuse du cadre de vie à Vernier, est acceptée par 32 OUI, soit à l'unanimité.

Cette motion est envoyée en commission du génie civil et des équipements.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

10.D) POUR UNE RÉINTRODUCTION ENCADRÉE ET MODERNE DE L’AFFICHAGE LOCAL À VERNIER (M. AUBERT) (M 027 – 26.04)

POUR UNE RÉINTRODUCTION ENCADRÉE ET MODERNE DE L’AFFICHAGE LOCAL À VERNIER

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La question de l’affichage local mérite aujourd’hui d’être réexaminée à Vernier. Si la volonté de préserver la qualité de l’espace public est légitime, une interdiction générale de l’affichage commercial a aussi pour

effet de priver les entreprises et commerces locaux d'un outil de visibilité de proximité, utile à leur activité et à la vitalité économique de la Commune.

Dans le même temps, il est essentiel d'éviter les formes d'affichage dégradantes, peu esthétiques ou nuisibles à l'image de la Commune. Vernier doit pouvoir concilier qualité urbaine, soutien à l'économie locale et modernisation de ses outils de communication.

C'est dans cette logique qu'il apparaît opportun d'envisager un modèle d'affichage local plus moderne, plus propre et mieux maîtrisé, notamment à travers des supports digitaux installés dans des lieux stratégiques. Ces dispositifs pourraient accueillir à la fois des contenus d'intérêt public, des informations communales, des annonces locales et des espaces de communication accessibles aux entreprises verniolanes.

Une telle évolution permettrait à la Commune de reprendre la main sur l'organisation de l'affichage local, tout en améliorant la qualité visuelle de certains espaces publics. Elle pourrait également être mise en œuvre dans un cadre de partenariat public-privé ou de concession, afin d'éviter une charge d'investissement trop importante pour la Commune.

Par conséquent,

nous invitons le Conseil administratif à :

- 1. présenter au Conseil municipal un dispositif permettant la réintroduction encadrée d'un affichage local sur le territoire communal, en particulier au bénéfice des entreprises et commerces verniolans ;*
- 2. proposer un modèle d'affichage moderne, propre et respectueux du cadre urbain, incluant la possibilité de supports digitaux dans des emplacements stratégiques ;*
- 3. intégrer dans ce dispositif une part réservée à la communication publique, aux informations communales et aux annonces locales d'intérêt général ;*
- 4. prévoir des conditions d'accès adaptées et préférentielles pour les entreprises locales ;*
- 5. examiner une mise en œuvre par partenariat public-privé ou par concession, afin de limiter autant que possible les coûts d'investissement pour la commune.*

M. NOBS, Président : c'est un texte de M. AUBERT.

Son auteur souhait-il prendre la parole pour présenter le texte ? Oui.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Sans m'étendre trop, c'était une réflexion pour revenir sur la question de l'affichage avec une vision différente, une vision plus réfléchie de l'utilisation de la publicité qui, encore une fois, est utile et demandée par nos professionnels.

Encore une fois, peut-être mieux analyser notamment les lieux qui sont plus adéquats ou moins adéquats et peut-être aussi modifier le système d'affichage.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

J'ai omis il y a quelques instants de vous préciser que le Bureau propose d'envoyer ce projet de motion à la commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Mme LANZILAO, vous avez la parole.

Mme LANZILAO : merci M. le Président.

Le 6 décembre 2022, notre Conseil municipal a adopté dans son règlement l'interdiction d'affichage à des fins commerciales.

Or, la motion proposée propose une réintroduction encadrée et moderne de l'affichage à Vernier.

En réalité, elle nous demande de revenir sur une décision claire, assumée et appliquée et revenir en arrière sans raison valable, c'est affaiblir la crédibilité de nos choix politiques.

C'est d'autant plus surprenant que ce sont précisément les partis qui défendent la stabilité des décisions démocratiques qui souhaitent aujourd'hui les remettre en cause.

Ensuite, soyons honnêtes. Cette motion est impraticable. Elle exige un dispositif administratif lourd, coûteux et totalement disproportionné par rapport à l'utilité réel de l'affichage public en 2026.

On nous promet un système moderne mais personne n'explique comment il fonctionnerait concrètement, ni qui le financerait, ni qui en bénéficierait.

Pendant ce temps, l'absence d'affichage public a un effet très simple. Vernier est plus agréable, moins saturée visuellement, plus cohérente dans son aménagement urbain.

Pourquoi vouloir réintroduire une pollution visuelle que nous avons réussie à éliminer.

Quant aux alternatives dites modernes, l'affichage digital ou lumineux n'est ni écologique, ni fiable, ni économique. Il éclaire inutilement nos rues, tombe régulièrement en panne et coûte cher à installer et à maintenir.

Ce n'est pas une solution, ce serait un problème supplémentaire.

Surtout, il n'y a aucune demande locale, aucune entreprise verniolane n'a exprimé le besoin d'un retour à l'affichage public. Nous créerions donc un dispositif pour des acteurs extérieurs, sans bénéfice pour Vernier.

Pour finir, il faut rappeler le contexte du référendum lancé à l'époque. Ce référendum porté par la droite a fait appel à des récolteurs de signature externes, dont plus de 20% des signatures déposées n'ont pas pu être comptabilisées.

Ce chiffre interroge donc sur la légitimité de cette motion.

En résumé, une décision déjà prise, une motion inapplicable, une qualité de vie qui se dégraderait, des alternatives coûteuses et polluantes, aucune demande locale et un précédent référendaire douteux, donc, pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser cette motion.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme LANZILAO.

Suite à votre intervention, nous allons scinder les votes et, quand tout le monde aura parlé, j'ai bien compris, nous allons faire voter sur la prise en considération et si la prise en considération est acceptée, nous voterons sur l'envoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

Je poursuis. M. CERUTTI a demandé la parole. Je la lui cède.

M. CERUTTI : merci M. le Président.

Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, le MCG soutiendra cette motion.

Ce qui est intéressant c'est que lorsque cela est pratiqué par la gauche et LES VERT.E.S de revenir sur des décisions qui ont déjà été votées et validées à maintes reprises par une majorité, cela ne pose aucun souci moral, éthique, de revenir chaque fois à la charge pour essayer d'obtenir un changement de majorité, mais quand c'est l'inverse, houlala, ce n'est pas beau, c'est vilain, c'est moche.

En fait, ce qui est moche, c'est ce que vous dites et ce que vous tenez comme propos.

Il y a bien naturellement plein de sociétés, et surtout d'associations, qui demandent de pouvoir afficher comme cela se faisait auparavant.

Bien sûr que nous avons une entreprise sur Vernier qui réclame de pouvoir recréer des emplois, de pouvoir continuer son activité économique.

Oui, nous voterons pour cette motion et nous espérons qu'elle sera validée. Pour l'instant, elle sera renvoyée en commission.

M. NOBS, Président : merci M. CERUTTI.

M. SANGDEL, vous avez la parole.

M. SANGDEL : merci M. le Président.

Chers collègues, aujourd'hui, cette motion n'a pas seulement un impact local. Les invites de cette motion sont claires. Ils demandent d'étudier un partenariat public-privé, c'est-à-dire que sans que la Commune investisse, il y a plein d'entreprises qui sont actives dans ce domaine et je suis sûr qu'elles seront d'accord d'avoir un contrat public-privé.

J'invite aussi la plupart d'entre nous à nous promener dans nos campagnes et nous constatons que dans la rue il y a aussi des affichages qui sont arrachés, des affichages qui polluent plus l'environnement car il faut chaque fois réimprimer et mettre de la colle comme au 19^{ème} siècle.

Pourquoi notre Commune ne vise pas la modernité ? Moderniser sans même des investissements lourds en associant des entreprises qui sont très actives dans ce domaine.

Il y a même des affiches modernes qui n'ont pas besoin d'utiliser l'électricité. Nous pouvons faire avec des panneaux solaires.

Je pense que notre Commune, qui est la deuxième plus grande ville du Canton de Genève, ... on constate qu'il y a de plus en plus d'affichages qui ont un impact négatif sur l'image de notre Commune.

Après pour revenir sur l'aspect économique, il ne faut pas seulement viser les demandes de sociétés se trouvant dans la Commune, mais aussi celles des communes voisines.

Les communes voisines ne pratiquent pas ce genre d'interdiction de ne pas avoir certains affichages.

Dans un pays démocratique, pourquoi interdisons-nous aujourd'hui certaines publicités ? De ne pas donner à nos entreprises les moyens de pouvoir communiquer sur leurs propres produits a un impact sur l'économie.

Le groupe LED vous invite à renvoyer en commission, de bien étudier, de voir les impacts, d'auditionner des parties prenantes qui sont impactées, des associations, des entreprises ou toute autre personne concernée, surtout des experts et d'impliquer des affichages modernes qui s'appliquent dans la plupart des pays.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. SANGDEL.

Mme BENTO PINTO, vous avez la parole.

Mme BENTO PINTO : merci M. le Président.

Les propos de Mme LANZILAO sont pertinents concernant notamment le manque de concret de cette motion et les impacts écologiques et économiques des affichages modernes demandés.

Néanmoins, j'aimerais ajouter que la motion parle d'éviter les formes d'affichage dégradantes, peu esthétiques ou nuisibles.

Est-ce qu'il s'agira là d'un comité de censure ?

La motion « Vernier s'affiche » a permis à la population de se saisir de ces espaces. Il serait intéressant de réfléchir à d'autres manières de transformer ces zones d'affichage, par exemple en collaborant avec des écoles ou des institutions verniolanes, ce qui favoriserait ainsi l'identité et la culture verniolanes dans tous les quartiers.

Merci.

M. NOBS, Président : merci Mme BENTO PINTO.

Mme SULJIC, vous avez la parole.

Mme SULJIC : merci M. le Président.

Je voulais juste savoir ce que voulait dire « encadrée et moderne ».

Est-ce que « moderne » signifie plutôt des écrans ou bien on reste sur l'affichage papier ?

Merci beaucoup.

M. NOBS, Président : merci Mme SULJIC.

La parole n'est plus demandée.

Je vais vous faire voter sur la prise en considération de la motion M 027 – 26.04.

Celles et ceux qui l'acceptent votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 027 – 26.04, Pour une réintroduction encadrée et moderne de l’affichage local à Vernier, est acceptée par 18 OUI (2 LE CENTRE-VERT’LIBÉRAUX, 6 MCG, 4 LED, 3 PLR, 3 UDC) et 14 NON (10 SOCIALISTES, 4 VERT.E.S).

M. NOBS, Président : un nouveau tour de parole est ouvert.

La parole n’est apparemment pas demandée.

Donc, nous pouvons voter sur l’envoi de cette motion M 027 – 26.04 à la commission des finances, de l’économie et de l’administration.

Le renvoi en commission des finances, de l’économie et de l’administration de la motion M 027 – 26.04, Pour une réintroduction encadrée et moderne de l’affichage local à Vernier, est accepté par 18 OUI (2 LE CENTRE-VERT’LIBÉRAUX, 6 MCG, 4 LED, 3 PLR, 3 UDC) et 14 NON (10 SOCIALISTES, 4 VERT.E.S).

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

Départ de M. CERUTTI à 23h43.

10.E) RENFORCER LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE À VERNIER PAR DES ATELIERS CITOYENS SUR LE VOTE (M. AUBERT) (M 028 – 26.04)

RENFORCER LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE À VERNIER PAR DES ATELIERS CITOYENS SUR LE VOTE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La participation démocratique est l’un des fondements essentiels de la vie communale. Pourtant, pour une partie de la population, les modalités concrètes du vote ne sont pas toujours faciles à comprendre. Entre le matériel reçu à domicile, les consignes à respecter, les délais à observer ou encore la différence entre votations et élections, certaines habitantes et certains habitants peuvent se sentir peu à l’aise face à cet exercice pourtant fondamental.

Dans une commune aussi diverse que Vernier, il est important de renforcer l’accès à une information civique simple, pratique et accessible. Il ne s’agit en aucun cas d’orienter les choix politiques des citoyennes et citoyens, mais bien de leur permettre de mieux comprendre comment exercer pleinement leurs droits démocratiques.

De nombreuses personnes, notamment les jeunes électrices et électeurs, les personnes récemment naturalisées ou encore celles et ceux qui ne sont pas familiers des mécanismes institutionnels, peuvent avoir besoin d’un accompagnement concret et neutre pour mieux comprendre le fonctionnement du vote.

Dans ce contexte, la commune pourrait jouer un rôle utile en proposant des ateliers citoyens consacrés au vote. Ces ateliers permettraient d’expliquer, de manière claire et non partisane, plusieurs aspects pratiques, notamment :

- *le fonctionnement général des votations et des élections ;*

- *la lecture du matériel de vote ;*
- *la manière correcte de remplir un bulletin ;*
- *les erreurs à éviter ;*
- *les délais et modalités de retour ou de dépôt du vote ;*
- *les droits civiques aux niveaux communal, cantonal et fédéral.*

Une telle démarche contribuerait à renforcer la participation démocratique, à favoriser une meilleure inclusion civique et à rapprocher davantage les habitantes et habitants de la vie institutionnelle locale.

Par conséquent,

nous invitons le Conseil administratif à :

- 1. mettre en place deux ateliers citoyens par an à Vernier consacrés au fonctionnement pratique du vote ;*
- 2. veiller à ce que ces ateliers soient strictement neutres sur le plan politique et centrés sur l'information civique ;*
- 3. étudier les modalités les plus adaptées afin de garantir leur accessibilité au plus grand nombre sur le territoire communal.*

M. NOBS, Président : il s'agit d'un texte de M. AUBERT.

M. AUBERT a demandé la parole. Je la lui cède.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Ayant ouvert par hasard le journal récemment, j'ai entendu dire qu'il s'est passé des problèmes lors des dernières votations à Vernier – blague à part, restons sérieux – d'où il nous a paru utile de proposer ces mesures pour que cela ne se reproduise plus.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

M. BEER, vous avez la parole.

M. BEER : merci M. le Président.

Le groupe SOCIALISTE partage tout à fait le constat qui est posé dans cette motion.

En tant que Président du Parlement des jeunes genevois, je peux constater au quotidien que c'est parfois compliqué pour la population d'exercer son droit de vote. Il y a beaucoup d'incompréhension, un sentiment de manque de légitimité, etc.

En soi, le parti SOCIALISTE est plutôt favorable à l'idée de pouvoir proposer une formation qui va dans ce sens.

J'aimerais quand même ajouter que si votre motion cible plutôt les primo votants, c'est-à-dire les néo-naturalisés et ceux qui viennent d'obtenir leur majorité, je crois que tout le monde au sein de la population aurait intérêt à participer à ce genre d'atelier, notamment autour de cette table puisque le groupe qui a proposé cette motion, notamment lors des dernières élections, a mis en place des stratégies de porte

à porte agressives, leur candidat a proposé d'aider d'autres candidats et dans tous les cas certains candidats dudit groupe ont largement bénéficié de la fraude du mois de mars.

Pour cela, j'aimerais largement saluer le grand travail d'introspection du groupe LED et je me réjouis qu'il puisse aussi participer à ces ateliers car je crois qu'il y a quelques incompréhensions par rapport au système politique à Vernier.

Sur le fond, j'aimerais quand même dire qu'il y a deux points principaux qui me chagrinent un tant soit peu. Tout d'abord, c'est qu'il faut faire preuve d'une très grande prudence lorsque l'État, l'Administration, la Commune se mêle des droits politiques. C'est important de bien tout peser. Il faut faire très attention à cela évidemment.

Et j'ai aussi identifié le risque de redondance avec des initiatives qui existent déjà. Je pense notamment à l'Association « Et pourquoi pas » qui organise des ateliers pour les jeunes pour leur apprendre et les encourager à voter.

Il ne faudrait pas que cette initiative vienne se mettre contre des initiatives déjà existantes.

Voilà, vous l'aurez compris, nous sommes plutôt sceptiques quant à cette proposition mais sur le fond, sur le problème, nous sommes plutôt d'accord. Donc, nous voterons le renvoi en commission.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. BEER.

Mme FRAGA, vous avez la parole.

Mme FRAGA : merci M. le Président.

Force est de constater que le parti SOCIALISTE est tellement bon donneur de leçon que cela me fait rigoler.

Du porte à porte, il n'y a pas que le LED qui l'a fait. Le parti SOCIALISTE le fait depuis toujours et vous le savez aussi bien que moi.

Ici, ce n'est pas le lieu de faire des jugements. Il y a la justice qui est là pour prouver s'il y a fraude ou pas fraude. Qui a fraudé ou qui n'a pas fraudé. Ce n'est pas à vous de venir nous faire des leçons de morale.

Deuxièmement, je pense que toute initiative pour apprendre à nos citoyens, suisses, pas suisses, qui ont le droit de vote est bonne à prendre étant donné ce que nous avons eu entre deux fraudes ou entre les deux élections proposées par le Service des votations, par le Conseil d'État était ... comment dire ... pas abouti du tout. Cela ne servait à rien, à part rencontrer des Conseillers municipaux. Il n'y avait personne.

J'ai assisté à trois ou quatre et vous n'étiez pas là. Je ne vous ai pas vu ni au Lignon, ni aux Avanchets, ni à Vernier-Village.

Alors, l'initiative est toujours bonne.

Je reste convaincue quand même que cela devrait être une prérogative cantonale du DIP d'ouvrir peut-être une matière citoyenne. Cela existe déjà mais c'est très peu fait. Il y a une heure ou deux heures. J'ai aussi des enfants qui l'ont fait. Heureusement qu'à la maison on peut leur faire la leçon pour savoir comment voter.

M. NOBS, Président : merci Mme FRAGA.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

J'ai été très inquiet à la lecture du premier texte en me disant est-ce que l'on va nous donner la méthode pour faire en sorte que tout le monde vote et pas forcément d'une manière à ne pas revoter par la suite.

Heureusement, je vois que le texte est un peu différent.

Ceci dit, je suis extrêmement sceptique parce que depuis le millénaire passé où j'exerce dans ce Municipal, on a déployé tous les moyens que l'on pouvait pour essayer de faire voter les gens et les faire voter légalement bien évidemment.

On s'aperçoit que c'est extrêmement difficile.

Où je serais beaucoup plus incisif, c'est de renforcer la sécurité de nos votes pour que nous ne revoyons jamais ce qui s'est passé pendant nos élections.

C'est cela qui m'importe.

Personnellement, je vais m'abstenir parce que très sincèrement, je ne pense pas que ce soit une mauvaise chose mais je ne suis pas persuadé du tout de son utilité.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

M. SANGDEL, vous avez la parole.

M. SANGDEL : merci M. le Président.

Chers collègues, M. le Président, tout d'abord j'attire l'attention du représentant SOCIALISTE de ne pas jouer le rôle de juge, ni de procureur ici.

Nous ne sommes pas là pour faire certaines manipulations comme certains partis l'ont fait pendant la campagne. Nous sommes ici pour travailler, pour répondre aux besoins de notre Commune.

Tout d'abord, les résultats du mois de novembre et du mois de mars en analysant d'une manière intellectuelle mais pas d'une manière manipulation montrent très bien qu'il y a beaucoup d'améliorations pour certains citoyens.

Au mois de novembre, il y avait moins de problème parce que grâce à certaines initiatives prises par le Bureau de vote, la plupart des gens ont compris comment il fallait voter.

Cette motion ne demande pas de cibler des citoyens. Cette motion demande d'organiser des ateliers pour expliquer non seulement aux personnes qui ont le droit de vote, aux personnes d'origine étrangère ou aux gens qui viennent d'arriver, mais à toutes les personnes qui n'ont jamais voté, qui ne savent pas comment voter et pour les encourager à protéger leur vote et à voter correctement comme la plupart l'a fait au moins de novembre.

Le groupe LED vous demande de soutenir ces ateliers qui seront organisés une ou deux fois par année, de renforcer la promotion du droit de vote pour l'ensemble des citoyens quel que soit leur permis

de séjour pour que ces citoyens puissent comprendre comment voter, pour apporter des valeurs ajoutées dans la Commune avec un changement positif qui aura un impact non seulement sur le quotidien, mais aussi sur l'image de notre Commune.

Je vous invite, chers collègues, à avoir un avis favorable pour un renvoi en commission, de bien étudier et d'inviter, grâce aux invites proposées, à encourager le citoyen à comprendre le processus de vote.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. SANGDEL.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

M. BLEIKER : merci M. le Président.

Je suis à la fois un peu surpris et à la fois très à l'aise que vous proposiez cela parce que lors du dernier Conseil municipal, j'avais proposé de travailler là-dessus, plus spécifiquement sur l'accueil des nouveaux habitants nouvellement naturalisés avec la visée et dont l'un des points était de mettre en place des ateliers par rapport aux droits démocratiques.

Enfin bref, vous n'avez même pas voulu le travailler en commission, ni le renvoyer ni rien.

Le groupe LED, dans sa majorité, avait voté pour la non-prise en considération.

Aujourd'hui, vous revenez avec cette proposition qui, je rejoins M. MAGNIN, en l'état ne me semble pas être des plus intéressantes.

Je proposerai quand même que nous la travaillions en commission afin de pouvoir l'améliorer ou la transformer dans ce qui sera le mieux pour notre Commune.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. BLEIKER.

La parole n'est apparemment plus demandée.

Nous pouvons entamer une procédure de vote.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 028 – 26.04 et son envoi à la commission sociale, jeunesse et enfance votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

On me signale que M. CERUTTI serait parti en laissant sa carte de vote.

Est-ce que j'ose demander aux personnes à côté ...

M. BRINER, si vous voulez prendre la parole, vous la demandez. Vous n'avez pas à intervenir.

S'il vous plaît.

Si vous voulez prendre la parole, vous la demandez. Ce n'est pas que je veux faire preuve d'un formalisme excessif mais c'est que nous avons des procès-verbalistes et que vous parlez sans appuyer sur le micro, vos propos ne sont pas enregistrés, ce qui est très dommage pour la postérité.

Je voudrais préciser que les personnes qui ont quitté la salle ou qui quittent la salle doivent retirer la carte de leur dispositif.

Peut-on procéder au retrait des cartes de vote des personnes qui ont quitté la salle ? Apparemment c'est le cas.

La prise en considération et le renvoi en commission sociale, jeunesse et enfance de la motion M 028 – 26.04, Renforcer la participation démocratique à Vernier par des ateliers citoyens sur le vote, est acceptée par 27 OUI (10 SOCIALISTES, 4 VERT.E.S, 5 MCG, 4 LED, 1 PLR, 3 UDC), 1 NON (1 PLR) et 3 abstentions (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 PLR).

La motion est envoyée en commission sociale, jeunesse et enfance.

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

10.F) UNE MOBILITÉ ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE POUR LES SENIORS ET LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AVS/AI (M. AUBERT) (M 029 – 26.04)

**UNE MOBILITÉ ACCESSIBLE ET SOLIDAIRE POUR LES SENIORS
ET LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AVS/AI**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La mobilité est une condition essentielle de l'autonomie, de la dignité et de la participation à la vie sociale. Pour de nombreuses personnes âgées ainsi que pour les bénéficiaires de l'AVS/AI, se déplacer facilement est indispensable pour accéder aux soins, effectuer des démarches administratives, faire leurs courses, entretenir des liens sociaux ou participer à la vie locale.

À Genève, le canton prend déjà en charge 50% du coût de l'abonnement de transports publics pour les bénéficiaires de l'AVS/AI. Il subsiste toutefois un montant restant qui peut encore représenter un frein pour une partie des personnes concernées, en particulier pour celles qui disposent de revenus modestes.

Dans une commune comme Vernier, attachée à la solidarité, à l'inclusion et à la qualité de vie de toutes et tous, il apparaît légitime d'examiner un soutien communal complémentaire permettant de réduire cet obstacle. Une telle mesure renforcerait concrètement l'autonomie des seniors et des personnes en situation de handicap, lutterait contre l'isolement social et favoriserait également une mobilité plus durable par un recours accru aux transports publics.

Faciliter l'accès aux transports publics pour les bénéficiaires de l'AVS/AI, c'est répondre à un besoin concret du quotidien, tout en affirmant une politique communale attentive aux plus vulnérables.

Par conséquent,

nous invitons le Conseil administratif à :

- 1. étudier la mise en place d'une prise en charge communale des 50% restants de l'abonnement Unireso pour les bénéficiaires de l'AVS/AI domiciliés à Vernier ;*

2. *examiner les modalités les plus adaptées de mise en œuvre de cette mesure, notamment son coût, ses conditions d'octroi et son articulation avec le dispositif cantonal existant ;*
3. *présenter au Conseil municipal un rapport sur la faisabilité et les modalités concrètes d'un tel dispositif.*

M. NOBS, Président : le Bureau vous propose d'envoyer cette motion à la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité.

Son auteur, M. AUBERT, souhaite-t-il prendre la parole ? Non.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : merci M. le Président.

J'ai l'énorme privilège d'être rentier AVS. Ce n'est pas énorme, mais c'est toujours cela de pris.

Pour avoir mon abonnement de bus, en tant que rentier AVS, c'est CHF 400.00 par année.

Le Canton m'offre généreusement CHF 200.00 de réduction. Il me reste donc plus que CHF 200.00 à payer.

La Commune m'offre CHF 100.00. Donc, il me reste CHF 100.00 à payer.

Est-ce que l'on va encore enlever 50% et il me restera CHF 50.00 ? Ou est-ce que l'on considère déjà que les CHF 100.00 que la Commune me donne représentent la moitié de ce qui reste ?

Si on m'enlève encore CHF 50.00, est-ce qu'on enlève encore CHF 25.00 pour enlever encore une moitié ?

Personnellement, je trouve que CHF 100.00 par année, même avec une rente AVS, on peut se le payer.

Pour avoir un abonnement de bus à moins de CHF 100.00 par année, je ne vois pas ce que l'on peut faire de mieux.

Personnellement, je propose de ne pas entrer en matière sur cette motion.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

Suite à votre intervention, quand toutes les personnes se seront exprimées, pour que les choses soient claires, je proposerai de voter une première fois sur la prise en considération de ce texte et après sur son envoi en commission.

M. SANGDEL, vous avez la parole.

M. SANGDEL : M. le Président, chers collègues, bien évidemment quand on prend 50% en charge, il reste l'autre 50%.

CHF 100.00 sont déjà pris en compte par la Commune. Il ne s'agit pas seulement d'une question de CHF 100.00. Il s'agit d'une question de geste et de respect pour nos aînés.

Peut-être que CHF 100.00 ce n'est pas beaucoup pour certaines personnes, mais pour d'autres qui ont des revenus de retraite assez bas, c'est un montant assez important surtout quand il s'agit d'un

couple. Cela fait CHF 200.00 par année, raison pour laquelle le LED vous invite à renvoyer en commission pour étudier ce projet.

Je pense que nos aînés méritent quand même la gratuité des TPG, de les encourager à ne pas rester isolés à la maison. Avoir des TPG offert à 100% comme nous l'avons fait pour nos jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans en formation.

Si nous avons fait 100% gratuit pour nos jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans, je pense que nos aînés méritent aussi ce privilège d'avoir des TPG accessibles, ce qui a aussi un impact sur l'environnement. Cela les encourage à prendre davantage les TPG.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. SANGDEL.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

J'ai déjà eu l'occasion de dire tout le bien que je pense de la gratuité qui semble être aujourd'hui un leitmotiv pour beaucoup de partis.

C'est une hérésie parce que la gratuité n'existe pas, c'est forcément payé par quelqu'un ou par d'autres.

Par principe, j'y suis opposé.

Je vous rappelle aussi la jurisprudence en la matière du Tribunal fédéral qui dit qu'une prestation publique ne peut pas être gratuite pour une majorité de la population. C'est pour cela d'ailleurs que le Grand Conseil a dû revoir sa copie à l'époque lorsqu'il a voulu instaurer cela pour plusieurs cercles de personnes.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons avec le même constat que M. MARTENS. Je suis également un heureux retraité bénéficiaire ... et oui, le temps passe vite ... et je serai très heureux de payer CHF 100.00 de bus. Ce n'est pas vraiment le problème.

Si des gens ont des difficultés pour payer ces CHF 100.00, le Service sociale de la Commune va les aider. C'est cela le filet social.

Au fond, on veut priver personne de quoi que ce soit mais pour ceux qui peuvent faire l'effort, qui ont les moyens de faire l'effort, il faut qu'ils le fassent.

Nous allons nous abstenir. Je ne veux pas démonter votre texte mais je ne trouve pas cela très bien.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

M. MARTENS, vous avez la parole.

M. MARTENS : j'ai peut-être été trop nébuleux. Je précise que la Commune paie déjà 50% de ce qui me reste comme abonnement. C'est pour cela que je faisais un peu l'effort de se dire qu'est-ce que l'on va encore enlever ? 50% du reste ?

À ce moment-là, cela devient sans fin.

Honnêtement, je suis d'accord avec M. MAGNIN. La gratuité ne vaut rien. Quand c'est gratuit, cela ne vaut plus rien.

Franchement, je crois que l'on peut payer CHF 100.00.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MARTENS.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : navré, j'arrive juste sur le gong.

Encore une fois, dans une commune qui a décrété l'urgence climatique, les chaleurs qui augmentent, on veut favoriser un maximum l'usage des transports publics, notamment aussi pour améliorer la circulation dans certains quartiers – nous l'avons vu à la séance l'autre soir – n'allons peut-être pas jusqu'à CHF 0.00, je suis d'accord, mais je pense qu'un petit geste va dans cette visée de favoriser davantage l'usage des transports publics.

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

La parole n'est plus demandée.

Je vais vous faire voter, puisque les avis ne sont pas unanimes, d'abord sur la prise en considération de la motion M 029 – 26.04.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 029 – 26.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la motion M 029 – 26.04, Une mobilité accessible et solidaire pour les seniors et les bénéficiaires de l'AVS/AI, est refusée par 14 NON (10 SOCIALISTES, 3 PLR, 1 UDC), 9 OUI (5 MCG, 4 LED) et 8 abstentions (4 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 2 UDC).

M. NOBS, Président : nous passons au point suivant.

Départ de M. SANGDEL à 00h09.

10.G) RENFORCER LE SOUTIEN AUX LOCATAIRES (MM. JOTERRAND, CHIARADONNA ET DUNKEL) (M 032 – 26.04)

RENFORCER LE SOUTIEN AUX LOCATAIRES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Il y a onze ans, notre Conseil acceptait largement (25 oui et 4 abstentions) une motion demandant la création d'une brochure d'information aux locataires.

Il y a deux ans, notre Conseil acceptait, moins largement (18 oui, 10 non et 4 abstentions), une motion demandant la tenue de séances d'information aux locataires.

Aujourd'hui, la situation du logement ne s'est pas améliorée, loin de là. Les loyers continuent d'augmenter, les difficultés à se loger se renforcent, l'habitat précaire augmente. Récemment encore, la presse s'est fait l'écho de résiliations de bail massives dans le Canton, face auxquelles les habitant-es se trouvent souvent démunis-es. Et de nombreuses situations non médiatisées peuvent aussi bouleverser le quotidien. Même sans caractère dramatique, le coût du logement, la difficulté à en changer et les aspects juridiques sont des difficultés récurrentes pour un grand nombre de personnes.

Un récent sondage de l'ASLOCA suisse rassemblant plus de 30'000 réponses fait état, sans surprise, d'une situation alarmante : le coût du loyer représente entre 30% et 50% du revenu pour un tiers des ménages et entre 20% et 30% du revenu pour deux cinquièmes ; à Genève, 83% des répondants ont trouvé leur dernière recherche de logement difficile ou très difficile ; deux tiers des sondés ont un problème avec leur bailleur.

Face à ces réalités brutales et à l'impact qu'elles peuvent avoir sur le quotidien, une commune peut agir, quoique de manière limitée. Une commune, par ses différents canaux, a la responsabilité d'informer ses habitant-es, sur des thèmes variés. Le logement, en tant que fondement d'une vie digne et d'ancrage sur un territoire, fait pleinement partie des sujets d'importance à l'échelle communale.

Il convient donc, tout en reconnaissant le travail d'information déjà effectué et le soutien quotidien apporté par le Service de la cohésion sociale, de soutenir encore davantage les Verniolan-es, locataires dans leur grande majorité, pour alléger autant que possible leurs difficultés sur ce point.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

- 1. Actualiser la brochure d'information aux locataires et à renforcer sa diffusion ;*
- 2. Pérenniser l'organisation de séances d'information ;*
- 3. Étudier la faisabilité de la mise en place d'une permanence juridique hebdomadaire ou bimensuelle, gratuite et sans rendez-vous (ou sur inscription simplifiée électronique) ;*
- 4. Explorer des partenariats avec l'Ordre des avocats, l'Association des juristes Progressistes, la Faculté de droit, des études d'avocats de la place ouvertes à travailler pro bono ou des bénévoles juristes pour assurer ces conseils de manière neutre et professionnelle ;*
- 5. Identifier un lieu de proximité garantissant la confidentialité ;*
- 6. Communiquer largement sur ce dispositif via les supports communaux pour atteindre les publics les plus isolés ;*
- 7. Présenter d'autres mesures envisageables pour soutenir les locataires.*

M. NOBS, Président : un des auteurs souhait-t-il prendre la parole ?

M. DUNKEL, vous avez la parole.

M. DUNKEL : merci M. le Président.

Mesdames et Messieurs, il y a des dossiers qui traversent les législatures non pas parce qu'ils stagnent mais parce qu'ils révèlent une réalité persistante, une pression constante, une urgence qui ne faiblit pas.

Le logement à Vernier en fait indéniablement partie.

Permettez-moi de rappeler brièvement la trajectoire collective.

2015, ce Conseil faisait un premier pas décisif. Il reconnaissait déjà la complexité du droit du bail et la nécessité d'informer une population largement composée de locataires. Il s'agissait alors d'explorer, de s'inspirer, de poser les bases d'une politique communale d'information.

Pour rappel, cet objet avait entre autres été porté par notre actuel Conseiller administratif, M. STAUB, à l'époque encore Conseiller municipal.

2024, face à une nouvelle dégradation de la situation, ce Conseil a franchi une étape supplémentaire. Il ne s'agissait alors plus seulement d'informer de manière générale mais bien de répondre à une urgence très concrète, les hausses de loyer.

Dans un contexte alarmant, vous avez décidé de renforcer l'information et d'organiser des séances dans les quartiers.

Aujourd'hui, en 2026, nous sommes face à une évidence. Ces mesures étaient nécessaires, elles étaient justes mais elles ne sont plus suffisantes car la situation, elle, continue de se détériorer.

À Vernier, comme dans l'ensemble du Canton de Genève, la pression sur le logement atteint un niveau critique.

Les loyers absorbent une part toujours plus importante des revenus. La recherche d'un logement est devenue un parcours long, parcours de combattant, incertain, souvent décourageant. Et les conflits entre locataires et bailleurs se multiplient.

Nous ne sommes plus seulement face à une question d'information. Nous sommes face à une question d'accès au droit et c'est là que cette motion prend tout son sens, s'inscrit dans une continuité claire.

Car oui, entre connaître ses droits et pouvoir les faire valoir, il y a un fossé, fossé que beaucoup de Verniolanes et Verniolans ne peuvent pas franchir seuls.

Le droit du bail en Suisse est complexe. Les procédures sont techniques. Et dans la pratique, le rapport de force est rarement équilibré. Trop souvent, les locataires renoncent, non pas parce qu'ils ont tort mais parce qu'ils sont bel et bien seuls.

C'est précisément ce que nous devons corriger.

Cette motion propose des mesures concrètes, réalistes, parfaitement adaptées au rôle d'une Commune.

Oui, actualiser, mieux diffuser l'information parce qu'une information datée ou mal diffusée perd toute son efficacité.

Oui, pérenniser les séances d'information parce que la proximité est essentielle dans une commune comme Vernier, diverse, socialement engagée.

Mais surtout, et c'est le cœur du dispositif, étudier la possibilité d'une permanence juridique accessible, gratuite et régulière. C'est une évolution majeure.

Par ce que nous proposons ici, ce n'est pas seulement de sensibiliser c'est d'accompagner concrètement, c'est de donner aux habitantes et aux habitants les moyens effectifs de faire valoir leurs droits et cela dans un cadre suisse où la responsabilité publique est partagée et pleinement légitime.

Certes, la politique du logement est largement cantonale et fédérale mais la proximité communale est irremplaçable. C'est à ce niveau que nous pouvons agir rapidement, concrètement, humainement.

En développant des partenariats avec des acteurs reconnus, tels que mentionnés dans la motion à l'invite 4, nous pouvons mettre en place un dispositif efficace, crédible et accessible à toutes et tous.

En somme, c'est une réponse pragmatique à une crise structurelle.

Mesdames et Messieurs, à Vernier, nous avons une responsabilité particulière parce que notre Commune est majoritairement locataire, parce qu'elle est confrontée de plein fouet aux tensions du marché immobilier genevois et parce qu'elle porte une tradition forte de cohésion sociale.

Renforcer le soutien aux locataires, ce n'est pas opposer des intérêts. C'est garantir un équilibre, préserver la dignité et renforcer le vivre ensemble.

2015 nous a ouvert la voie. 2024, nous avons répondu à une urgence. 2026, nous devons franchir une nouvelle étape, non pas pour faire plus mais pour faire mieux.

Je vous invite donc à soutenir cette motion et à la renvoyer en commission avec la conviction qu'elle répond à une réalité concrète, qu'elle s'inscrit dans une continuité politique cohérente et qu'elle apportera des solutions tangibles aux habitantes et habitants de Vernier.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. DUNKEL.

Je ne sais pas si j'ai omis de vous préciser que le Bureau propose d'envoyer la motion M 032 – 26.04 à la commission sociale, jeunesse et enfance.

M. BRON, vous avez la parole.

M. BRON : merci M. le Président.

Merci au groupe SOCIALISTE de déposer une troisième fois cette motion, ce qui fera que je la refuserai pour la troisième fois pour les mêmes motifs et je me répète.

Certes, il faut aider les locataires mais pour moi, une commune n'a pas à prendre fait et cause pour une partie contre une autre.

Donc, soit on organise y compris avec les associations de propriétaires, soit la Commune n'organise pas.

Je rappelle que dans notre budget nous subventionnons certaines associations de locataires, Lignon, Libellules et autres, et pour moi il est normal qu'une commune subventionne ces associations de quartier qui aident les locataires.

Mais qu'elle aille directement au soutien, pour moi ce n'est pas le rôle d'une entité politique.

Que le Service social le fasse et apporte des informations, pas de souci.

Mais formellement que ce soit une organisation de la Commune, je m'y oppose, comme je m'y suis opposé par le passé.

Donc, typiquement, il est hors de question pour moi que je vote le point 2.

Pour le reste, malheureusement c'est l'eau du bain qui part et tant pis pour le bébé qui part aussi !

Je connais la majorité de ce Conseil, donc je n'ai aucun doute que cela partira en commission mais ce soir, je refuserai la prise en considération.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

Suite à votre intervention, nous effectuerons un vote de prise en considération après que tout le monde ait pris la parole.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : merci M. le Président.

Je viens de dire tout le bien que je pense de la gratuité. Vous imaginez bien que cela s'applique, mutatis mutandis à ce qui vient d'être dit précédemment et je ne vais pas répéter.

Je relève simplement qu'actuellement à Genève, il y a tout un réseau mis en place pour protéger les locataires qui est largement utilisé, utilisable et à disposition sans que nous n'ayons encore besoin de créer des structures qui vont nous coûter de l'argent bien évidemment, et dont je ne suis absolument pas certain de l'utilité dans la mesure où, effectivement, à peu près tout existe de ce qui était préconisé.

Je donne un exemple. Quand vous allez à la Permanence de l'ordre des avocats, vous payez CHF 65.00 pour avoir les conseils sur ce que vous demandez.

On peut faire le parallèle avec les CHF 100.00 des TPG. C'est encore moins que les TPG et vous avez des conseils avertis d'un avocat !

Alors est-ce que nous avons besoin d'avoir des avocats gratuits ?

L'ASLOCA joue un rôle prépondérant et je crois qu'elle est accessible à tous. Si jamais, encore une fois, le Service social peut entrer en considération.

Vous êtes en train de faire de la propagande purement électorale pour défendre les locataires et dire que vous êtes en train de le faire alors que l'actualité vous a démontré très clairement que quand il y a des scandales, ils sont mis en exergue.

Je suis moi-même intervenu au Grand Conseil sur ce qui s'est passé.

Donc, il faut arrêter de dire que les gens ne savent pas, ne connaissent pas, ne peuvent pas.

C'est faux.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

La parole n'est apparemment plus demandée. Je vais vous faire voter sur la prise en considération de la motion M 032 – 26.04.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la motion M 032 – 26.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

Il y a une égalité parfaite à 14 OUI et 14 NON. C'est la voix du Président qui est déterminante et le Président va refuser la prise en considération de cette motion car de mémoire, nous avons déjà accepté un texte similaire.

La prise en considération de la motion M 032 – 26.04, Renforcer le soutien aux locataires, est refusée par 15 NON, y compris le Président, (2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 1 LED, 3 PLR, 4 UDC), 14 OUI (10 SOCIALISTES, 4 VERT.E.S) et 2 abstentions (2 LED).

M. NOBS, Président : nous passons au point 11) de l'ordre du jour.

11. RÉSOLUTIONS

11.A) UNE NOUVELLE MAISON DU QUARTIER ACCESSIBLE À TOUTE LA POPULATION VERNIOLANE (R 034 – 26.04)

UNE NOUVELLE MAISON DU QUARTIER ACCESSIBLE À TOUTE LA POPULATION VERNIOLANE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Ville de Vernier ambitionne l'acquisition de l'ancien bureau de poste, sis rue du Village 16 à Vernier, en vue d'y créer une nouvelle maison du quartier dans le cadre d'un projet évolutif élaboré in situ, en concertation avec les utilisateurs.

La DA 008 – 26.03 « Crédit d'investissement de CHF 4'085'000.00 TTC destiné à l'achat de la parcelle 5088 de Vernier et aux travaux inhérents à la mise en exploitation du bâtiment » a été établie à cet effet.

Prise en compte par votre Conseil le 31 mars 2026, ladite DA a été exposée le 1^{er} avril 2026 à la Commission des finances, et acceptée à l'unanimité par celle-ci.

Lors du débat qui a suivi la présentation du projet, les commissaires se sont souciés de l'affectation du bien-fonds destiné à une nouvelle maison de quartier, en soulignant l'importance qu'un tel lieu soit ouvert à tous les Verniolans, et non pas uniquement à une certaine catégorie de personnes.

Partageant cette préoccupation, le Conseil administratif confirme sa détermination à saisir l'opportunité d'acquérir la parcelle 5088 de Vernier pour y développer un projet innovant et unique à Vernier : une maison du quartier conçue comme un lieu de rencontre, de partage et de vie, accessible à toute la population verniolane, toutes générations confondues. En ce sens, cet équipement public ne sera pas privatisé, à l'exception des deux appartements existants (au premier étage, à l'arrière du bâtiment), lesquels serviront de logements d'utilité publique.

Au vu de ces observations, le Conseil administratif vous recommande d'approuver le projet de résolution ci-annexé.

Par ces motifs, le Conseil administratif de Vernier

déclare :

En cas d'acquisition du bien-fonds 5088 sis rue du Village 16 à Vernier, à la suite de l'entrée en force de la DA 008 – 26.03 relative au crédit d'investissement de CHF 4'085'000.00 TTC destiné à l'achat de la parcelle 5088 de Vernier et aux travaux inhérents à la mise en exploitation du bâtiment,

- S'engager à :
 - Transformer l'ancien bureau de poste en une maison de quartier accessible à toute la population verniolane, toutes générations confondues, dans un esprit de vivre-ensemble et de partage.
 - Réserver les deux appartements existants à des logements d'utilité publique.

M. NOBS, Président : notre Conseil, au point 5) de notre ordre du jour, a accepté la DA 008. Comme promis, une résolution relative à l'affectation du bien-fonds a été déposée.

Le Bureau propose le vote immédiat.

Je me tourne vers M. STAUB. M. STAUB a une proposition à vous formuler. Donc, je lui cède la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : cela va peut-être lancer un débat.

Dans un sens ou dans un autre, l'engagement je le prends.

Si vous décidez de renvoyer en commission, je vous le dis franchement avec l'actualité et ce qui va venir, je ne vais pas venir sûrement avant la rentrée en répondant pour vous donner un ensemble.

Donc, si vous le prenez en considération et le renvoyez, ce sera pour la rentrée.

Si vous ne le prenez pas en considération, je me suis engagé avant, je ferai la même chose pour discuter.

Donc, vous faites ce que vous voulez, évidemment, mais je voulais juste dire que mon engagement dépasse le résultat du vote et ce sera celui-là.

J'ai toujours été transparent sur le fait que je ne n'arriverai pas à vous donner des informations sur le mois et demi qui reste et ce serait presque dommage.

Si vous voulez le renvoyer parce que vous considérez qu'il faut un texte pour s'appuyer, il n'y a pas de souci.

Si vous considérez que de toute façon on reviendra, vous le refusez...oui, vote immédiat, c'est cela que je voulais dire.

Soit en vote immédiat et vous dites oui. Pardon, merci.

Si vous votez immédiat oui, je reviendrai de toute façon pour donner des réponses à cette résolution. Si vous faites un renvoi en commission, je reviendrai pour vous donner des réponses.

C'est pour vous dire que l'engagement dépasse clairement le vote direct. C'est juste pour vous dire que c'est un engagement du Conseil administratif qui dépasse la solution que vous trouverez pour avoir des réponses.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Le Bureau n'a pas oublié la proposition de renvoi en commission qui avait été formulée au point 5) de l'ordre du jour par M. MAGNIN.

La parole n'est apparemment pas demandée.

Donc, conformément à la coutume de notre délibératif, je vais d'abord vous faire voter sur la prise en considération avant le renvoi en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

M. BRON a quelques précisions à nous apporter, j'imagine.

M. BRON : oui. Puisque cela a été voté tout à l'heure, pour moi, nous sommes à l'étape d'après. Je ne vois pas pourquoi nous devons la renvoyer en commission des finances, de l'économie et de l'administration.

C'est soit nous la renvoyons en commission des bâtiments et de l'énergie parce que nous ne savons pas ce que nous voulons faire de ce bâtiment, soit nous l'envoyons directement à la commission sociale, jeunesse et enfance pour auditionner éventuellement le comité de la MQ Quart'île.

Pour moi, les finances, on l'a voté ce soir.

C'était soit on votait immédiatement et cela partait au Conseil administratif, soit on part en commission.

M. NOBS, Président : merci M. BRON.

Nous avons pris note de votre demande de renvoyer à la commission sociale, jeunesse et enfance.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole pour demander éventuellement le renvoi à une autre commission que la commission sociale, jeunesse et enfance ? Cela ne semble pas être le cas.

Je vais vous faire voter sur la prise en considération et l'envoi ... ok, nous allons scinder le vote pour être au clair.

Je vais vous faire voter sur la prise en considération de la résolution R 034 – 26.04.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la résolution R 034 – 26.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

La prise en considération de la résolution R 034 – 26.04, Une nouvelle maison de quartier accessible à toute la population verniolane, est acceptée par 30 OUI, soit à l'unanimité.

M. NOBS, Président : je poursuis. Toujours conformément à la coutume de notre délibératif, je vais vous faire voter sur l'envoi de cette résolution R 034 – 26.04 à la commission sociale, jeunesse et enfance.

Celles et ceux qui acceptent l'envoi à la commission sociale, jeunesse et enfance de la R 034 – 26.04 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

L'envoi en commission sociale, jeunesse et enfance de la résolution R 034 – 26.04, Une nouvelle maison de quartier accessible à toute la population verniolane, est accepté par 20 OUI (4 VERT.E.S, 2 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 5 MCG, 3 LED, 3 PLR, 3 UDC) et 10 NON (10 SOCIALISTES).

M. NOBS, Président : est-ce que j'ai oublié de demander à Mme la Secrétaire de lire le déclare ?

Oui, suis-je bête, nous avons envoyé la résolution en commission.

Nous pouvons passer au point 12) de l'ordre du jour.

Départ de Mme BUNTSCHU à 00h17.

Départ de Mme ROCH à 00h20.

Départ de Mme FRAGA à 00h22.

12. INTERPELLATIONS

12.A) REPRISE DE LA SAISON CULTURELLE PAR LA FODAC, QUELLES CONDITIONS ? (M. MAGNIN) (I 036 – 26.04)

REPRISE DE LA SAISON CULTURELLE PAR LA FODAC, QUELLES CONDITIONS ?

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans le cadre de la présentation de 2024 de la Fondation pour le développement des arts et de la culture (FODAC), le Conseil administratif a eu loisir de préciser qu'il n'y aura pas deux saisons culturelles en parallèles à Vernier et que celle de la commune, sous sa forme actuelle, devait disparaître.

Pour la saison 2026, il a ainsi indiqué que la responsabilité de son organisation était transférée à Concorde Espace Culture dès la rentrée scolaire 2026/2027 et que son subventionnement dépendait d'un certain nombre de critères, dont le maintien de prix raisonnable.

A ce jour, cinq personnes travaillent pour la programmation, la communication et l'administration de la saison culturelle au sein du Service de la Culture de notre commune.

Il importe dès lors de connaître l'état, les conditions et les conséquences de ce transfert, notamment sur les effectifs et les finances de Vernier.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à

- 1. Fournir au Conseil Municipal toutes explications sur l'ensemble des conditions et critères sur le transfert, et l'état de celui-ci, à la FODAC de la saison culturelle de Vernier, tant en termes d'organisation, d'administration que financiers.*
- 2. Soumettre au Conseil Municipal toute convention ou accord, passé ou futur, liant la FODAC à la Ville de Vernier.*

3. *Indiquer en particulier si les contrats des employés communaux attachés à la saison culturelle ont été repris, et à quelles conditions, par la FODAC et que leurs postes seront bien supprimés au sein de l'administration communale de la Ville de Vernier dès la rentrée scolaire 2026/2027.*

M. NOBS, Président : nous avons reçu une interpellation portant le numéro I 036 – 26.04 de M. MAGNIN.

Son auteur souhaite-t-il la motiver brièvement ?

M. MAGNIN : je crois que tout est dit dans le texte.

La réalité, c'est qu'aujourd'hui on a des fonctions qui sont dévolues ou qui devraient être dévolues à d'autres entités.

Finalement, de notre côté, nous aimerions savoir à quelles conditions intervient ce glissement de compétences, respectivement si les postes qui vont être libérés sur la Commune vont bien être libérés et vont sortir du budget.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Je vais me tourner vers le Conseil administratif. Souhaite-t-il répondre immédiatement ou lors de la prochaine séance ?

Le Conseil administratif répondra lors de la prochaine séance.

Nous passons au point suivant.

Départ de Mme GAHERRI à 00h24 et de Mme MÜLLER à 00h25.

12. B) BUDGET 2026, DES NOUVELLES (M. MAGNIN) (I 037 – 26.04)

BUDGET 2026, DES NOUVELLES

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux,

Notre groupe souhaite obtenir toutes les explications utiles sur le processus et le budget 2026 de la Commune de Vernier.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à

1. *Fournir toutes explications sur le processus et le budget 2026 de la Ville de Vernier*

M. NOBS, Président : nous avons reçu une deuxième interpellation de M. MAGNIN.

M. MAGNIN, souhaitez-vous rajouter quelque chose ?

M. MAGNIN : très rapidement, M. le Président.

Je suis très inquiet car je n'ai plus de nouvelle ou je n'en ai jamais eu sur notre budget 2026, à part la parution bien évidemment du petit cahier.

Je me demandais quand est-ce que nous allons en recevoir, ne serait-ce que pour le valider peut-être, comprendre le système qui a été mis en place, l'expliquer. Enfin, bref, une commission normale qui va expliquer ce qu'est le budget 2026 puisque nous sommes déjà au mois d'avril 2026.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Le Conseil administratif souhaite-t-il vous apporter une réponse immédiatement ou lors de notre prochaine séance ? Ce sera lors de la prochaine séance me fait-on signe.

Nous passons au point 13) de l'ordre du jour.

Départ de M. ISLAMI à 00h29.

13. QUESTIONS ÉCRITES

13.A) BUVETTE AU MOULIN (M. AUBERT) (QE 025 – 26.04)

BUVETTE AU MOULIN

Messieurs les Conseillers administratifs,

En 2022, notre Conseil municipal avait souhaité l'établissement d'une buvette accueillante au bord du Rhône au lieu-dit du Moulin via la motion M 120. Ce projet semble avoir de la peine à exister.

- 1) *Quel projet est prévu cette année au bord du Rhône ?*
- 2) *Qu'est-il envisagé pour les années suivantes ?*

M. NOBS, Président : nous avons reçu la question écrite QE 025 – 26.04 « Buvette au Moulin » déposée par M. AUBERT.

Nous passons au point suivant.

13.B) FOOTBALL AUX AVANCHETS (M. AUBERT) (QE 033 – 26.04)

FOOTBALL AUX AVANCHETS

Messieurs les Conseillers administratifs,

Suite à l'arrêt des activités du FC Avanchet-Sport, les jeunes enfants ne peuvent plus pratiquer le football sur le terrain des Avanchets. Ils doivent se déplacer à Vernier-Village.

Il serait évidemment nécessaire que les activités footballistiques puissent reprendre aux Avanchets.

- 1) *Qu'est-il prévu pour le football aux Avanchets ?*

- 2) *Est-ce qu'un nouveau comité s'est annoncé pour créer un nouveau club ?*

M. NOBS, Président : nous avons reçu la question écrite QE 033 – 26.04 « Football aux Avanchets » déposée par M. AUBERT.

Nous passons au point suivant.

13.C) AVENIR DE LA SALLE DU LIGNON (M. BEER) (QE 035 – 26.04)

AVENIR DE LA SALLE DU LIGNON

Il est connu de toutes et tous qu'au terme de la présente saison culturelle, la programmation culturelle verniolane cessera et quittera la Salle du Lignon au profit de Concorde Espace Culture.

Le Lignon bénéficiera ainsi d'un espace de plusieurs centaines de mètres carrés en son cœur, susceptible de répondre aux besoins des habitant·e·s et des associations, et ce dès la rentrée. Au vu de la vitalité du tissu associatif, des nombreuses possibilités d'affectation que présentent ce lieu et de sa disponibilité imminente, la vacance de la Salle du Lignon représente une opportunité majeure.

Les présentes questions ont pour but de mieux cerner le futur du lieu.

1. *Au printemps dernier, un sondage intitulé « Vernier 2025 »¹ interrogeait notamment les habitant·e·s sur leurs souhaits pour la future Salle du Lignon. Quel en a été le résultat ?*
2. *Quelles sont les futures affectations envisagées pour la Salle du Lignon ?*
3. *Des travaux d'agrandissement et/ou de rénovation sont-ils prévus ?*
4. *Le Conseil administratif entend-il favoriser la mise à disposition de la Salle du Lignon aux associations et habitants du quartier ?*

¹ <https://www.vernier.ch/actualites/sondage-actuvernier-participez-et-gagnez-des-prix>

M. NOBS, Président : nous avons reçu la question écrite QE 035 – 26.04 « Avenir de la salle du Lignon » déposée par M. BEER.

Nous passons au point suivant.

13.D) PONTON DU MOULIN DES FRÈRES (M. BRINER) (QE 038 – 26.04)

PONTON DU MOULIN DES FRÈRES

Il y a de ça quelques années, une construction en bois mettait à disposition des usages de la rive du Moulin des Frères un ponton. L'ensemble semblait être une construction éphémère avec une partie offrant un balcon et l'autre un reposoir à ras l'eau.

Aujourd'hui, ce ponton éphémère est réparé et entretenu par certains. Malgré cela, il souffre de sa piètre qualité et est de plus en plus éphémère.

Ma question est la suivante : Est-il prévu de pérenniser ce ponton donnant accès au Rhône facilité et offrant un espace frais proche de la nature

M. NOBS, Président : nous avons reçu la question écrite QE 038 – 26.04 « Ponton du Moulin des Frères » déposée par M. BRINER.

Leurs textes sont communiqués au Conseil administratif.

Nous passons au point 14) de l'ordre du jour.

14. QUESTIONS ORALES

M. NOBS, Président : la dernière fois, nous avons commencé de gauche à droite. Comme promis, nous commencerons de droite à gauche en vous demandant d'être si possible concis puisque l'heure est tardive.

Nous avons M. Daniel NOËL, à qui je cède la parole.

M. NOËL : merci M. le Président.

J'ai été interpellé par des habitants des environs. Ils ont appris que juste après l'abri direction Arcenter, des bancs vont être installés avec une table. Ils veulent savoir si c'est vrai.

C'est juste avant d'arriver à Arcenter.

M. NOBS, Président : M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : nous vous répondrons la prochaine fois.

M. NOBS, Président : M. BUSCHBECK va regarder et vous reviendra, M. NOËL.

Au sein du groupe UDC, pas d'autres questions ? Si.

M. FEIRRERA, vous avez la parole.

M. FEIRRERA : merci M. le Président.

En réalité, j'ai deux questions, si je peux les poser...

Est-ce que les contrôleurs verniolans pourraient être plus tolérants envers les collaborateurs de l'IMAD car certaines visites peuvent se prolonger et ils regrettent leur manque de souplesse, ce qui est compréhensible ?

Et une autre question. Pour quelle raison la piscine municipale du Lignon est fermée le vendredi 1^{er} mai ? Ce n'est pas un jour férié officiel et les personnes âgées ne peuvent pas bénéficier de leur cours d'aqua training.

Merci.

M. NOBS, Président : merci M. FERREIRA.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : je vous avais promis une heure de réponse. Là, je vais être bref et je sais que le Président est extrêmement déçu !

La réponse est non parce que pour le parti de la loi et de l'ordre, je ne peux pas demander à des contrôleurs d'ignorer la loi parce que je serais dans l'illégalité si je le faisais. D'ailleurs, je ne peux pas non plus donner instruction à la Police municipale d'ignorer ces situations. C'est le Procureur qui pourrait éventuellement le faire. Moi, je n'en ai pas le droit.

L'IMAD peut discuter et nous essayerons de trouver des solutions mais si je commence à faire cela, je ne m'arrête jamais.

Il n'y a pas de souplesse. La loi, c'est la loi. Autrement, qui sait, il pourrait y avoir un autre organisme.

Pour la piscine et le 1^{er} mai. C'est dans les statuts de notre personnel, le 1^{er} mai est un jour chômé. Donc, mon personnel ne travaille pas et c'est la raison pour laquelle c'est fermé.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

M. AUBERT, vous avez la parole.

M. AUBERT : merci M. le Président.

Comme il est tôt, j'ai trois questions !

Pour M. STAUB, le football des Avanchets...Je sais que j'ai posé une question écrite mais il y a un délai et cela traîne à l'ACGF.

Où en est-on pour rétablir le football des Avanchets, notamment pour les petits ?

Deuxième question. Le Conseil d'État vous a fourni une offre pour l'Académie Crotte-au-Loup et vous en aviez parlé la dernière fois. Est-ce que ce serait possible de fournir l'offre aux Conseillers municipaux pour que nous puissions voir ce qui était proposé ? Je trouve ce projet intéressant.

Troisième question. Pourquoi le local communal à Gordon-Bennett – vous savez qu'il y a une association d'habitants, donc nous nous y intéressons – n'est plus mis en location ?

M. NOBS, Président : merci M. AUBERT.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : pour les Avanchets, votre information concernant avril et qui circule partout est fautive. C'est pour les réinscriptions.

Nous avons donc un peu plus de temps.

Nous avons eu plusieurs demandes et nous avons mis en place une procédure transparente, nette. Nous nous appuyons sur l'ACGF et sur le conseil de professionnels pour juger qui est le plus à même de revenir dans le quartier et pas faire du copinage ou autres.

Vu ce qui s'est passé aux Avanchets, ce qui s'est passé avec l'ancien comité et ce dont le plus ancien comité a été accusé, il est très important de faire une procédure nette et sans bavure.

Sachez qu'il y a plusieurs offres, qu'elles sont vues avec l'ACGF et que ce n'est pas la première fois que l'on me dit « vous n'allez pas..., vous n'allez pas... ».

Tout est sous contrôle mais nous souhaitons faire une procédure nette. Elle est donc étudiée avec l'ACGF et d'autres professionnels, vu comme cela a été politisé, ce que nous ne souhaitons pas.

Nous souhaitons que cela soit à l'avantage des habitants.

Pour Crotte-au-Loup, il n'y a pas eu d'offre. C'est l'inverse. C'est un projet cantonal.

Nous nous sommes battus avec les habitants pour le réduire. Il s'agissait de six terrains situés à raz des habitants.

Nous avons averti le Canton que nous n'étions pas prêts de discuter s'il y avait six terrains. Le Canton a réduit le nombre de terrains à quatre. Mais ce n'était pas une offre. Ils ont dit : « *s'il y a quatre terrains, vous achetez tout le terrain restant pour un projet cantonal* ».

On parle de deniers publics. Je ne vais pas vous transmettre le projet. Ils nous ont juste demandé comment nous allons acheter et combien.

Je suis désolé mais quand un projet cantonal, tout aussi beau soit-il, qui est vu comme une nuisance par les riverains, nous n'allons pas aller acheter pour des millions de francs un projet qui est à l'avantage du Canton, porté par une association qui a une fondation derrière.

Nous avons donc été assez clairs dans notre position qui reste la même, c'est-à-dire que nous sommes prêts à discuter mais qu'il y a certaines barrières que nous ne passerons pas.

Si moi, je venais auprès de ce Conseil municipal demander que la Commune mette de l'argent pour un projet exclusivement cantonal, pour un club qui a une importance cantonale, vous me direz que je suis fou.

Nous avons donc dit cela. Nous verrons ce qui reviendra. Mais il n'y a pas eu d'offre.

À un moment, nous leur avons dit qu'il y avait des limites et qu'on ne pouvait pas les soutenir s'ils nous demandaient d'acheter pour rendre le projet plausible alors que nous leur avons dit depuis le début de ne pas faire six terrains, mais quatre. Mais pour faire quatre terrains, ils nous demandent d'acheter du terrain. Nous leur avons répondu que ce n'était pas possible.

Nous leur avons aussi dit qu'ils faisaient un projet de patinoire à Lancy, qu'ils achetaient des terrains et qu'ils faisaient des aménagements pour les communes avoisinantes.

Au bout d'un moment, il faut prendre.

Je vous tiendrai évidemment au courant mais je voulais vous dire qu'il ne s'agit pas d'une offre, que c'est l'inverse.

Le local de Gordon-Bennett. Ce n'est pas chez moi. Je crois savoir que nous l'avons réservé à une série d'associations qui ont des réunions. Je peux regarder mais mon collègue, M. Gian-Reto AGRAMUNT, répondra car peut-être que c'est une autre raison. Mais il me semble que c'est cela.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

M. MAGNIN, vous avez la parole.

M. MAGNIN : je vous remercie.

M. le Maire n'a pas résisté à la pression du Municipal puisqu'il est parti ! C'était un petit aparté pour répondre à cela !

Ma question est la suivante : on s'aperçoit, dans notre système de vote, que nous sommes en train d'attendre que les derniers aient voté.

J'aimerais bien savoir si, du point de vue technique, il est possible de mettre une minuterie indiquant que nous disposons de X temps pour voter. Une fois que c'est terminé, il n'y a plus de vote.

Cela nous évitera de perdre un temps qui n'était pas seulement celui-ci mais avec d'autres éléments qui viennent s'ajouter, cela fait beaucoup de temps à la fin.

M. NOBS, Président : merci M. MAGNIN.

Le Bureau examinera cette demande mais d'ores et déjà précisons que la longueur des débats n'est, à mon avis, pas imputable au seul système de vote mais plutôt aux prises de parole très longues.

Merci.

Mme SULJIC, vous avez la parole.

Mme SULJIC : il y a M. BEER qui était avant moi, je crois. Merci M. le Président.

Ma question est adressée au Conseil administratif. Est-ce que vous êtes au courant que tous les dimanches, dès 10 heures jusqu'à 14 ou 15 heures, le terrain de football des Avanchets est occupé par des individus étrangers au quartier venant d'autres quartiers, notamment de Plan-les-Ouates, Perly, etc ? Ils viennent jouer au football, font énormément de nuisances, de bruit, cassent les bouteilles en verre devant le stade.

J'ai des photos, etc.

Est-ce que vous êtes au courant ? Et qu'avez-vous entrepris ou comptez entreprendre à ce sujet ?

Merci beaucoup.

M. NOBS, Président : merci Mme SULJIC.

M. STAUB, vous avez la parole.

M. STAUB, Conseiller administratif : nous sommes au courant. Nous avons un plan pour agir dans la longueur.

La problématique que j'ai, et je vous le dis vraiment, c'est que nous allons devoir fermer le stade le dimanche.

Fermer le stade le dimanche, cela veut dire changer le règlement, faire venir des forces de l'ordre.

Je dois dire aux habitants, de manière claire, et je sais que ce sont des nuisances importantes, que nous ne pourrons pas tout avoir.

Je ne mettrai pas un agent pour contrôler si vous êtes du quartier ou pas.

Soit on ferme un moment, soit on laisse ouvert.

Nous avons déjà pas mal agi en mettant des amendes à toutes les voitures, ce qui a pas mal freiné.

Mais nous savons qu'il y a un problème et nous sommes en train de mettre un plan en place. Nous le regrettons car c'est à notre corps défendant que nous allons devoir certainement rendre ce terrain inaccessible au public le dimanche. Pour ce faire, nous devons changer le règlement.

Après s'il y a cent ou deux cents personnes qui arrivent, je ne peux pas arriver avec une seule personne interdisant l'entrée.

Nous sommes bien au courant. Nous sommes en place et nous espérons que nous allons régler la situation avant l'été. J'ai déjà eu l'occasion de le dire dans les Tables de la sécurité. Je sais que c'est un problème.

Nous avons essayé des moyens divers et variés. Nous allons devoir frapper plus fort mais je dois être transparent avec les habitants des Avanchets, il va y avoir aussi une interdiction pour tout le monde car je ne peux pas commencer à faire un contrôle de douane.

M. NOBS, Président : merci M. STAUB.

Et enfin *last but not least*, M. BEER.

M. BEER : merci M. le Président.

J'ai deux questions à propos des infrastructures dans le quartier d'Aire-Le Lignon.

La première concerne les abris-bus à l'arrêt Lignon-Cité qui ont été endommagés il y a quelques mois. Est-ce qu'ils seront bientôt réparés ?

Même chose pour la passerelle au-dessus du Nant des Grebattes, celle du haut, où nous avons des sortes de garde-fous de fortune.

Je vous remercie.

M. NOBS, Président : merci M. BEER.

M. BUSCHBECK, vous avez la parole.

M. BUSCHBECK, Conseiller administratif : alors pour la première, j'ai d'assez bonnes nouvelles.

Vous venez de renvoyer en commission un crédit de renouvellement des abris-bus et dans ce crédit, il y a effectivement le renouvellement des abris-bus du Lignon.

Je ne voulais pas vous dire ce que vous avez à faire mais voilà ! Cela permettra effectivement de les renouveler à ce moment-là et de les végétaliser comme il est prévu pour l'ensemble des abris-bus de la Commune.

Pour votre deuxième question. C'est une passerelle qui appartient au Comité central du Lignon.

Nous les avons déjà interpellés plusieurs fois mais la dernière fois, j'ai un tout petit blanc ... ils nous ont dit qu'ils voulaient vérifier l'état de la structure du pont avant de changer la barrière car s'il faut tout refaire, cela demande d'autres types de travaux.

Nous allons les relancer pour savoir où cela en est. Je note cela. Nous allons faire le nécessaire.

M. NOBS, Président : merci M. BUSCHBECK.

Y a-t-il éventuellement des réponses de la part du Conseil administratif à des questions orales qui auraient été posées précédemment ? Cela ne semble pas être le cas.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, je vous remercie de votre participation.

Nous nous retrouvons déjà demain pour la TCR... aujourd'hui, puisqu'il est déjà minuit trente-deux.

La séance est levée. Merci.

La séance est levée à 00h32.

Barbara LANZILAO
Secrétaire

Howard NOBS
Président